

Rapport annuel sur les infrastructures de marchés financiers et les moyens de paiement

Exercice
2025

Rapport annuel sur
**les infrastructures
de marchés financiers
et les moyens
de paiement**

Exercice
2025

Sommaire

7	Mot du Wali
9	Abréviations
13	Partie 1 : Infrastructures de marchés financiers
15	Chapitre I : Surveillance des infrastructures de marchés financiers
	I. Système des Règlements Bruts du Maroc
	1. Activité
	2. Evolutions récentes et projets de développement
	3. Evaluation
	II. Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télécompensation (GSIMT)
	1. Activité
	2. Evolutions récentes et projets de développement
	3. Evaluation
	III. Switch Monétique et mobile
	1. Activité
	2. Evolutions récentes et projets de développement
	3. Evaluation
	IV. Dépositaire central et système de règlement/ livraison (MAROCLEAR)
	1. Activité
	2. Evolutions récentes et projets de développement
	3. Evaluation
	V. Chambre de compensation de la Bourse de Casablanca
	1. Activité
	2. Evolutions récentes et projets de développement
	3. Evaluation
32	Chapitre II : Evolution du cadre de surveillance des infrastructures de marchés financiers
	I. Mise en œuvre de nouveaux principes internationaux dans le domaine du renforcement de la cyber résilience
	II. Opérationnalisation du marché à terme
	III. Notation de la résilience des IMFs selon la méthodologie RIBAT
37	Partie 2 : Panorama et surveillance des moyens de paiement
39	Chapitre I : Monnaie fiduciaire
	I. Circulation fiduciaire
	II. Approvisionnement de l'économie en monnaie fiduciaire
	III. Qualité des billets en circulation et faux monnayage

50 Chapitre II : Moyens de paiement scripturaux

- I. Caractéristiques des échanges scripturaux
 - 1. Échanges Inter-établissements
 - 2. Échanges Intra-établissements
 - 3. Échanges en bilatéral
- II. Cartes bancaires
- III. Paiement mobile
 - 1. Émission des M-Wallets
 - 2. Panorama des échanges électroniques par M-Wallet

69 Chapitre III : Surveillance des moyens de paiement scripturaux

- I. Mise en œuvre de la surveillance des moyens de paiement scripturaux
 - 1. Conduite des missions de contrôle sur place
 - 2. Coordination de la lutte contre la fraude sur les moyens de paiement
 - 3. Suivi des incidents relatifs aux moyens de paiement
 - 4. Renforcement de la sécurité des moyens de paiement
 - 5. Veille au renforcement des standards de sécurité des moyens de paiement
 - 6. Veille réglementaire et accompagnement des innovations
- II. Centrale des incidents de paiement (CIP)
- III. Centrale des impayés sur lettre de change normalisée (CIL)

79 Partie 3 : Développement et transformation de l'écosystème des paiements

81 Chapitre I : Mise en œuvre de la stratégie de développement des paiements

- 1. Un cadre stratégique centré sur la transformation des usages
- 2. Renforcement de la gouvernance de place
- 3. Un pilotage davantage orienté vers les résultats
- 4. Innovation et accompagnement de l'écosystème

86 Chapitre II : Développement de l'acceptation et transformation des usages

- 1. Evolution du marché de l'acquisition et de son modèle économique
- 2. Mise en place du Fonds de Développement de l'Acceptation
- 3. Des usages électroniques en progression dans un environnement encore fortement marqué par le cash
- 4. Sécurité et résilience des systèmes et moyens de paiement

89 Chapitre III : Interopérabilité et ouverture de l'écosystème des paiements

- 1. Renforcement de l'interopérabilité des paiements de détail
- 2. Développement des paiements transfrontaliers
- 3. Monnaie Numérique de Banque Centrale et Crypto-Actifs
- 4. Mise en place d'un cadre applicable aux crypto-actifs

97 Annexes

Mot du Wali

Les infrastructures de marchés financiers et les moyens de paiement occupent une place centrale dans le fonctionnement de l'économie et du système financier. En assurant la circulation de la monnaie, le règlement des transactions et le dénouement des opérations financières, ils constituent un socle essentiel à la fluidité et à la confiance dans les échanges. Leur évolution, portée par les innovations technologiques, la diversification des acteurs et l'émergence de nouveaux usages, transforme progressivement l'architecture et les modalités de fonctionnement de l'écosystème national des paiements.

En 2025, la transformation des systèmes et moyens de paiement s'est poursuivie dans un environnement marqué, à l'échelle internationale, par l'essor des paiements instantanés, les réflexions autour de nouvelles formes de monnaie et la sophistication des cybermenaces et des schémas de fraude, renforçant ainsi les exigences en matière d'interopérabilité, de résilience des systèmes et de sécurité des moyens de paiement. Au plan national, la poursuite de la digitalisation des services, la généralisation des aides sociales directes, notamment à travers les comptes de paiement, et l'évolution des usages ont contribué à consolider la place des canaux numériques dans les échanges et les services financiers.

C'est dans ce contexte que Bank Al-Maghrib a poursuivi l'exercice de ses missions visant notamment à renforcer la résilience des Infrastructures de Marchés Financiers (IMFs), la sécurité des moyens de paiement et la transformation digitale de l'écosystème national des paiements.

Les actions de surveillance conduites par la Banque ont confirmé la résilience globale des IMFs, avec une amélioration de leur profil de risque et un renforcement progressif de leur maturité en matière de cyber-résilience. L'année 2025 a également été marquée par la mise en production de la nouvelle version du Système de Règlements Bruts du Maroc, conforme à la norme ISO 20022, offrant davantage de sécurité, de résilience et d'efficacité des règlements en monnaie banque centrale. Par ailleurs, les travaux relatifs à l'opérationnalisation du Marché à Terme et de la Chambre de Compensation de Contrepartie Centrale ont franchi de nouvelles étapes sur les plans tant réglementaire, prudentiel qu'opérationnel.

S'agissant des moyens de paiement, Bank Al-Maghrib a renforcé ses actions en faveur du développement et de la sécurisation des paiements électroniques. Les usages des moyens de paiement scripturaux ont ainsi continué à se diversifier, portés notamment par la progression des paiements instantanés, des paiements par carte ainsi que des solutions de paiement mobile. Cette évolution traduit une transformation progressive des comportements et une demande croissante pour des services de paiement plus rapides, accessibles et adaptés aux besoins des usagers.

La dynamique ainsi observée fait toutefois face à une culture de recours toujours important au cash. La hausse simultanée des paiements électroniques et de la monnaie fiduciaire montre en effet que le développement de solutions numériques ne se traduit pas systématiquement par un recul du cash. L'enjeu est désormais d'ancrer l'utilisation de ces solutions dans les transactions du quotidien, notamment les paiements de proximité et les opérations de faible montant.

C'est dans cette perspective que Bank Al-Maghrib a engagé une nouvelle phase de son action en faveur d'un recours accru aux moyens de paiement électroniques. La Stratégie de Développement des Paiements (2024-2028) place en effet la transformation des usages au cœur des priorités de la Banque. Elle s'articule autour de plusieurs axes dont la gouvernance de place, le cadre réglementaire et économique, l'interopérabilité entre les systèmes, le développement de l'acceptation des moyens de paiement électroniques ainsi que la sécurité et la confiance. A ce titre, le Comité de Place des Paiements, présidé par Bank Al-Maghrib et réunissant notamment les établissements de crédit, les établissements de paiement et les gestionnaires des infrastructures de paiement, constitue un cadre structuré de concertation, de coordination des initiatives et de mobilisation des acteurs autour de priorités communes. Par ailleurs, les actions engagées au titre de l'année 2025 ont également porté sur le volet juridique, avec la contribution de Bank Al-Maghrib aux travaux ayant conduit à la publication, en janvier 2026, de la loi n° 71-24 modifiant et complétant le Code de commerce.

Une attention particulière est accordée à l'interopérabilité et au développement des paiements instantanés. A cet égard, les travaux sur le Schéma National de Paiement ambitionnent d'instaurer un cadre davantage intégré et inclusif, fondé sur des règles et des standards communs et ouvert aux différentes catégories d'acteurs éligibles. Ils doivent permettre en outre de fluidifier les interactions entre les solutions existantes, de réduire la fragmentation des parcours et d'amplifier les usages du paiement instantané.

L'élargissement de l'acceptation constitue un autre levier central. L'ouverture du marché de l'acquisition, l'évolution de son modèle économique et les travaux sur le plafonnement des commissions d'interchange visent à renforcer la concurrence et à améliorer les conditions d'acceptation, en particulier auprès des petits commerces et des activités de proximité. Le Fonds de Développement de l'Acceptation des moyens de paiement électroniques, officiellement institué début 2026, complète cette dynamique en soutenant l'équipement et, surtout, l'enrôlement des commerçants.

L'accélération de la digitalisation appelle parallèlement à une vigilance accrue en matière de sécurité. Bank Al-Maghrib a ainsi renforcé la surveillance des moyens de paiement à travers des actions soutenues de contrôle sur place auprès des assujettis, un suivi rapproché des incidents opérationnels, des dispositifs structurés de prévention, de détection et de lutte contre la fraude ainsi qu'une coordination accrue entre les différents acteurs de la Place.

Par ailleurs, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses travaux d'exploration autour de la Monnaie Digitale de Banque Centrale et des crypto-actifs, dans une démarche visant à accompagner les évolutions technologiques tout en préservant la sécurité juridique, l'intégrité du système financier et la protection des utilisateurs.

Sur le plan régional, dans le prolongement de l'adhésion de Bank Al-Maghrib au système BUNA¹ en 2023, son adhésion, en juin 2025, au système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS) a marqué une nouvelle étape dans l'intégration régionale de l'écosystème national des paiements. Elle ouvre la voie à une participation progressive du secteur bancaire marocain à une infrastructure visant à accroître l'efficacité des paiements intra-africains et à faciliter leur règlement en monnaies locales, dans le respect du cadre réglementaire national et des exigences de sécurité et de maîtrise des risques.

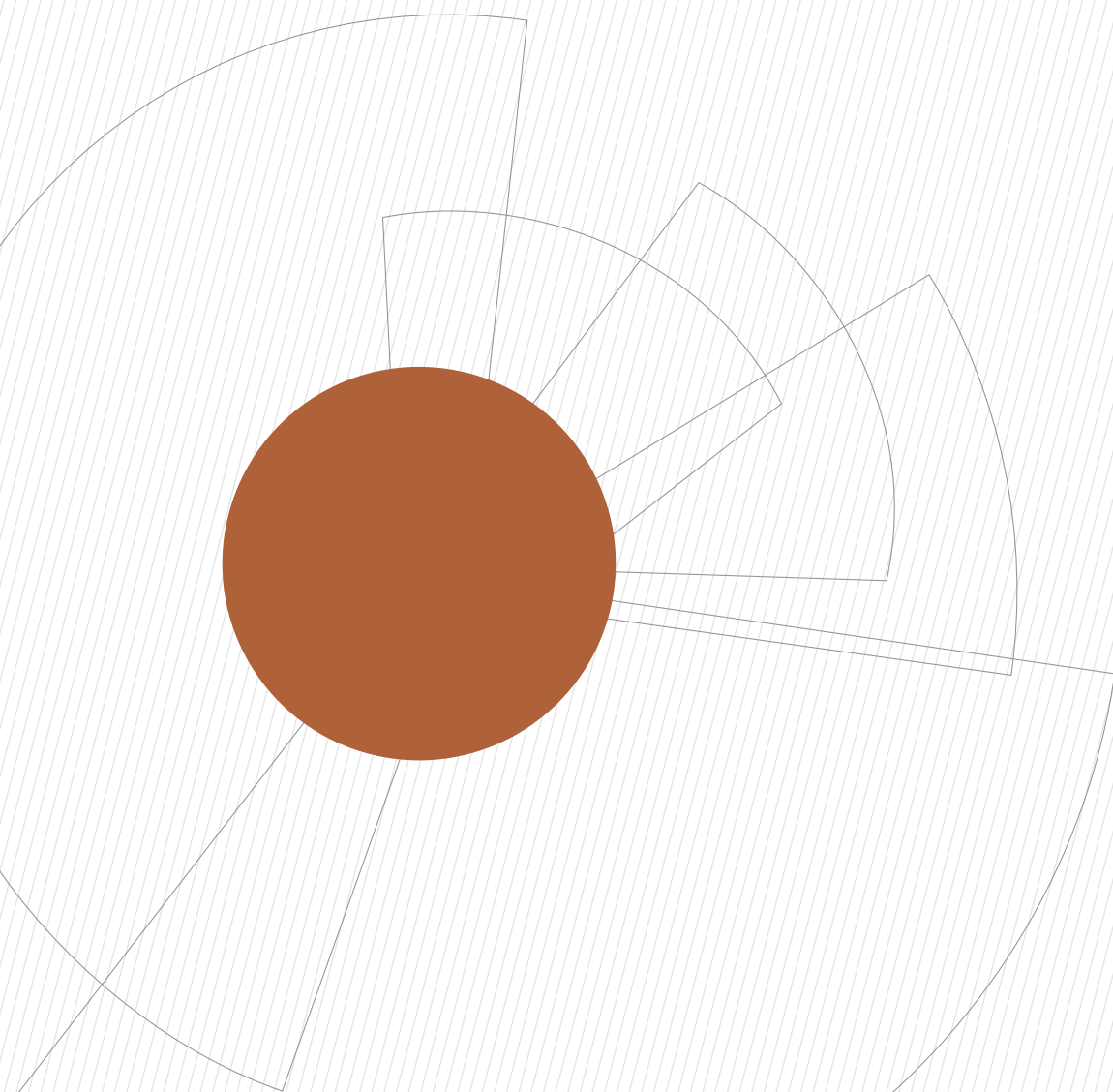
¹ BUNA : Système régional arabe de compensation et de règlement des paiements transfrontaliers.

Abréviations

AGFT	Association des Gestionnaires de Fonds de Titrisation
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
API	Application Programming Interface
ASFIM	Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'Investissement Marocains
BBE	Billets de Banque Etrangers
BBM	Billets de Banque Marocains
BDT	Bons du Trésor
BN	Billets neufs
BNV	Billets Non Valides
BRI	Banque des Règlements Internationaux
BVC	Bourse de Casablanca
CCP	Chambre de Compensation Contrepartie Centrale
CF	Circulation Fiduciaire
CGAP	Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres
CIL	Centrale des Impayés sur Lettre de Change Normalisée
CIP	Centrale des Incidents de Paiement
CPT	Centres Privés de Tri
CROE	Cyber Resilience Oversight Expectations
EMV	Europay, Mastercard et Visa

FGP	Fonds de Garantie Permanent
FMDA	Fédération Marocaine de l'Assurance
FMI	Fonds Monétaire International
FPCT	Fonds de Placement Collectif en Titrisation
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GSIMT	Groupeement pour un Système Interbancaire Marocain de Télé-Compensation
ICMAT	Instance de Coordination du Marché à Terme
IMFs	Infrastructures de Marchés Financiers
IP	Incident de Paiement
LCN	Lettre de change normalisée
LIB	Services bancaires pour les segments à bas revenus (Low Income Banking)
Maroclear	Dépositaire central national de titres
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MF	Monnaie Fiduciaire
MFC	Morocco Fintech Center
MNBC	Monnaie Numérique de Banque Centrale
MRE	Marocains résidents à l'étranger
OICV	Organisation Internationale des Commissions de Valeurs
OMTPME	Observatoire Marocain de la Très Petite, Petite et Moyenne Entreprise
OPCC	Organismes de Placement Collectif en Capital
OPCI	Organismes de Placement Collectif Immobilier
OPCVM	Organismes de placement collectif en valeurs mobilières
PAPSS	Pan-African Payment and Settlement System – Système panafricain de paiement et de règlement
PCA	Plan de continuité d'activité
PCI-DSS	Payment Card Industry Data Security Standard
PCVI	Plateforme de compensation des virements instantanés

PIMF	Principes pour les Infrastructures des Marchés Financiers
PKI	Public Key Infrastructure
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PONA	Position Nette Acheteuse. Il s'agit notamment du compte de réservation utilisé pour certaines opérations de règlement-livraison dénouées en batch
RSU	Registre Social Unifié
SCPM	Système de compensation des paiements de masse
SGMAT	La Société Gestionnaire du Marché à Terme
SIMT	Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation
SNIF	Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
SRBM	Système de Règlement Brut du Maroc
SWAM	Switch Al-Maghrib
SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
TCN	Titres de créances négociables
TPE	Terminal de Paiement Electronique
TPEs	Très petites entreprises
TPME	Très petites, Petites et Moyennes Entreprises
VI	Virement Instantané





Infrastructures de marchés financiers

Partie

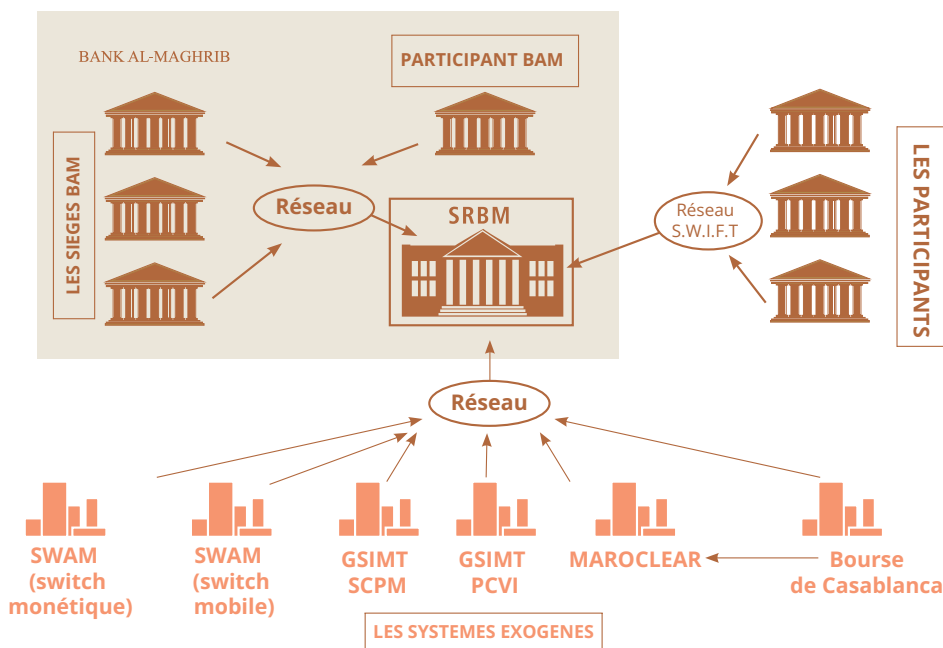
CHAPITRE I.

SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DE MARCHES FINANCIERS

Les Infrastructures de Marchés Financiers -IMFs- dans le paysage marocain s'articulent autour de sept systèmes :

- Un système interbancaire de paiement de gros montants : SRBM ;
- Quatre systèmes de paiement de détail : Le Switch monétique, le Switch mobile, le GSIMT, le groupement du système interbancaire qui regroupe le système de compensation des paiements de masse -SCPM- et la Plateforme de compensation des virements instantanés -PCVI-. Ces systèmes assurent respectivement le traitement des transactions par cartes bancaires, des paiements mobiles, des autres moyens de paiement scripturaux et des virements instantanés ;
- Deux systèmes dédiés à la compensation et au règlement/livraison de titres : La Bourse de Casablanca qui traite la compensation des valeurs mobilières cotées et Maroclear qui est chargé d'assurer la dématérialisation des titres et leur conservation et gère également le système de règlement-livraison qui permet le dénouement des transactions ainsi que l'administration de l'ensemble des événements liés à la vie d'un titre.

Le règlement de l'ensemble des soldes multilatéraux issus de ces systèmes est effectué en monnaie Banque Centrale sur les livres de Bank Al-Maghrib. Sont considérés comme des participants techniques, les systèmes exogènes qui déversent des soldes nets multilatéraux pour règlement dans le SRBM. Les liens entre ces systèmes se présentent comme suit :



Le cadre juridique régissant le mandat de surveillance de Bank Al-Maghrib à l'égard des Infrastructures de Marchés Financiers (IMFs) s'appuie principalement sur les dispositions de la loi n° 40-17 portant statut de Bank Al-Maghrib, renforcé par les dispositions de la convention multilatérale relative à la surveillance de ces infrastructures.

I. SYSTÈME DES RÈGLEMENTS BRUTS DU MAROC

I.1. Activité

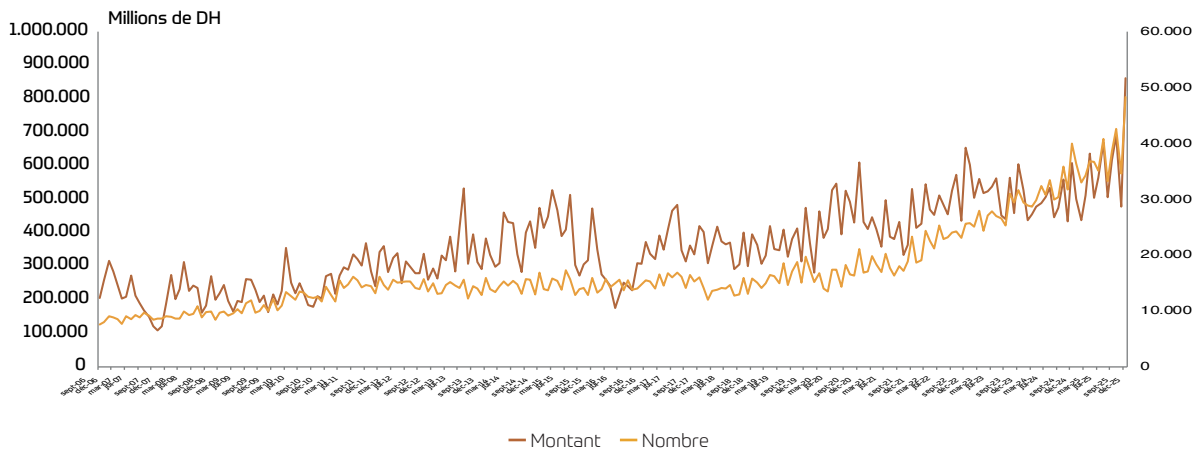
Au titre de l'exercice 2025, le SRBM a enregistré l'adhésion de trois nouveaux sous-participants, portant leur nombre à 59, tandis que celui des participants directs s'est maintenu à 26. Le volume global traité² au cours de l'exercice, comprenant les opérations des banques, de la Banque Centrale et des systèmes exogènes, a atteint 28 181 milliards de dirhams, en hausse de 11,6% par rapport à 2024. Ce niveau correspond à l'équivalent du PIB annuel du Maroc en 14 jours d'exploitation et met en évidence le rôle central du SRBM dans l'infrastructure nationale des paiements.

I.1.1. Règlement des ordres de paiement des participants directs

L'activité relative au règlement des ordres de paiement des participants directs a poursuivi sa progression en 2025. Le nombre d'opérations s'est élevé à 449 975, contre 381 039 en 2024, soit une hausse de 18%, principalement imputable à l'augmentation de 23% des virements clientèle. En montant, les opérations réglées se sont chiffrées à 6 968 milliards de dirhams, en progression de 17% par rapport aux 5 946 milliards de dirhams enregistrés en 2024. Cette évolution reflète à la fois la hausse des paiements émis par la clientèle et le dynamisme des échanges interbancaires.

² Exclusion faite des opérations de réservation fiduciaire et de PONA, réalisées sur le même compte, ainsi que des opérations relatives aux facilités intra-journalières

Evolution de l'activité du SRBM entre septembre 2006 et décembre 2025



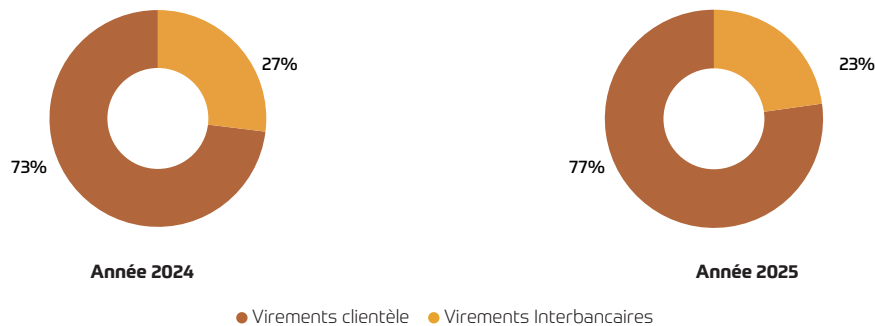
a. Virements interbancaires

Les virements interbancaires ont totalisé 3 792 milliards de dirhams, en augmentation de 17% par rapport à 2024. Leur part dans la valeur globale des ordres de paiement est demeurée quasi stable, à 54% contre 55% un an auparavant. En volume, leur nombre s'est établi à 104 220 opérations, en progression de 3% par rapport à 2024. Leur part dans le volume global des ordres de paiement s'est repliée à 23%, après 27% en 2024, traduisant une évolution plus rapide des virements de la clientèle.

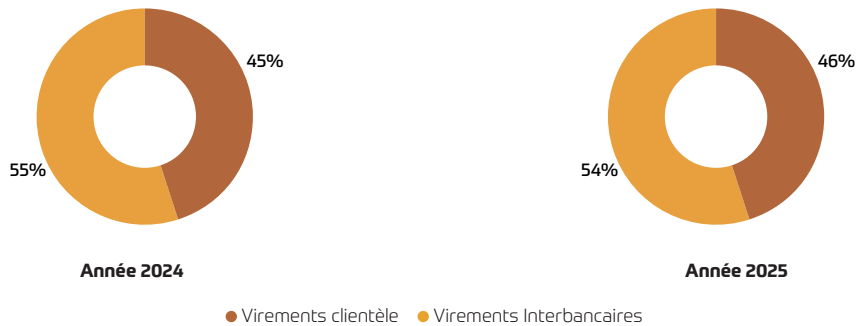
b. Virements de la clientèle

Les virements de la clientèle ont maintenu leur dynamique de croissance en 2025. En valeur, ils ont totalisé 3 176 milliards de dirhams, en augmentation de 18% par rapport à 2024. Leur part dans la valeur globale des ordres de paiement s'est établie à 46%, contre 45% une année auparavant. En volume, leur nombre s'est élevé à 345 755 opérations, en augmentation de 24% par rapport à 2024. Leur part dans le volume global des ordres de paiement a progressé à 77%, contre 73% en 2024.

Part des ordres de virements clientèle et interbancaires en nombre



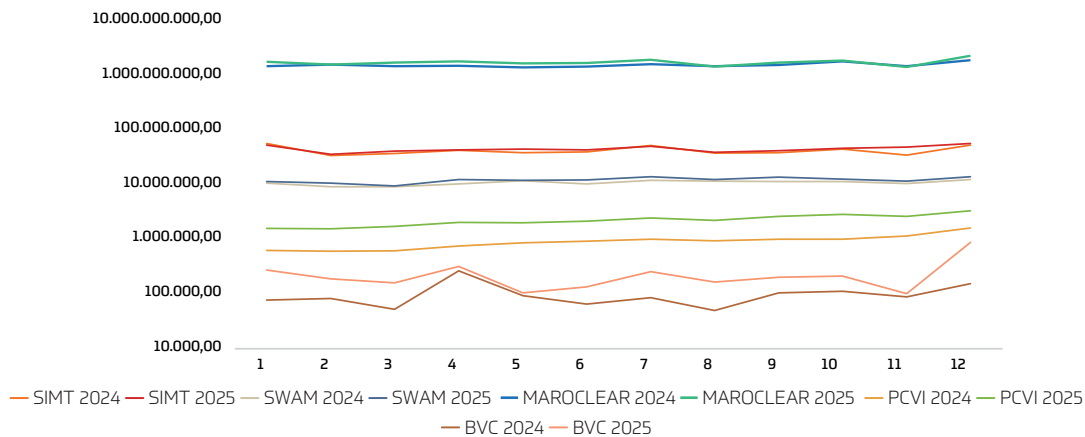
Part des ordres de virements clientèle et interbancaires en montant



I.1.2. Règlement des soldes des systèmes exogènes

Courant l'année 2025, les règlements en provenance des systèmes exogènes³ ont atteint 21 616 milliards de dirhams, en hausse de 12% par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la dynamique des opérations de pension livrée réglées via Maroclear, dont le montant est passé de 16 037 milliards de dirhams en 2024 à 17 681 milliards de dirhams en 2025, ainsi que des opérations de gré à gré, dont le volume s'est élevé à 3 126 milliards de dirhams après 2 581 milliards de dirhams en 2024.

Evolution mensuelle des déversements dans le SRBM des soldes nets multilatéraux des systèmes exogènes (en milliers de DH)



³ (Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation); Plateforme de compensation des virements instantanés; Système de règlement-livraison de titres (Maroclear) et d'opérations de Bourse (Bourse de Casablanca); Système de paiement pour les transactions par cartes et mobiles (SWITCH AL-MAGHRIB).

I.2. Evolutions récentes et projets de développement

Bank Al-Maghrib a procédé, en novembre 2025, à la mise en production d'une nouvelle version du SRBM, dans le cadre d'un chantier de modernisation stratégique visant à renforcer la sécurité, l'efficacité et la résilience des infrastructures de marché, et à mettre le système en conformité avec la norme ISO 20022. Cette évolution a permis l'adoption d'un format de données plus riche et plus structuré, de nature à améliorer la traçabilité des transactions, à renforcer les dispositifs de conformité, notamment en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et à réduire les erreurs ainsi que les rejets.

Cette évolution s'est également traduite par plusieurs avancées opérationnelles majeures. Les banques disposent désormais d'une connexion directe au système à travers des API sécurisées, favorisant l'automatisation des échanges, la réduction des traitements manuels et l'amélioration de leur fiabilité. Un portail web a, par ailleurs, été maintenu pour le traitement des opérations manuelles et des situations exceptionnelles. En outre, le système intègre un mécanisme d'optimisation des files d'attente permettant de débloquer simultanément les paiements en attente sans mobilisation additionnelle de liquidité et d'améliorer, ainsi, la fluidité du règlement des transactions.

Sur le plan de l'architecture technique, la nouvelle plateforme repose sur une configuration « actif-actif », opérant simultanément depuis le datacenter principal de Bank Al-Maghrib et depuis un hébergeur national partenaire. Cette architecture assure une réplication en temps réel de la base de données, permettant un basculement rapide et sans interruption perceptible en cas d'incident affectant l'un des sites, renforçant ainsi considérablement la continuité de service et la résilience globale du SRBM.

I.3. Evaluation

En 2025, le taux de rejet des opérations au niveau du SRBM, imputable à l'indisponibilité ou à l'insuffisance de provision sur les comptes centraux de règlement des participants donneurs d'ordres, est demeuré très faible, avec une moyenne quotidienne de 0,01% en nombre et de 0,05% en valeur.

Par ailleurs, aucun incident technique majeur n'a été enregistré au niveau du système et l'ensemble des indicateurs de performance ont affiché des niveaux conformes aux exigences prévues par le contrat de service du SRBM. Dans ce contexte, la disponibilité technique du système s'est établie à 99,73% en 2025.

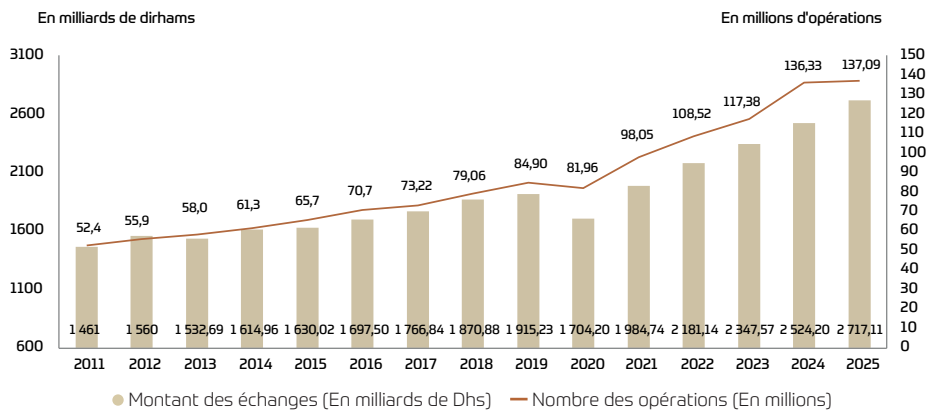
En outre, les opérations de basculement de la plateforme technique du SRBM entre le datacenter principal et le site de secours se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes et dans le respect du calendrier arrêté à cet effet.

II. Groupement pour un Système Interbancaire Marocain de Télécompensation (GSIMT)

II.1. Activité

Au titre de l'année 2025, les échanges interbancaires traités via le système de compensation des paiements de masse SCPM ont totalisé 137,1 millions d'opérations, enregistrant ainsi une progression annuelle limitée à 0,6%, soit le rythme le plus faible depuis 2021. En termes de montant, ces échanges se sont élevés à 2 717,1 milliards de dirhams, en augmentation de 7,6% par rapport à l'année 2024.

Evolution annuelle des échanges interbancaires

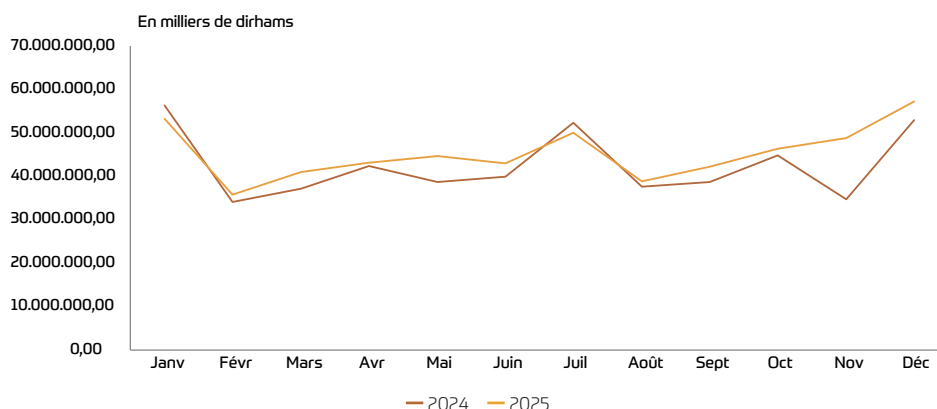


Concernant le volume mensuel des échanges, il a varié entre 9,74 et 12,18 millions d'opérations de janvier à novembre 2025, avant d'atteindre 14,27 millions en décembre, sous l'effet notamment des paiements d'impôts et taxes intervenus en fin d'année. En moyenne journalière, ces échanges ont atteint 555 033 opérations, avec un pic de 1 953 714 opérations en décembre. Le temps de traitement moyen du système pour le plus grand lot est estimé à 3 min et 27 s avec un maximum de 8 min et 44 s.

En valeur, l'évolution des échanges a suivi une tendance similaire. Les montants mensuels ont oscillé entre 196,2 et 283,2 milliards de dirhams, contre une fourchette de 184 milliards à 256,5 milliards de dirhams en 2024. La moyenne journalière des valeurs échangées a enregistré, quant à elle, 11 milliards de dirhams avec un pic journalier de 19,5 milliards de dirhams.

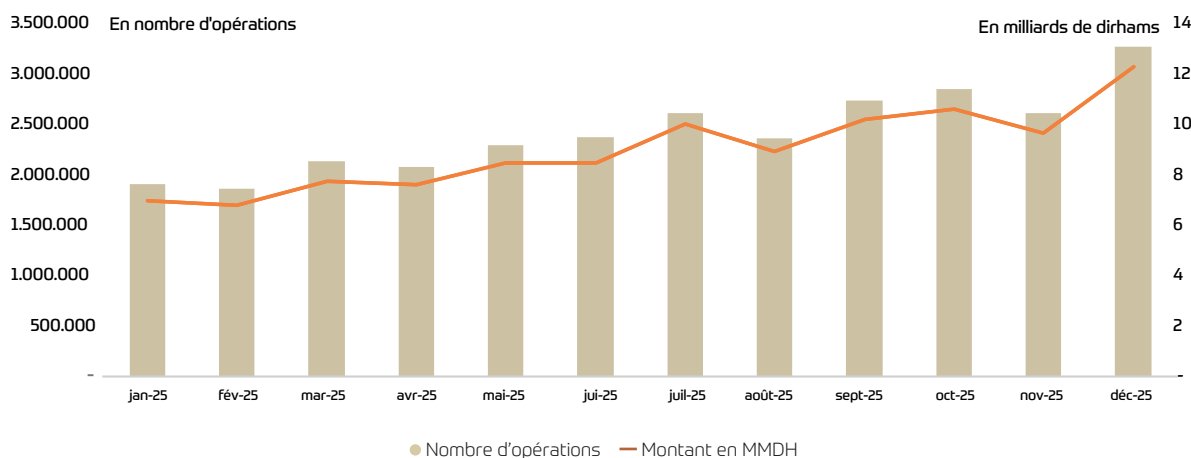
Le total des soldes déversés dans le SRBM par le SCPM s'est élevé à 544 milliards de dirhams en 2025, affichant une hausse de 6,8% par rapport à son niveau enregistré en 2024.

Soldes issus du SIMT et réglés dans le SRBM



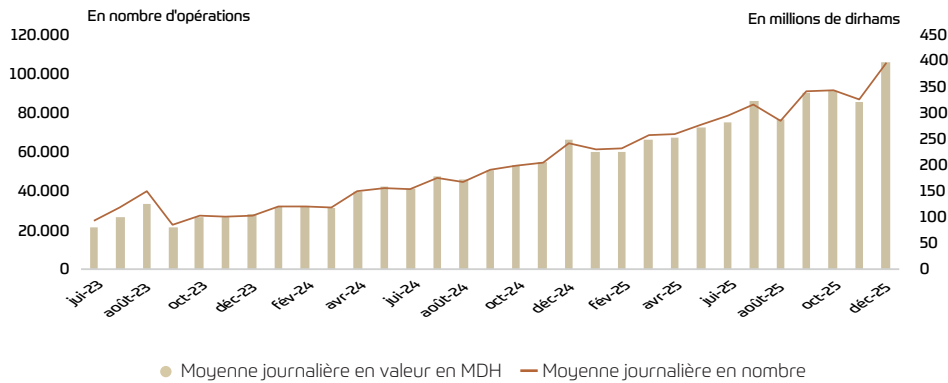
S'agissant de l'activité du virement instantané (VI), la PCVI a traité près de 29 millions d'opérations en 2025, contre 16,3 millions en 2024, soit une progression de 77,9%. En valeur, les opérations traitées ont atteint 107,5 milliards de dirhams, contre 61,7 milliards en 2024, enregistrant ainsi une hausse de 74,2%. Cette progression reflète la poursuite de la montée en puissance de ce moyen de paiement, avec une accélération de l'activité au cours du quatrième trimestre, culminant en décembre à 3,3 millions d'opérations pour un montant de 12,3 milliards de dirhams.

Evolution mensuelle du virement instantané en nombre et en montant



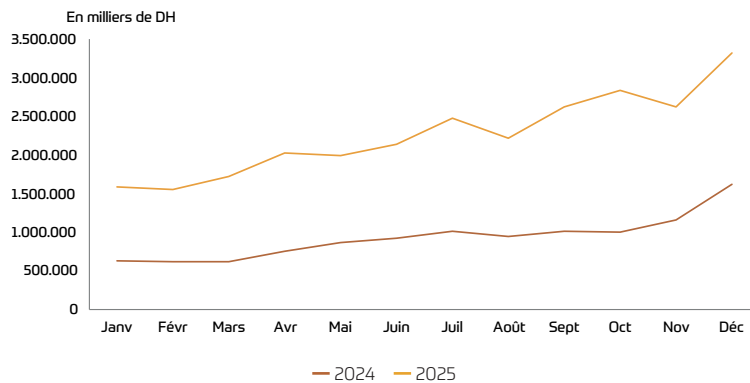
Le nombre moyen quotidien d'opérations de règlement traitées par la plateforme PCVI s'est établi à 118 mille transactions, contre près de 65 mille transactions en 2024. Parallèlement, les échanges en valeur ont maintenu leur trajectoire haussière, atteignant en moyenne quotidienne 437 millions de dirhams, après 248 millions de dirhams une année auparavant. Le pic d'activité s'est établi, quant à lui, à 405 520 opérations en nombre et 1,3 milliard de dirhams en montant.

Evolution mensuelle de la moyenne journalière en nombre et en montant



En termes de règlement au niveau du SRBM, le total des soldes déversés s'est élevé à 27,1 milliards de dirhams en 2025 contre 11,1 milliards de dirhams en 2024.

Soldes issus de la PCVI et réglés dans le SRBM



II.2. Evolutions récentes et projets de développement

L'année 2025 a été marquée par plusieurs travaux structurants visant à renforcer la gestion des risques, à moderniser les plateformes du GSIMT et à améliorer la résilience des infrastructures. Ces travaux ont notamment porté sur :

- La poursuite des travaux relatifs à la refonte de la convention interbancaire des échanges, visant à moderniser le cadre régissant les relations entre participants, à combler certaines lacunes réglementaires et juridiques par des dispositions conventionnelles, à améliorer l'excellence opérationnelle et à encadrer davantage le traitement des réclamations ainsi que les mécanismes d'arbitrage en cas de différend.

- Le développement d'un outil de gestion des réclamations interbancaires et des demandes de service afin d'assurer une meilleure visibilité sur les réclamations, de veiller au respect des délais conventionnels et de permettre un pilotage centralisé par le GSIMT.
- La poursuite de la modernisation des services à travers le développement de la Plateforme Interbancaire de Virements de Masse Entreprise (PIVM), basée sur la norme ISO 20022 pour accélérer le traitement de ces virements et assurer une notification du sort des opérations dans la journée, ainsi que l'intégration progressive des EDP à la PCVI.
- La refonte complète de la plateforme technique du GSIMT, achevée en juin 2025, visant notamment à accompagner le développement des activités, à traiter les obsolescences et à préparer la mise en place d'une architecture actif/actif pour les virements instantanés.

II.3. Evaluation

Au titre de l'année 2025, le ratio de compensation⁴ s'est établi en moyenne à 10,1%, soit un niveau efficient. Ce niveau traduit un effet de compensation élevé du système, permettant la réduction de près de 89,9% des besoins de liquidité pour le règlement des engagements des participants. Cinq établissements de crédit adhérents au GSIMT concentrent en moyenne 68,6% des échanges interbancaires⁵. Le taux de rejets techniques du virement instantané s'est, pour sa part, établi à 0,09%.

S'agissant du taux de disponibilité du Système de compensation des paiements de masse, il a été évalué en moyenne à 99,9%. En effet, aucun incident majeur n'a été répertorié en 2025. Concernant la gestion des risques financiers, le FGP⁶, s'élevant à 493 millions de dirhams, a permis de couvrir en moyenne 88,51% des soldes de règlement débiteurs enregistrés par les participants en 2025.

Par ailleurs, dans le cadre du programme de contrôle sur place de l'année 2025, une mission a été diligentée auprès du GSIMT afin d'évaluer sa conformité aux Principes pour les infrastructures de marchés financiers établis par la BRI. Elle a permis également d'effectuer le suivi des recommandations issues des évaluations antérieures.

⁴ C'est un indicateur d'évaluation de la performance d'un système de paiement. Il mesure le niveau d'extinction des dettes et des créances permis par le système et le degré de vitesse des transferts de fonds. Plus le ratio est faible, plus le système est qualifié d'optimal dans sa fonction de compensation des opérations interbancaires, contribuant ainsi à la réduction des besoins de liquidités allouées au règlement.

⁵ Valeur calculée sur la base des échanges des participants hors BAM.

⁶ Fonds de Garantie Permanent couvrant la défaillance de deux plus grands participants débiteurs pouvant engendrer la plus forte exposition au risque de crédit agrégé dans le système. De plus, un fonds de garantie spécifique aux banques participatives est en cours d'implémentation.

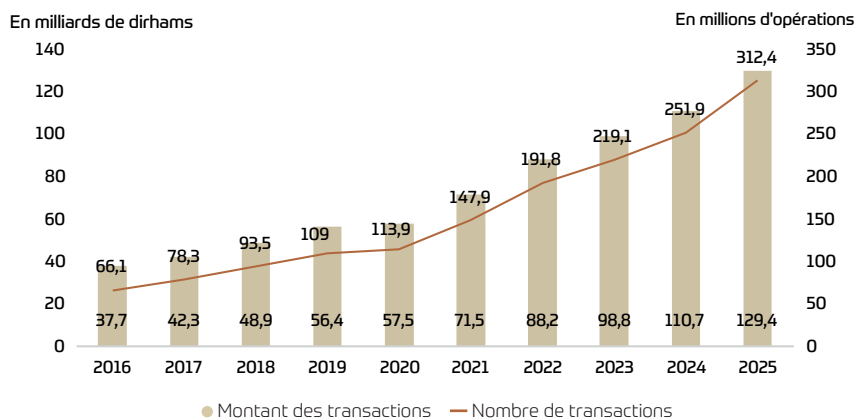
III. Switch Monétique et mobile

III.1. Activité

En 2025, l'activité monétique a enregistré une progression soutenue des transactions interopérables traitées par SWAM reflétant ainsi l'adoption croissante des moyens de paiement numériques. Le nombre d'autorisations par carte bancaire s'est établi à près de 360 millions d'opérations, en augmentation de 24,4% par rapport à 2024, tandis que leur montant a atteint 224 milliards de dirhams, en hausse de 7,9%.

Le taux d'approbation des demandes d'autorisations par carte s'est, pour sa part, établi à 86,8% en 2025. Le nombre de transactions approuvées a ainsi atteint 312,4 millions, contre 251,9 millions une année auparavant, tandis que leur montant global s'est élevé à 129,4 milliards de dirhams, en hausse de 17% par rapport à 2024.

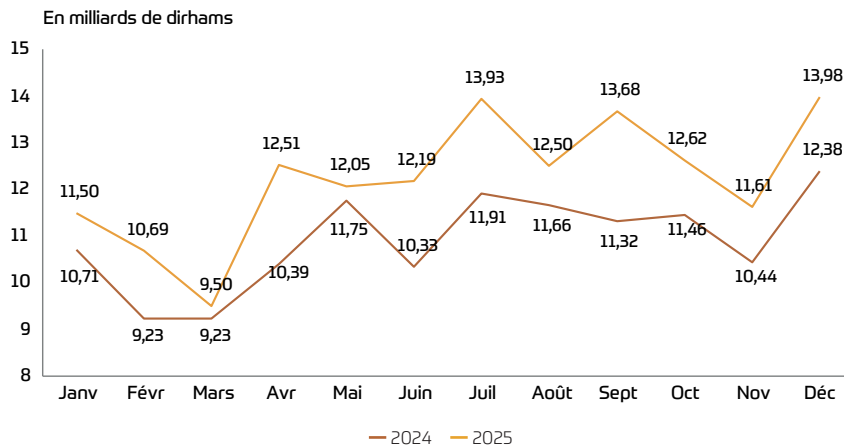
Evolution annuelle des transactions monétiques approuvées



Concernant le paiement mobile, l'activité a connu une évolution notable en 2025. Le Switch a traité 1 826 316 autorisations en 2025, contre 235 603 en 2024, soit une hausse de 675%, traduisant un développement continu des services de paiement mobile et leur intégration progressive dans l'écosystème national des paiements. Le taux d'approbation correspondant a atteint 94,1%, contre 72,7% l'année précédente, soit 1,7 million de transactions interopérables approuvées pour une valeur de 457,4 millions de dirhams.

Enfin, le montant des soldes déversés par SWAM dans le SRBM s'est élevé à 146,8 milliards de dirhams, contre 130,8 milliards en 2024, enregistrant ainsi une progression de 12,2%.

Soldes issus du SWAM et réglés dans le SRBM



III.2. Evolutions récentes et projets de développement

Au titre de l'exercice 2025, Switch Al-Maghrib a poursuivi la mise en œuvre de ses projets structurants en faveur de la modernisation, de la sécurité et de la performance de l'infrastructure monétique nationale. L'année a été marquée par le renouvellement de la certification PCI-DSS v4.0.1, confirmant la conformité de la plateforme aux standards internationaux les plus exigeants en matière de sécurité. De nouvelles évolutions ont été déployées sur le Switch Carte afin d'aligner la plateforme sur les nouveaux standards internationaux.

En parallèle, SWAM a poursuivi les travaux de migration des participants vers sa nouvelle plateforme en mode actif/actif. Il a également poursuivi l'accompagnement des membres de la place à travers l'intégration de nouveaux participants et services, ainsi que le déploiement des évolutions relatives au paiement mobile visant à améliorer le fonctionnement du Switch Mobile et à renforcer son interopérabilité.

III.3. Evaluation

La plateforme du Switch monétique a enregistré en 2025 un taux de disponibilité moyen de 99,98%, aucun incident majeur n'ayant été relevé au cours de l'exercice. Les incidents mineurs déclarés ont, pour leur part, été traités dans les délais requis, avec un impact limité sur l'activité.

Le taux de rejet technique des autorisations monétiques s'est élevé à 0,77% du total des autorisations en 2025. En outre, le taux moyen de concentration des échanges des cinq premiers participants dans la valeur totale des échanges monétiques a atteint 72,1%, soit un niveau globalement stable par rapport à l'exercice précédent.

IV. Dépositaire central et système de règlement/ livraison (MAROCLEAR)

IV.1. Activité

IV.1.1. Admissions des titres

Au titre de l'exercice 2025, la valeur des titres nouvellement admis à Maroclear a atteint 308,8 milliards de dirhams, en hausse de 5,8% par rapport à l'année précédente. Cette progression s'explique essentiellement par l'augmentation marquée des émissions obligataires, passées de 24,1 milliards à 51,4 milliards de dirhams, ainsi que, dans une moindre mesure, par celle des émissions de FPCT, dont le volume s'est établi à 15,5 milliards de dirhams contre 2,4 milliards en 2024. En revanche, les émissions de bons du Trésor et de titres de créances négociables (TCN) se sont inscrites en baisse, de 5,5% et de 15%, pour s'établir à 162,2 milliards de dirhams et 65,9 milliards de dirhams respectivement.

Evolution des titres admis auprès de Maroclear

Catégories de valeurs (en millions de dirhams)	2024*	2025
Bons du Trésor	171 661,30	162 235,70
TCN	77 546,70	65 935,50
Obligations	24 153,75	51 449,58
FPCT	2 430,28	15 521,76
Actions	9 854,87	11 654,43
OPCC	268,24	1 889,96
OPCI	6 080	119
OPCVM	18	19
Total	292 013,14	308 824,93

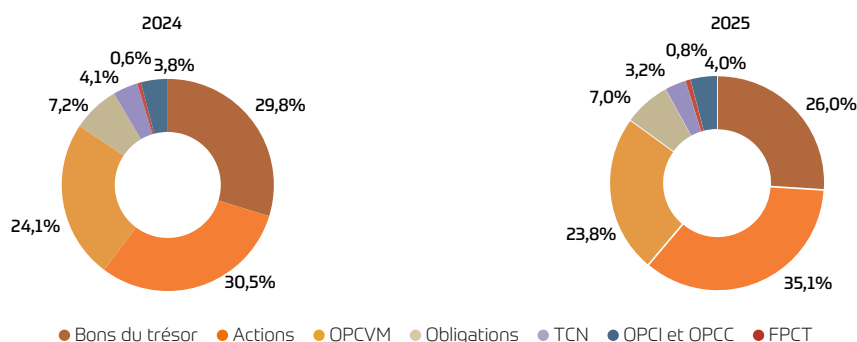
* Chiffres actualisés

IV.1.2. Evolution de la capitalisation

La capitalisation des valeurs admises à Maroclear s'est accrue de 19%, pour atteindre 3 016 milliards de dirhams. Cette progression reflète principalement la hausse des encours des compartiments actions et des organismes de placement collectif (OPC), en augmentation respective de 37,3% et de 18,4%, en lien notamment avec la bonne tenue du marché boursier.

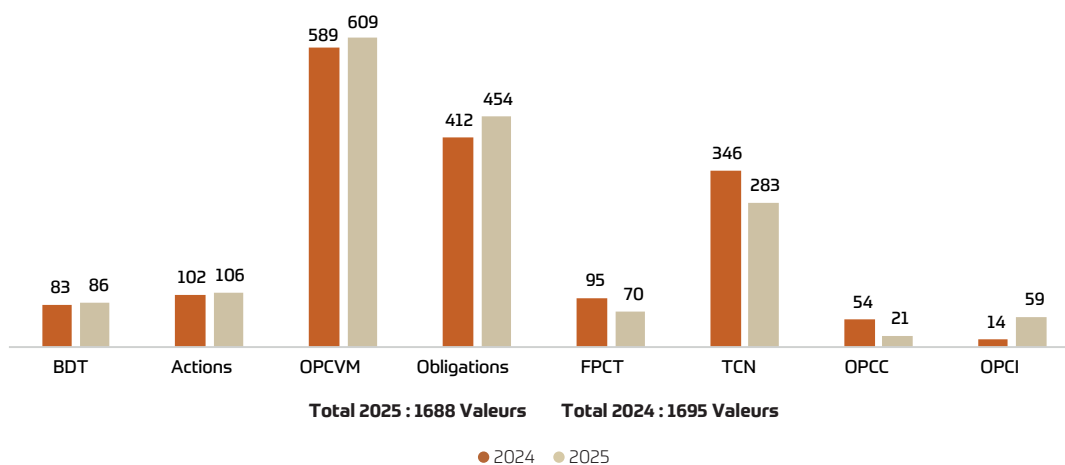
La structure de la capitalisation a, par ailleurs, connu une baisse de la part des bons du Trésor, revenant de 29,8% à 26% entre 2024 et 2025. En parallèle, la part des actions s'est renforcée, atteignant 35% de l'encours global des titres conservés par Maroclear, contre 30,5% une année auparavant, traduisant ainsi une recomposition au profit du compartiment actions.

Répartition de la capitalisation de valeurs par nature de titre



Par ailleurs, le nombre de valeurs conservées par Maroclear s'est légèrement replié, passant de 1 695 en 2024 à 1 688 en 2025, soit une diminution nette de 7 valeurs. Cette évolution résulte principalement de la contraction observée au niveau des compartiments des TCN et des FPCT.

Nombre de lignes conservées par nature de titre



IV.1.3. Flux dénoués

L'activité de dénouement s'est inscrite en forte hausse en 2025. Le nombre moyen quotidien des opérations dénouées a atteint 19 007, en progression de 88,2% par rapport à 2024, tandis que le volume moyen quotidien s'est établi à 97,2 milliards de dirhams, en augmentation de 11,2%.

La progression nettement plus soutenue du nombre d'instructions que des volumes reflète essentiellement le développement des transactions de détail et l'intensification de la rotation des portefeuilles. Cette dynamique a été favorisée, en particulier, par le retour des investisseurs particuliers sur le marché au cours de l'année 2025.

Moyennes quotidiennes des flux traités

FILIERES	En nombre de mouvements		En Millions de dirhams	
	2024*	2025	2024	2025
Bourse	8 960	17 743	1 119	1 763
Gré à gré	297	344	11 443	14 451
Repo	670	718	74 846	80 979
Transferts	159	186	-	-
Ecritures MAROCLEAR	15	16	-	-
TOTAL	10 101	19 007	87 408	97 192

* Chiffres actualisés

IV.1.4. Administration des titres

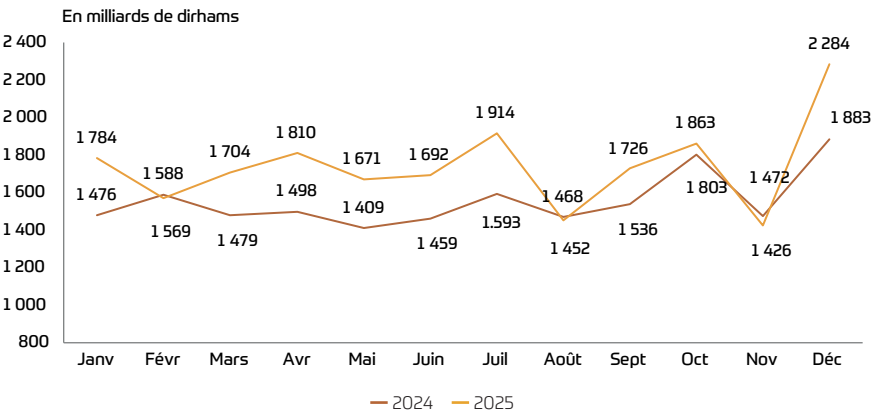
L'activité liée aux opérations sur titres est demeurée globalement stable comparativement à 2024, avec 1 257 événements enregistrés. Dans la continuité des exercices précédents, cette activité a été dominée par les paiements d'intérêts. Les paiements de dividendes ont, quant à eux, poursuivi leur progression pour dépasser 33 milliards de dirhams, contre 30 milliards en 2024.

IV.1.5. Règlement des soldes de Maroclear dans le SRBM

La valeur consolidée des opérations issues du système de Maroclear et réglées dans le SRBM a atteint 20 895 milliards de dirhams en 2025, contre 18 665 milliards de dirhams une année auparavant, soit une hausse de 11,95%.

Ainsi, le nombre total d'opérations réglées par le SRBM s'est établi à 212 023, contre 187 348 en 2024. Sur cet ensemble, 51 574 opérations ont concerné la filière de gré à gré, pour une valeur de 3 126,5 milliards de dirhams, et 160 449 opérations de pension livrée ont porté sur un montant global de 17 681,5 milliards de dirhams.

Soldes issus de Maroclear et réglés dans le SRBM



IV.2. Evolutions récentes et projets de développement

En 2025, Maroclear a poursuivi plusieurs chantiers structurants visant à renforcer l'efficacité opérationnelle, la sécurité de l'infrastructure post-marché et la qualité de son pilotage. Les principales réalisations ont porté sur l'accélération de la digitalisation des interactions avec les affiliés, la standardisation des principaux processus métiers et la dématérialisation accrue des échanges. L'établissement a également engagé une refonte de son système de facturation et de génération des commissions, de manière à améliorer la fiabilité des traitements, l'auditabilité du dispositif et la maîtrise interne du cycle de facturation. Par ailleurs, Maroclear a lancé un chantier structurant de gouvernance des données, visant à encadrer leur cycle de vie, leur qualité, leur sécurité, tout en renforçant leur traçabilité.

Sur le plan technologique, l'année a été marquée par la modernisation des interfaces avec le SRBM via API selon la norme ISO 20022, le renforcement des capacités de traitement des échanges ainsi que la formalisation d'une gouvernance IT plus structurée. En parallèle, MAROCLEAR a consolidé son dispositif de contrôle interne, de conformité et de gestion des risques, tout en renforçant sa résilience opérationnelle et cyber, notamment à travers la poursuite des travaux liés à la continuité d'activité et l'alignement progressif aux exigences du référentiel CROE. Dans l'ensemble, ces réalisations traduisent une montée en maturité de l'infrastructure en matière d'efficacité, de sécurité et de robustesse opérationnelle.

IV.3. Evaluation

Au cours de l'année 2025, Maroclear n'a enregistré aucun incident majeur affichant ainsi un taux de disponibilité du système de 100%. Le taux de concentration des cinq plus grands participants au niveau de Maroclear s'est établi à 70% contre 71% une année auparavant.

En 2025, une mission de contrôle sur place a été réalisée auprès de Maroclear et a couvert les aspects liés à l'organisation et à la gestion des risques opérationnels.

Par ailleurs, Maroclear a poursuivi la mise en œuvre des recommandations issues des missions d'évaluation antérieures réalisées par Bank Al-Maghrib. Ainsi, plusieurs actions ont été menées en 2025, portant principalement sur la gestion de la continuité d'activité. Elles ont notamment consisté en la réalisation, à la suite du déménagement vers le nouveau siège, d'un basculement de l'ensemble des activités opérationnelles vers le site de secours, la mise en service du nouveau datacenter ainsi que la conduite d'un test PCA en télétravail.

V. Chambre de compensation de la Bourse de Casablanca

V.1. Activité

V.1.1. Flux dénoués

L'activité de dénouement de la filière Bourse s'est fortement consolidée en 2025, avec une moyenne quotidienne de 17 743 opérations dénouées contre 8 960 en 2024. En valeur, les flux moyens quotidiens correspondants ont atteint 1,8 milliard de dirhams, soit une hausse de 57,6% en glissement annuel.

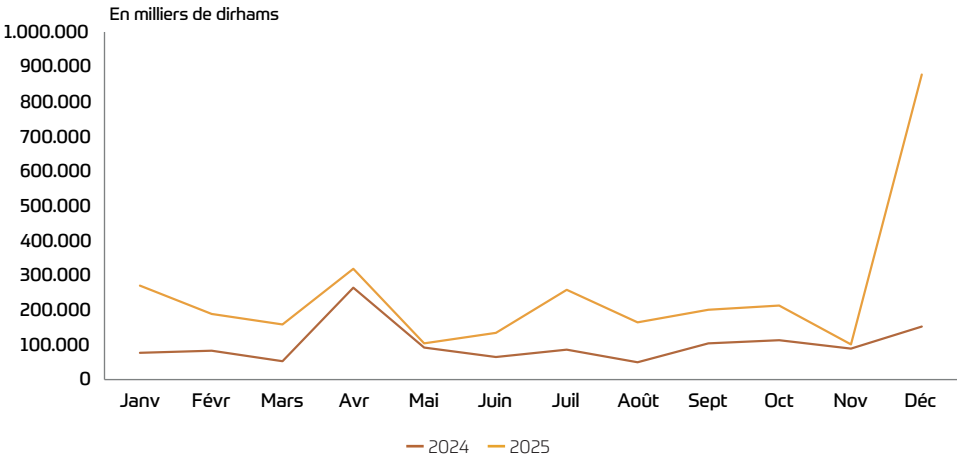
Moyennes quotidiennes des flux traités

FILIERE	Flux traités en nombre		Flux traités en Millions de dirhams	
	2024	2025	2024	2025
Bourse	8 960	17 743	1 119	1 763

V.1.2. Règlement des soldes de la Bourse de Casablanca dans le SRBM

En 2025, le montant total déversé par la Bourse de Casablanca dans le SRBM, au titre des appels de marge dans le cadre du système de garantie, a enregistré une hausse de 144% atteignant près de 3 milliards de dirhams.

Soldes issus de la BVC et réglés dans le SRBM



V.2. Evolutions récentes et projets de développement

La Bourse de Casablanca a poursuivi ses travaux de modernisation de l'architecture du marché des capitaux. Dans ce cadre, l'année 2025 a constitué une étape déterminante dans l'opérationnalisation du Marché à Terme et de sa Chambre de Compensation.

Sur le plan réglementaire, cette dynamique a notamment été marquée par l'obtention du visa de l'AMMC relatif au premier contrat à terme ferme sur l'indice MASI 20, constituant une étape préalable majeure au lancement opérationnel du marché à terme. Ce produit permettra notamment aux intervenants de disposer d'un instrument de couverture et de gestion de leurs expositions au marché actions.

Sur les plans technique et opérationnel, la Bourse de Casablanca a conduit un exercice de préparation au démarrage opérationnel du Marché à Terme, mobilisant l'ensemble des infrastructures concernées et des futurs intervenants du marché. Ce test grandeur nature a impliqué notamment les membres négociateurs, les membres compensateurs, la SGMAT et la Chambre de Compensation (CCP) et a permis de tester et de valider le fonctionnement de la chaîne du marché à terme dans des conditions proches de l'exploitation réelle, ainsi que d'évaluer la capacité des différents acteurs à opérer dans cet environnement.

Parallèlement, les actions d'accompagnement et de préparation de l'écosystème financier se sont poursuivies à travers l'organisation de plusieurs ateliers, rencontres et tables rondes avec les différentes parties prenantes de la place. Ces actions, qui ont notamment concerné les membres de la FMDA, de l'ASFIM et de l'AGFT, ainsi que les autorités et acteurs institutionnels, ont porté sur la présentation du Marché à Terme, les exigences prudentielles applicables aux assureurs et les aspects comptables et fiscaux liés à son lancement. Ces travaux ont contribué à renforcer l'appropriation des dispositifs opérationnels et prudentiels par les futurs participants et à préparer les conditions d'un démarrage sécurisé du marché à terme.

V.3. Evaluation

Au titre de l'exercice 2025, le ratio de compensation de la Bourse de Casablanca s'est établi, en moyenne, à 75,7%, traduisant un niveau élevé de compensation. S'agissant du taux de concentration, cinq sociétés de bourse ont détenu en moyenne 69,2% de la valeur des contrats négociés. Par ailleurs, aucun incident majeur n'a été enregistré au cours de l'année, la disponibilité de la Bourse de Casablanca s'étant ainsi maintenue à 100%.

CHAPITRE II.

EVOLUTION DU CADRE DE SURVEILLANCE DES INFRASTRUCTURES DE MARCHÉS FINANCIERS

I. MISE EN ŒUVRE DE NOUVEAUX PRINCIPES INTERNATIONAUX DANS LE DOMAINE DU RENFORCEMENT DE LA CYBER RÉSILIENCE

En 2019, Bank Al-Maghrib a adopté le référentiel CROE (Cyber Resilience Oversight Expectations) comme cadre de référence pour l'évaluation de la maturité en cyber-résilience des Infrastructures de Marchés Financiers (IMFs), conformément aux meilleures pratiques internationales promues par la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et la Banque Centrale Européenne (BCE).

Depuis son adoption, ce dispositif a été progressivement déployé à travers des exercices périodiques d'auto-évaluation, complétés par des audits externes réalisés par des cabinets homologués. Cette approche permet d'apprécier, de manière objective et homogène, le niveau de maturité des IMFs au regard des exigences du référentiel CROE.

Le dispositif de suivi par BAM s'appuie également sur la mise en œuvre des plans d'actions élaborés à l'issue des audits externes. Ce dispositif contribue au renforcement continu des capacités des IMFs dans les différents domaines évalués, notamment la gouvernance, l'identification des actifs critiques, des risques, des menaces et des vulnérabilités cyber, la détection des incidents cyber, la protection, l'intervention et le rétablissement, les tests, la connaissance de la situation ainsi que l'apprentissage et l'évolution.

Les résultats de l'exercice 2025 confirment la dynamique d'amélioration observée par rapport à 2024 et témoignent d'un renforcement du niveau de maturité en cyber-résilience des IMFs. Bien que des avancées significatives aient été enregistrées, la poursuite des actions d'amélioration demeure nécessaire afin de consolider les acquis et de progresser vers les niveaux de maturité les plus élevés.

II. OPERATIONNALISATION DU MARCHÉ À TERME

Au cours de l'année 2025, les parties prenantes au projet de lancement du marché à terme et de la Chambre de Compensation Contrepartie Centrale (CCP) ont poursuivi les travaux engagés afin de réunir l'ensemble des conditions réglementaires, techniques et opérationnelles nécessaires au lancement de cette infrastructure, qui constitue une étape structurante pour le développement du marché des capitaux et le renforcement de la stabilité financière.

L'année 2025 a été marquée par des avancées significatives ayant contribué à la consolidation du dispositif de gouvernance et du cadre prudentiel du marché à terme. Ces avancées se sont notamment traduites par la publication des arrêtés fixant les règles prudentielles applicables aux membres négociateurs et compensateurs, l'approbation des statuts de la Société Gestionnaire du Marché à Terme (SGMAT) et de la Chambre de Compensation Contrepartie Centrale (CCP) par le Ministère de l'Économie et des Finances ainsi que l'approbation de leurs cahiers des charges respectifs.

Parallèlement, le processus d'agrément des futurs intervenants a enregistré une avancée majeure avec la délivrance des premiers agréments à six membres, dont trois négociateurs et trois négociateurs-compensateurs. En outre, l'Instance de Coordination du Marché à Terme (ICMAT) a poursuivi l'instruction des dossiers d'agrément.

Par ailleurs, les travaux ont porté sur la finalisation des derniers prérequis au lancement du marché, notamment, l'adaptation du cadre comptable applicable aux différents intervenants ainsi que la poursuite des travaux d'amendement de la loi n° 42-12 relative au marché à terme d'instruments financiers.

III. NOTATION DE LA RESILIENCE DES IMFs SELON LA METHODOLOGIE RIBAT

Dans le cadre de ses missions de surveillance des Infrastructures de Marchés Financiers (IMFs), Bank Al-Maghrib procède semestriellement à l'évaluation de leur niveau de résilience au moyen de l'outil RIBAT (Risk-Based Assessment Tool). Ce dispositif permet d'évaluer, selon une approche fondée sur les risques, la conformité des IMFs aux principes édictés conjointement par le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et le Comité technique de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV). Les domaines évalués sont l'organisation, la gestion des risques, le règlement, le risque opérationnel, l'accès et la transparence.

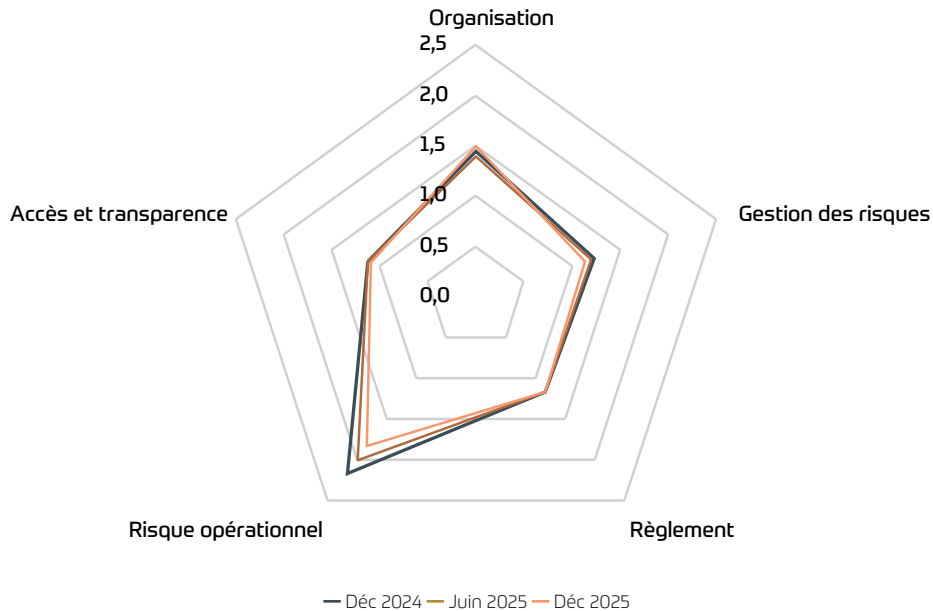
Au titre de l'exercice 2025, la notation globale du pilier⁷ « Résilience des IMFs » s'est établie à 1,34, contre 1,43 en 2024, traduisant une amélioration du niveau de résilience des infrastructures évaluées et le maintien d'un niveau de risque faible pour la stabilité financière.

Cette évolution reflète les progrès réalisés par les IMFs dans le renforcement de leurs dispositifs de gouvernance et de maîtrise des risques. Elle traduit également les effets des actions de mise en conformité engagées par ces infrastructures, en réponse aux recommandations formulées par Bank Al-Maghrib dans le cadre de ses activités de surveillance permanente et de contrôle sur place.

L'analyse des résultats met en évidence une consolidation progressive des dispositifs de résilience des IMFs, notamment à travers la montée en maturité des mécanismes de continuité d'activité, des dispositifs de gestion des incidents opérationnels et de cybersécurité, ainsi que la poursuite des travaux de convergence vers les standards et bonnes pratiques internationales applicables.

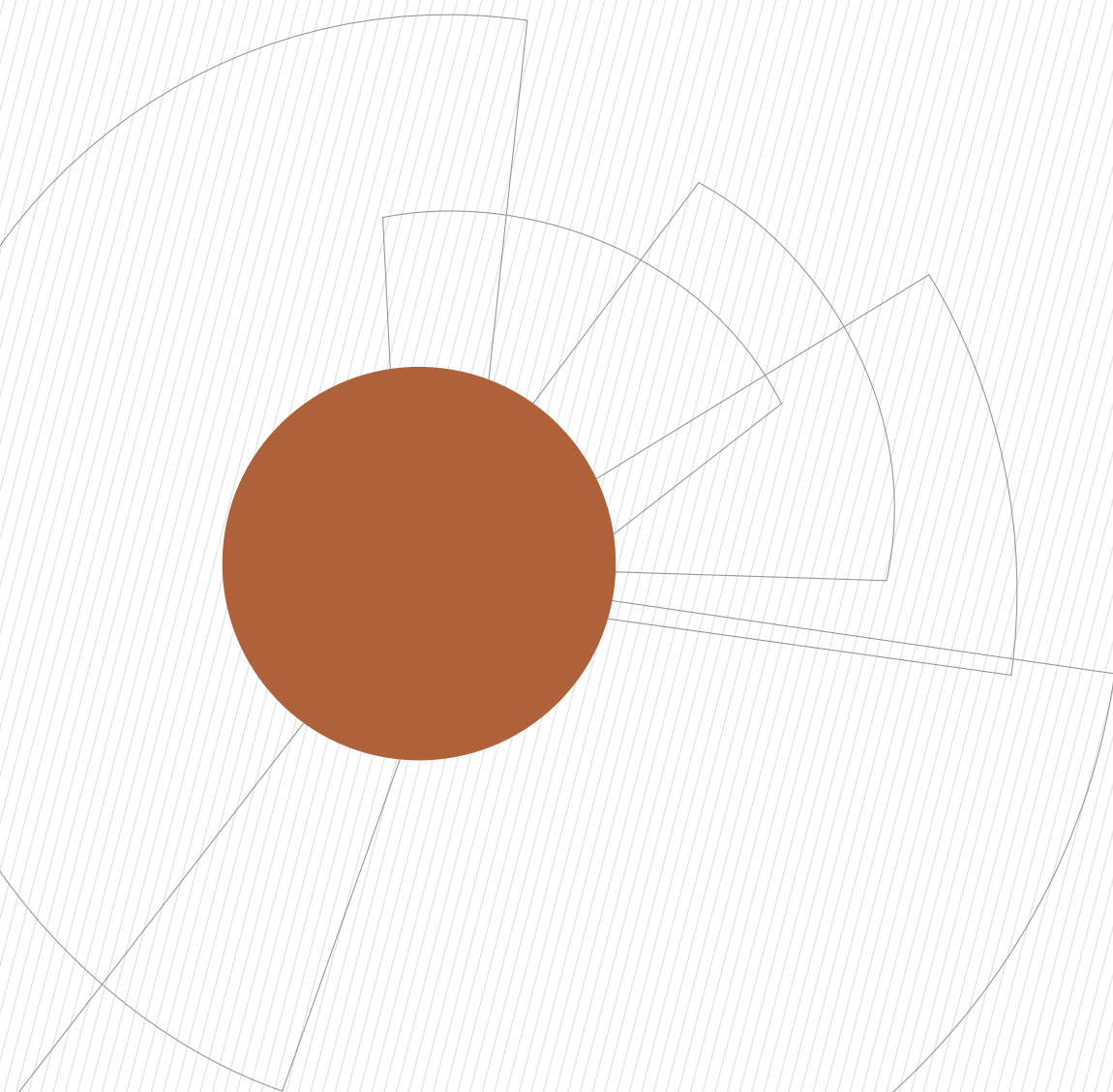
⁷ La notation globale des IMFs est la moyenne arithmétique des moyennes réalisées à l'issue du scoring de chaque domaine : Organisation, Gestion des risques, Règlement, Risque opérationnel, Accès et transparence. La notation d'une IMF s'effectue, sur une échelle de notes allant de 1 à 5, « 1 » étant la note la plus favorable et « 5 » la plus défavorable.

Score Global : Pilier résilience des IMFs



Afin de consolider cette dynamique, Bank Al-Maghrib poursuivra, au cours de l'année 2026, ses actions de surveillance à travers :

- Le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des activités de surveillance et de contrôle sur place ;
- Le suivi des plans d'actions élaborés à l'issue des évaluations de cyber-résilience conduites selon le référentiel CROE ;
- Le renforcement du suivi des incidents opérationnels et de sécurité susceptibles d'affecter la disponibilité ou l'intégrité des services critiques ;
- L'évaluation continue de la conformité des infrastructures aux exigences réglementaires et aux standards internationaux applicables.





Panorama et surveillance des moyens de paiement



Partie

CHAPITRE I.

MONNAIE FIDUCIAIRE

I. Circulation fiduciaire

La circulation fiduciaire, y compris les encaisses des banques, s'est nettement accélérée en 2025. Son encours s'est établi à 513 milliards de dirhams à fin décembre, en hausse de 15,5% en glissement annuel, après 7,6% en 2024 et 10,5% en moyenne en 2022 et 2023.

En volume, le stock en circulation a atteint 3,4 milliards de billets et 3,4 milliards de pièces, en progression respective de 15% et de 3% sur un an.

Graphique : Chiffres clés de la monnaie fiduciaire en 2025



Circulation fiduciaire

- Valeur : 513 MM de dirhams ; +15,5%
- Volume : 3,4 MM de billets ; +15%
et 3,4 MM de pièces ; +3%



Broyage de MF

- 388 M de billets ; -0,2%



Approvisionnement de MF

- 4,3 MM de billets ; +7%
- 229 M de pièces ; -19%



Recyclage de MF

- 3,5 MM de billets ; 13% BAM et 87% CPT
- 130 M de pièces ; -29%



Contrefaçon

- 4064 faux BBM, l'équivalent de 574 KDH ;
- Diminution de 10%

Versements aux guichets BAM

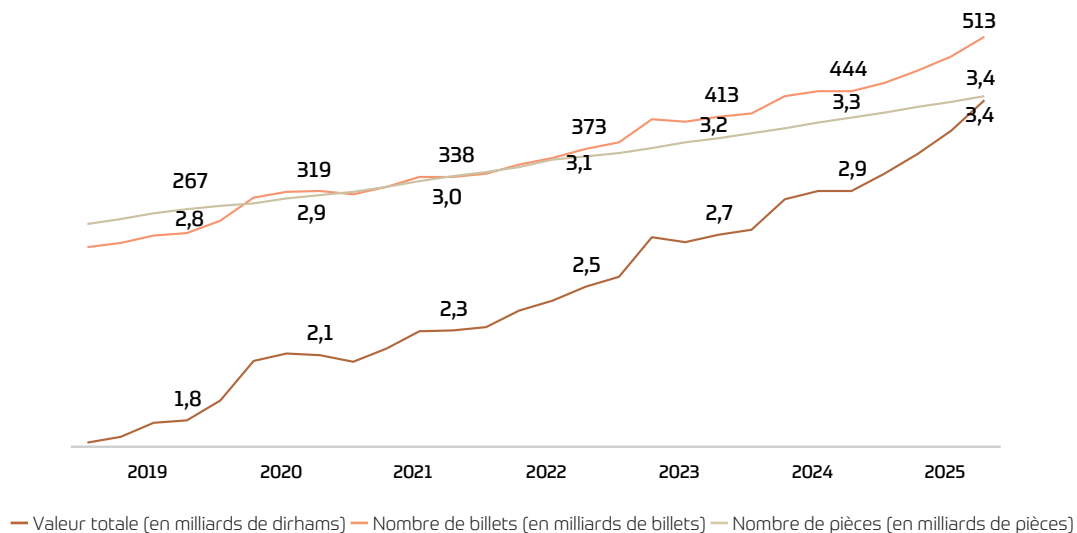
- 1,4 MM de billets ; +0,7%
- 0,1 M de pièces ; -62%



Sorties aux guichets BAM

- 1,9 MM de billets ; +14%
- 99 M de pièces ; +0,2%

Evolution de la circulation fiduciaire



Le ratio de la circulation fiduciaire rapporté au PIB s'est établi à 30% à fin 2025, contre 28% en 2024 et des niveaux légèrement supérieurs à 20% avant la crise sanitaire.

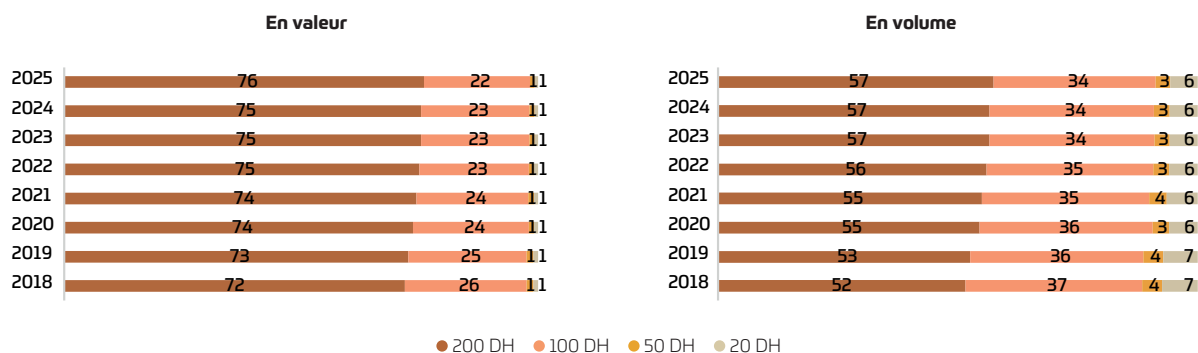
Billets en circulation

Avec un encours de 508,5 milliards de dirhams, représentant 99% de la circulation fiduciaire, les billets de banque marocains en circulation ont enregistré une hausse de 15,6% en 2025, après 7,7% un an auparavant.

La ventilation par coupure confirme la prédominance du billet de 200 DH, dont la part en valeur a légèrement progressé de 75% à 76%. Cette évolution s'est opérée au détriment du billet de 100 DH, dont la contribution a reculé d'un point de pourcentage à 22%. Les parts des billets de 50 DH et de 20 DH sont demeurées limitées, à environ 1% chacune.

En volume, la structure est restée identique à celle de 2024 : 57% pour la coupure de 200 DH, 34% pour celle de 100 DH, 3% pour celle de 50 DH et 6% pour celle de 20 DH.

Structure des BBM en circulation (en%)



Par série d'émission, la part de la série 2023 dans le volume des billets en circulation s'est renforcée, passant de 9% à 27%, tandis que celle de la série 2012 est revenue de 85% à 69%. Les séries émises en 1987 et en 2002 ont représenté respectivement 1% et 3% du stock en circulation.

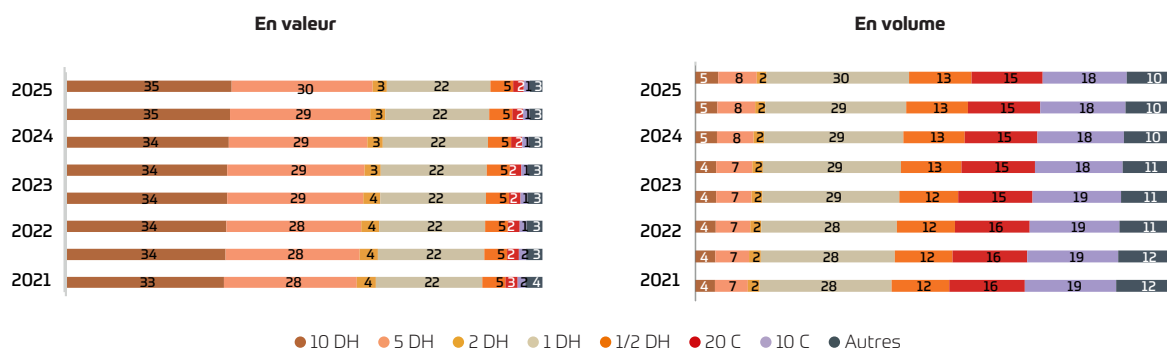
Pièces en circulation

L'encours des pièces de monnaie marocaines s'est établi à 4,6 milliards de dirhams à fin 2025, en hausse de 4,9%, et a représenté 1% de la valeur globale de la circulation fiduciaire.

En valeur, la structure a été marquée par une progression de la part des pièces de 5 DH, de 29% à 30%. Les contributions des autres dénominations sont demeurées globalement stables, à 35% pour les pièces de 10 DH, 3% pour celles de 2 DH, 22% pour celles de 1 DH et 5% pour celles de 1/2 DH. Les pièces de 20 et de 10 centimes ont représenté respectivement 2% et 1% de l'encours, le solde correspondant aux autres pièces⁸.

En volume, la pièce de 1 DH a consolidé sa prédominance, sa part progressant de 29% à 30%. Les contributions des autres dénominations se sont maintenues à 5% pour les pièces de 10 DH, 8% pour celles de 5 DH, 2% pour celles de 2 DH, 13% pour celles de 1/2 DH, 15% pour celles de 20 centimes et 18% pour celles de 10 centimes. Les autres pièces ont représenté près de 10% du stock.

Structure des PMM en circulation - (en%)



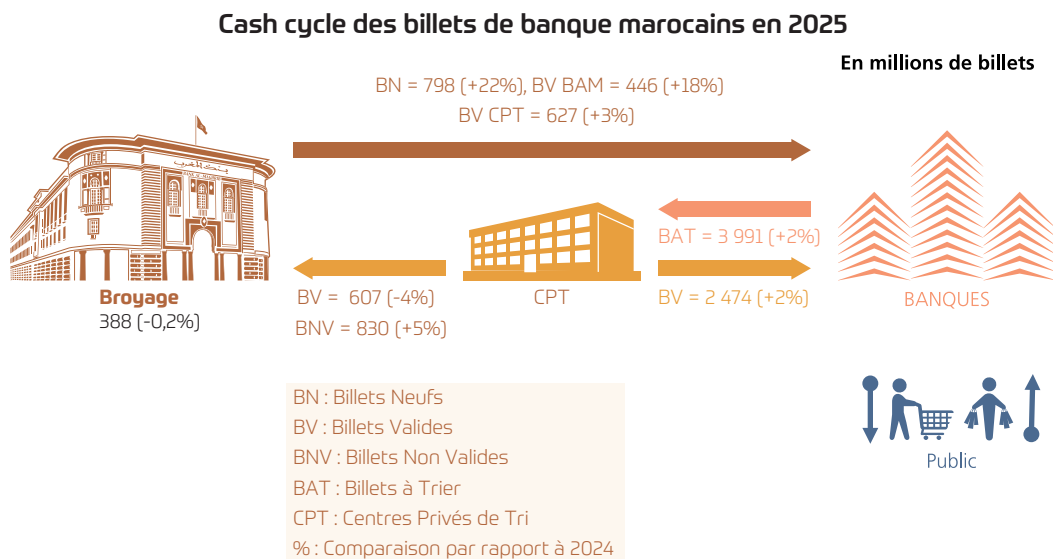
⁸ Autres : Pièces commémoratives et pièces à retirer de la circulation fiduciaire.

II. Approvisionnement de l'économie en monnaie fiduciaire

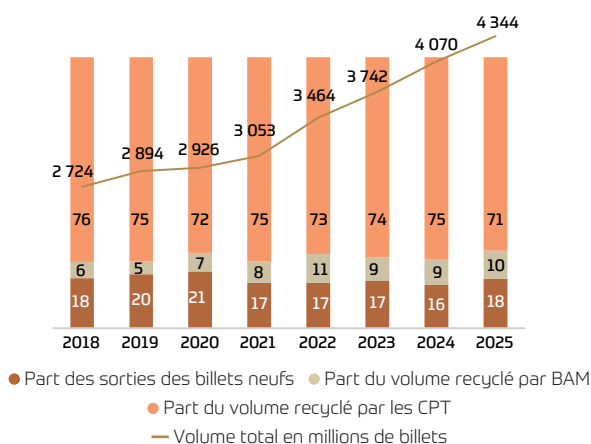
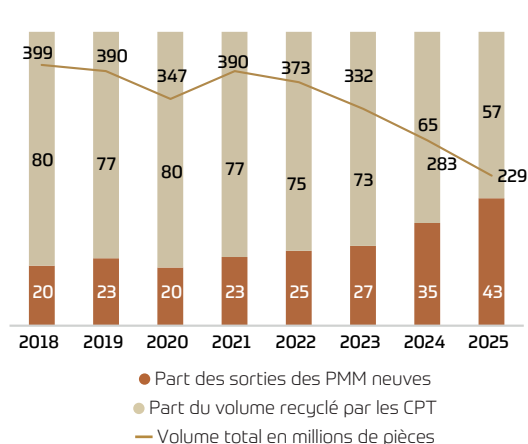
Dans un contexte de forte progression de la demande de monnaie fiduciaire, Bank Al-Maghrib et les Centres privés de traitement de la monnaie fiduciaire (CPT) ont mobilisé les volumes nécessaires pour assurer un approvisionnement régulier de l'économie en billets et en pièces.

1. Approvisionnement en billets

Bank Al-Maghrib et les CPT ont mis à la disposition des banques 4,3 milliards de billets de banque marocains, contre 4,1 milliards en 2024. Cette progression a concerné les billets recyclés, dont le volume est passé de 3,4 milliards à 3,5 milliards, ainsi que les billets neufs, dont les sorties ont atteint près de 800 millions de coupures, contre 650 millions un an auparavant.



L'analyse par coupure met en évidence la prépondérance des billets de 200 DH, qui ont représenté 50% de l'approvisionnement, soit 2,1 milliards de coupures. Les billets de 100 DH ont conservé une part de 45%, correspondant à 1,9 milliard de billets. Les coupures de 50 DH et de 20 DH ont représenté respectivement 2% et 3% des volumes servis, soit 92 millions et 143 millions de billets.

**Demande de l'économie nationale en BBM
(parts en%)****Demande de l'économie nationale en PMM
(parts en%)**

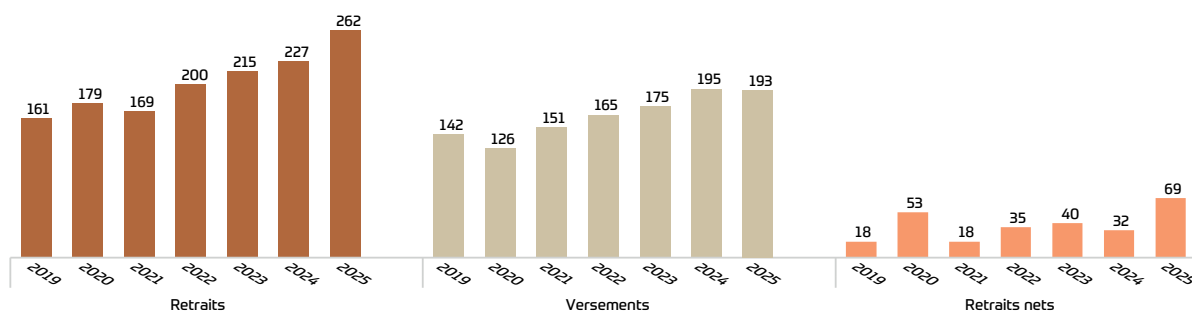
2. Approvisionnement en pièces de monnaie

Les retraits de pièces de monnaie marocaines ont porté sur 229 millions de pièces, en baisse de 19% par rapport à 2024. Ces besoins ont été couverts à hauteur de 57% par des pièces recyclées par les CPT et, pour le solde, par l'injection de pièces neuves. Les sorties de pièces neuves se sont établies à 99 millions d'unités, soit un niveau équivalent à celui de l'année précédente.

La structure des volumes servis demeure dominée par la pièce de 1 DH, avec une part de 33%, soit 75 millions de pièces. Elle est suivie par les pièces de 5 DH, de 10 DH et de 1/2 DH, avec des parts respectives de 25%, 17% et 12%. Les pièces de 20 et de 10 centimes ont représenté 6% chacune.

Flux fiduciaires aux guichets de Bank Al-Maghrib

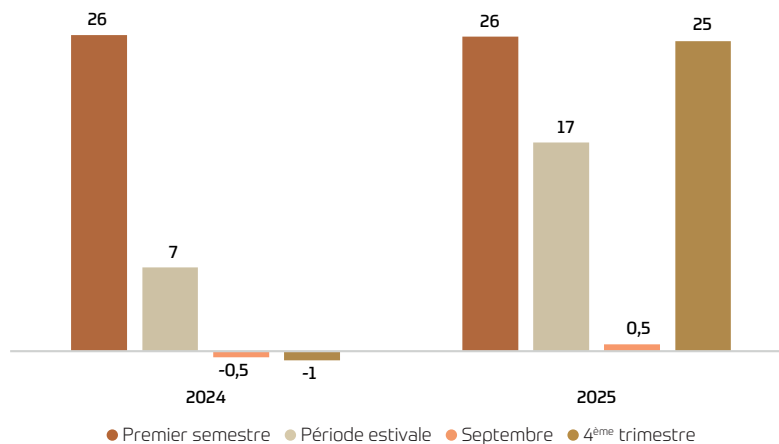
En 2025, les flux fiduciaires aux guichets de Bank Al-Maghrib ont atteint des niveaux exceptionnels. Les retraits ont progressé de 227 milliards de dirhams à 262 milliards, tandis que les versements ont légèrement reculé, de 195 milliards à 193 milliards. Les retraits nets se sont ainsi établis à 69 milliards de dirhams, contre 32 milliards en 2024 et 53 milliards en 2020, lors de la crise sanitaire.

Flux fiduciaires aux guichets de Bank Al-Maghrib (en milliards de dirhams)

Au premier semestre, malgré les effets résiduels de l'amnistie fiscale observés au début de janvier et l'absence du sacrifice à l'occasion de l'Aïd Al-Adha, les retraits nets sont restés quasi stables par rapport à la même période de 2024, à 26 milliards de dirhams. Ils se sont ensuite fortement accrus durant la saison estivale, atteignant 17 milliards sur les seuls mois de juillet et août, contre une moyenne de 7 milliards au cours des périodes comparables des exercices antérieurs.

Après une légère accalmie en septembre, les besoins en monnaie fiduciaire ont atteint des niveaux exceptionnels au quatrième trimestre. Les retraits nets se sont établis à 25 milliards de dirhams, contre une moyenne d'environ 6 milliards au cours du même trimestre des années antérieures. Cette évolution pourrait s'expliquer, en partie, par l'organisation au Maroc de la 35^e édition de la Coupe d'Afrique des Nations.

Retraits nets aux guichets de Bank Al-Maghrib (en milliards de dirhams)



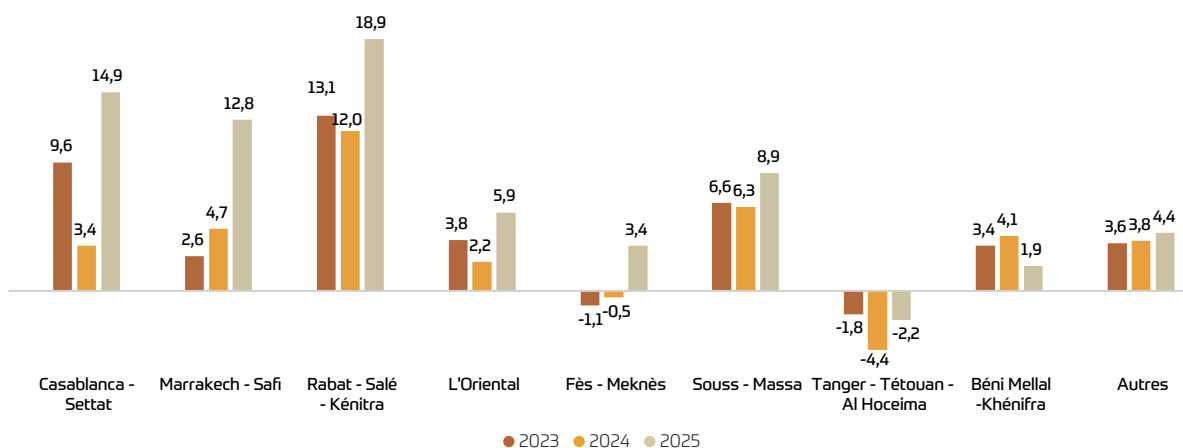
Flux fiduciaires par région

La progression la plus marquée a été enregistrée dans la région de Casablanca-Settat, où les retraits nets ont plus que quadruplé pour atteindre 14,9 milliards de dirhams, sous l'effet notamment d'une hausse des sorties de 50,9 milliards à 64,2 milliards. Dans la région de Marrakech-Safi, ils ont presque triplé pour s'établir à 12,8 milliards, en raison de l'effet conjugué d'une augmentation des sorties et d'une baisse des versements.

La région de Rabat-Salé-Kénitra a conservé la première place en matière de retraits nets, avec un écart entre les sorties et les versements de 18,9 milliards de dirhams, contre 12 milliards un an auparavant.

Dans l'Oriental, les retraits nets sont passés de 2,2 milliards à 5,9 milliards de dirhams. À Fès-Meknès, le solde est passé de versements nets de 0,5 milliard à des retraits nets de 3,4 milliards. Les retraits nets ont également augmenté de 6,3 milliards à 8,9 milliards à Souss-Massa. À Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, les versements nets se sont réduits de 4,4 milliards à 2,2 milliards. La région de Béni Mellal-Khénifra a constitué l'exception, avec un recul des retraits nets de 4,1 milliards à 1,9 milliard de dirhams.

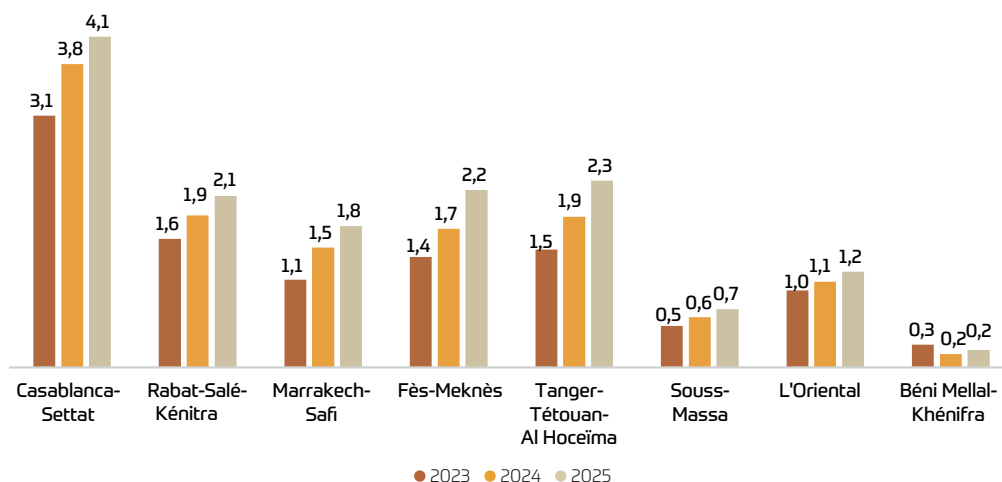
Retraits nets par région (en milliards de dirhams)



Flux fiduciaires du Trésor

Les versements du Trésor ont poursuivi leur trajectoire ascendante pour atteindre 15,1 milliards de dirhams en 2025, contre 12,9 milliards un an auparavant. Cette évolution a concerné l'ensemble des régions, avec une progression plus soutenue des parts de Fès-Meknès, de 13% à 15%, et de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, de 15% à 16%. Les retraits du Trésor sont demeurés limités, à moins de 0,2 milliard de dirhams.

Versements du Trésor par région (en milliards de dirhams)

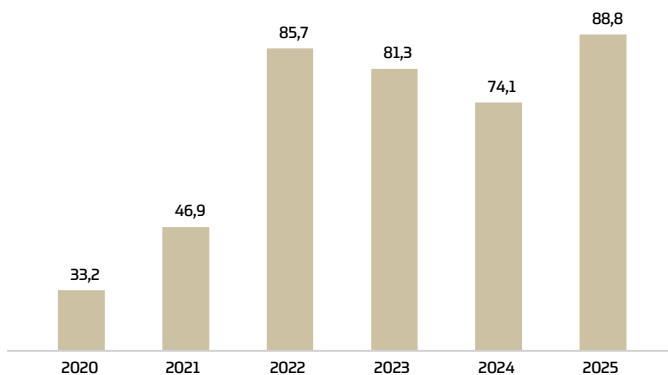


Versements de billets de banque étrangers

Après un léger recul au premier semestre, les versements de billets de banque étrangers aux guichets de Bank Al-Maghrib ont connu un net rebond au cours de la seconde moitié de l'année, atteignant une contrevaieur de 61 milliards de dirhams, après 45,1 milliards durant la même période de 2024. Sur l'ensemble de l'année, ils ont totalisé 88,8 milliards de dirhams, contre 74,1 milliards un an auparavant, dépassant ainsi le précédent pic de 85,7 milliards enregistré en 2022.

La part de l'Euro dans ces versements a progressé de 89% à 91%, correspondant à une contrevaieur estimée à 80,8 milliards de dirhams. Les contributions du dollar américain et de la livre sterling ont reculé d'un point de pourcentage chacune, pour s'établir respectivement à 2,9% et à 2,6%.

Versements de billets de banque étrangers (en milliards de dirhams)

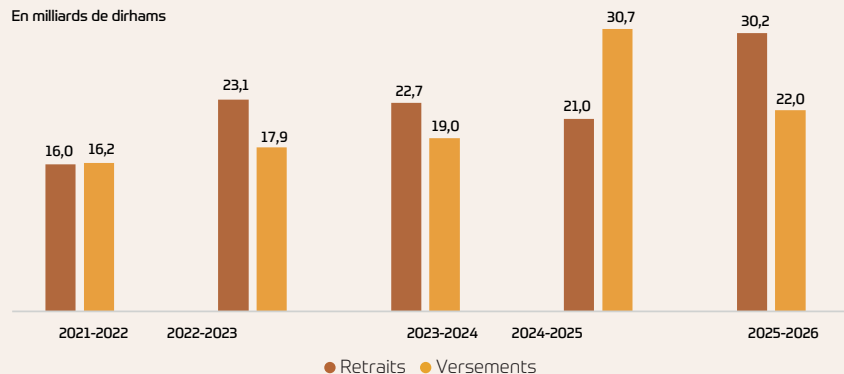


Encadré 1 : Impact de l'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN)

Cet encadré vise à apprécier l'impact de l'organisation de la 35^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations sur la demande de monnaie fiduciaire. La mesure de cet impact demeure néanmoins partielle, les préparatifs de l'événement ayant débuté bien avant son déroulement. L'analyse porte sur la période allant du 15 décembre 2025 au 23 janvier 2026, incluant une semaine avant et après la manifestation.

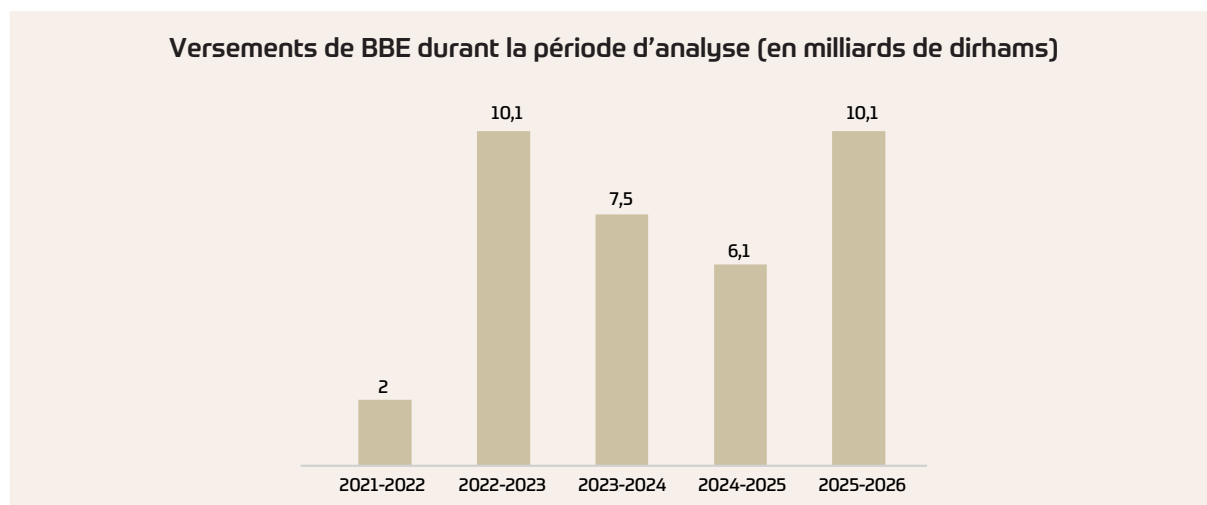
Sur cette période, les retraits de billets de banque marocains aux guichets de Bank Al-Maghrib se sont élevés à 30,2 milliards de dirhams, contre une moyenne de 22,9 milliards observée sur les périodes comparables de 2022 et 2023. La période 2024-2025 n'est pas retenue comme base de comparaison, compte tenu de l'incidence exceptionnelle de l'amnistie fiscale prévue par la loi de finances 2024. Les versements ont, pour leur part, augmenté d'environ 20% pour atteindre 22 milliards de dirhams, traduisant le caractère essentiellement transactionnel de la demande. Au total, les retraits nets se sont établis à 8,3 milliards de dirhams, contre une moyenne de 4,4 milliards sur les périodes comparables de 2022 et 2023.

Retraits et versements de BBM aux guichets de Bank Al-Maghrib durant la période d'analyse



L'accroissement des besoins a également concerné les pièces de monnaie marocaines, dont les sorties ont atteint 30 millions de pièces, contre une moyenne de 16,4 millions sur les périodes comparables de 2022, 2023 et 2024. La pièce de 5 DH a été la plus demandée, avec 11,4 millions de pièces. Les sorties des pièces de 1 DH et de 10 DH ont également progressé, respectivement, de 85% à 5,6 millions de pièces et de 74% à 11,6 millions de pièces.

Parallèlement, les versements de billets de banque étrangers ont atteint une contrevaletur de 10,1 milliards de dirhams, après une moyenne de 6,8 milliards au cours des périodes comparables de 2023 et 2024, sans toutefois dépasser le pic observé en 2022.



III. Qualité des billets en circulation et faux monnayage

Qualité des billets en circulation

En 2025, l'entretien de la qualité des billets de banque marocains, assuré conjointement par Bank Al-Maghrib et les CPT, a porté sur 4,7 milliards de billets, en hausse de 2% par rapport à 2024. Par ailleurs, 388 millions de billets non valides ont été détruits, soit un volume en légère baisse de 0,2%.

La part des billets traités par les CPT a augmenté d'un point de pourcentage pour atteindre 86%, soit environ 4 milliards de billets. Ce traitement a permis de produire près de 3,1 milliards de billets valides, correspondant à un taux de recyclage de 77%, contre 79% en 2024.

Par coupure, le taux de recyclage s'est établi à 84% pour les billets de 200 DH et à 76% pour ceux de 100 DH. Pour les petites dénominations, il a atteint 34% pour la coupure de 50 DH et 23% pour celle de 20 DH.

Les CPT ont versé à Bank Al-Maghrib 830 millions de billets non valides, en hausse de 5%. La Banque a traité 669 millions de billets, un niveau quasi stable par rapport à l'année précédente, et a produit 414 millions de billets valides.

Le traitement réalisé par Bank Al-Maghrib a concerné principalement les billets de 100 DH, à hauteur de 62% du volume global, suivis par les billets de 200 DH avec 29%, de 20 DH avec 8% et de 50 DH avec 1%.

Faux monnayage

Le phénomène de la contrefaçon des billets de banque marocains a poursuivi sa tendance baissière. En 2025, 4 064 faux billets ont été détectés, représentant une valeur de 574 mille dirhams, soit une diminution de 10% aussi bien en volume qu'en valeur par rapport à 2024.

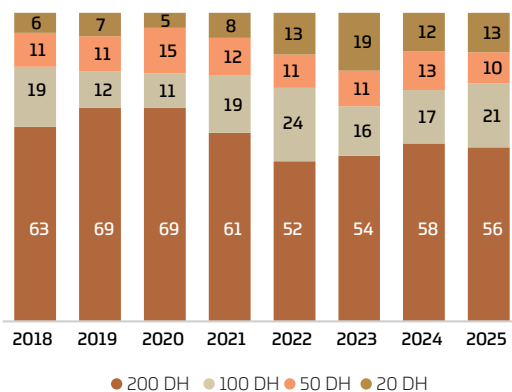
La structure des billets contrefaits demeure dominée par la coupure de 200 DH, dont la part est revenue de 58% à 56%. La contribution du billet de 100 DH a, en revanche, progressé de 17% à 21%. Pour les petites coupures, la part du billet de 50 DH a reculé de 13% à 10%, tandis que celle du billet de 20 DH est passée de 12% à 13%.

Par série d'émission, le ratio de contrefaçon de la série 2023 a augmenté de 0,5 à 1 faux billet par million de billets en circulation. Ce ratio a diminué de 3,3 à 1,8 pour la série 1987 et de 1,6 à 1,3 pour la série 2012. Il est demeuré quasi stable à 1,3 pour la série 2002.

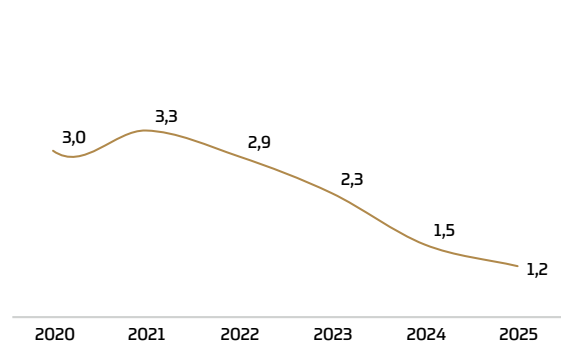
La photocopie et l'impression en couleur sont restées les techniques de falsification les plus utilisées, à l'origine de 97% des faux billets détectés, contre 90% en 2024.

Au total, le ratio de contrefaçon est revenu à 1,2 faux billet par million de billets en circulation, après 1,5 en 2024 et 5,2 en 2019. Cette évolution traduit notamment les efforts déployés par Bank Al-Maghrib en matière de sécurisation des nouvelles séries de billets, de modernisation des équipements de traitement fiduciaire et de diversification des missions de contrôle auprès des banques et des CPT.

**Evolution de la structure des billets contrefaits
(en% du volume)**



**Nombre de faux billets par million de billets
en circulation**

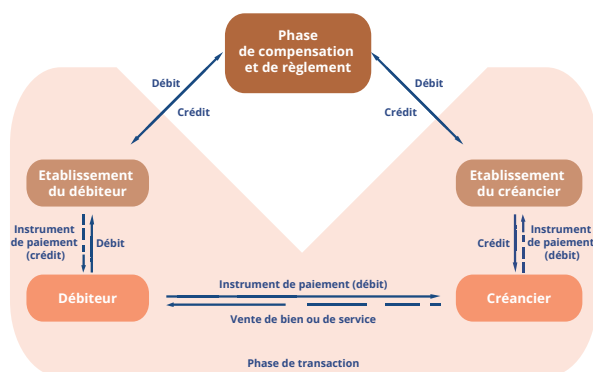


CHAPITRE II.

MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

Les moyens de paiement scripturaux peuvent être définis comme l'ensemble des instruments permettant de faire circuler la monnaie scripturale et ne constituant qu'un support, papier ou dématérialisé, dans les transactions de règlement (chèque, carte, virement, prélèvement, lettre de change et paiement mobile).

Déroulement d'un paiement scriptural



Source : Banque des Règlements Internationaux

Un moyen de paiement se définit ainsi comme la combinaison d'un instrument permettant d'émettre un ordre de paiement et d'un dispositif technique et organisationnel assurant le traitement et l'exécution de cet ordre.

Le transfert des fonds proprement dit, qui constitue la « phase de compensation et de règlement » est réalisé au moyen d'échanges et de règlements entre les établissements de crédit et organismes assimilés, via des systèmes de paiement ou des relations bilatérales, le cas échéant.

I. Caractéristiques des échanges scripturaux

Les paiements de masse s'échangent essentiellement à travers deux circuits :

- Le circuit inter-établissement, qui couvre les opérations effectuées par tout moyen de paiement scriptural normalisé, réalisées entre clients ayant leurs comptes domiciliés au sein de deux établissements bancaires ou deux établissements de paiement différents.
- Le circuit intra-établissement, qui couvre les opérations effectuées par tout moyen de paiement scriptural, réalisées entre clients ayant leurs comptes domiciliés au sein d'un même établissement.

En outre, le circuit bilatéral concerne l'échange de l'ensemble des valeurs non éligibles au traitement via le GSIMT, en l'occurrence les chèques et les lettres de change (LC) non normalisées.

Depuis 2013, Bank Al-Maghrib dispose, à travers son système de collecte de données, d'informations sur les opérations effectuées par les établissements émetteurs ou gestionnaires de moyens de paiement pour le compte de leur clientèle. Ce dispositif permet ainsi de compléter les statistiques sur les échanges fournis directement par les gestionnaires des systèmes de paiement et par les établissements assujettis.

Au terme de l'année 2025, le nombre global des opérations relatives aux différents moyens de paiement scripturaux échangés⁹ a connu une hausse de 15% par rapport à 2024, s'élevant à 718 millions d'opérations. En valeur, les échanges ont représenté près de 6 121 milliards de dirhams, ce qui représente une hausse de 10% par rapport à l'année 2024, contre une hausse de 12% entre 2023 et 2024.

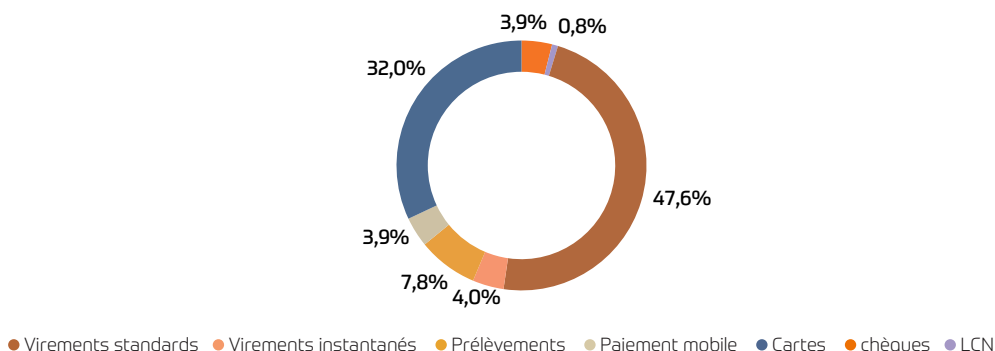
Le Maroc enregistre ainsi, en 2025, une moyenne de 19,4 transactions par an et par habitant contre 16,6 l'année précédente.

Depuis 2016, la structure des paiements scripturaux, en nombre, est restée quasiment identique à celle des années passées. Ainsi, en 2025, le virement a conservé sa première place avec une part de 47,6% des échanges en 2025 contre 48,9% en 2024, devant la carte bancaire dont la part est passée de 30,8% en 2024 à 32,0% en 2025. Les prélèvements ont maintenu leur troisième place dans l'ensemble des échanges en nombre avec une part de 7,8% des échanges en 2025 contre 8,8% en 2024.

Le virement instantané a poursuivi sa progression. Sa part dans le nombre total des échanges est passée de 2,6% en 2024 à 4% en 2025. Le chèque et le paiement mobile ont occupé la cinquième position, représentant chacun 3,9% des échanges en nombre en 2025. Enfin, les LCN ont enregistré une part de 0,8% de l'ensemble des échanges scripturaux en nombre.

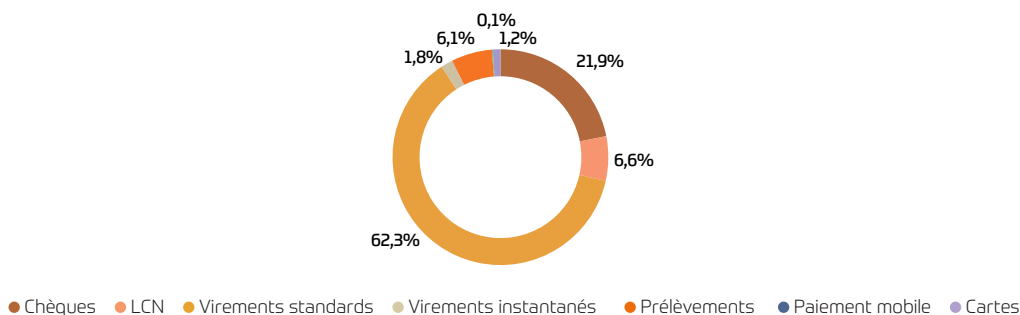
⁹ Couvrant les échanges réalisés en inter et intra établissement.

Répartition en nombre des moyens de paiement échangés - Année 2025



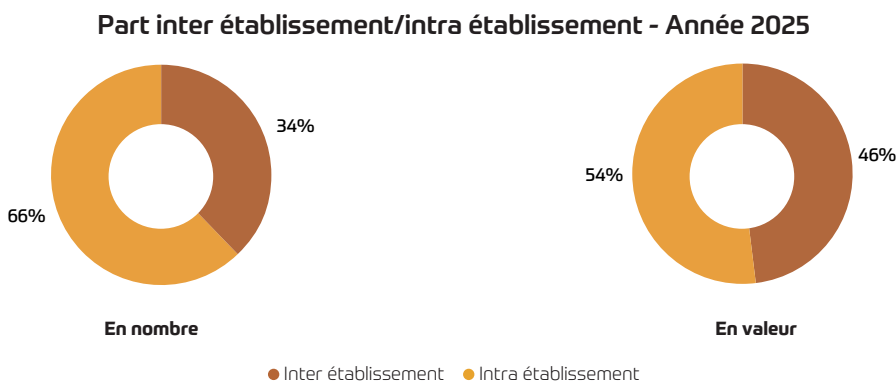
En termes de montants échangés, ces proportions sont nettement différentes et sont restées relativement stables par rapport aux années précédentes. En effet, le virement a renforcé sa position prépondérante, sa part a augmenté pour s'établir à 62,3% en 2025 contre 61,1% en 2024. Cette progression s'est opérée au détriment du chèque dont la part a reculé de 23,8% à 21,9% sur la même période, soit une baisse de 1,9 point de pourcentage. Les LCN et les prélèvements ont, quant à eux, conservé le même rang, avec des parts respectives 6,6% et 6,1% des montants échangés en 2025. Les transactions de paiement par virement instantané et par carte ont poursuivi leur évolution en 2025, leurs parts respectives s'établissant à 1,8% et à 1,2% contre 1,1% chacune en 2024. En revanche, les transactions réalisées par le biais du M-Wallet demeurent marginales en valeur, avec une part de 0,1%, identique à celle observée en 2024.

Répartition en valeur des moyens de paiement échangés - Année 2025



Hors opérations par cartes, la part des circuits inter-établissements dans le nombre des transactions s'est établie en 2025 à 34% contre 35% en 2024. En valeur, leur part s'est établie à 46%, contre 47% en 2024, accusant ainsi une baisse d'un point de pourcentage.

Les échanges intra-établissement demeurent toujours majoritaires en nombre, représentant une part de 66% des échanges en 2025 contre 65% en 2024. En valeur, leur part a également augmenté, passant de 53% en 2024 à 54% en 2025. L'importance de la part des échanges intra-établissements s'explique principalement par l'augmentation des échanges par virement, notamment en raison de la démocratisation de l'usage des applications bancaires¹⁰ et de la gratuité des transferts en intra-établissement.



I.1. Echanges Inter-établissements

Au terme de l'année 2025, le nombre de moyens de paiement scripturaux échangés via le GSIMT¹¹ a atteint 165 millions¹² contre 151 millions d'opérations en 2024, en progression de 9% après celle de 24% enregistrée entre 2023 et 2024.

Cette amélioration est principalement portée par la progression soutenue du nombre de virements globaux¹³ échangés (121 millions contre 105 millions en 2024). Cette évolution intègre la montée en puissance du virement instantané, qui a totalisé 29 millions d'opérations au titre de l'année 2025 contre 16 millions en 2024.

A l'inverse, les moyens de paiement traditionnels ont poursuivi leur tendance baissière. En effet, les échanges par chèque et par prélèvement ont enregistré, chacun, un recul de 5% par rapport à 2024, tandis que les opérations réalisées par lettre de change normalisée (LCN) ont enregistré une baisse de 2% sur la même période.

¹⁰ Espace e-banking ou m-banking.

¹¹ Groupement du Système Interbancaire Marocain de Télé-compensation.

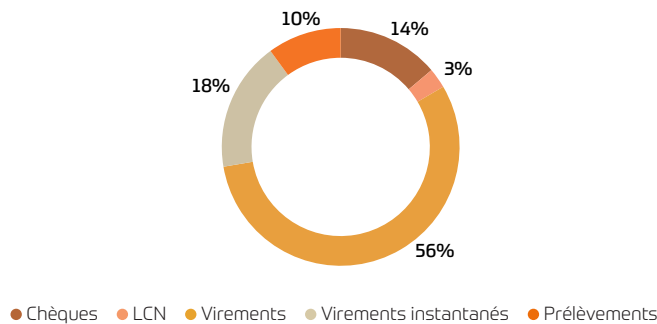
¹² Ce nombre exclut les virements en provenance de l'étranger.

¹³ Virements standards et instantanés.

L'évolution des échanges inter-établissements s'est également traduite par une progression des montants bruts échangés, qui ont augmenté de 9%, soit au même rythme qu'en 2024 pour atteindre 2 787 milliards de dirhams en 2025, contre 2 552 milliards de dirhams une année auparavant. Cette évolution s'explique principalement par la hausse des transactions réalisées par l'ensemble des moyens de paiement. Les virements standards et instantanés ont poursuivi leur dynamique haussière, enregistrant une hausse de 18% par rapport à 2024. Par ailleurs, les instruments papier ont enregistré des augmentations annuelles plus modérées avec 5% pour les prélèvements, 4% pour les lettres de change normalisées (LCN) et 2% pour les chèques.

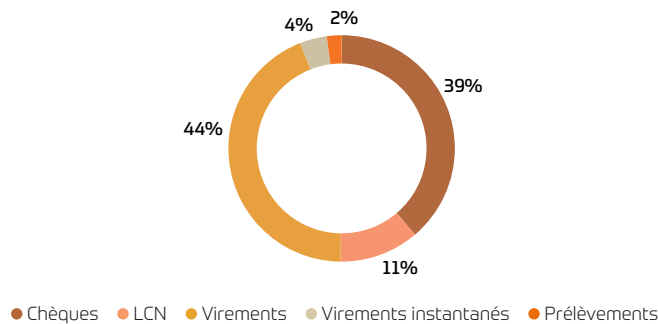
Quant à la structure des échanges en nombre, le virement standard demeure le principal moyen de paiement avec une part de 56% des échanges en 2025, contre 59% en 2024. Il est suivi par le virement instantané, qui représente 18% des échanges. Le chèque occupe la troisième position, poursuivant ainsi sa tendance baissière observée ces dernières années, passant de 24% en 2022 à 16% en 2024 et à 14% en 2025. Les prélèvements arrivent au quatrième rang avec une part de 10% contre 11% en 2024, tandis que les lettres de change normalisées (LCN) demeurent marginales, leur part demeure stable d'une année à l'autre ne dépassant pas 3% des échanges.

Répartition en nombre des moyens de paiement échangés en inter établissement - 2025



Cette structure tend à s'inverser en valeur. Le virement standard se positionne en première place avec une part de 44% des montants échangés en 2025, contre 42% en 2024, suivi du chèque qui représente 39% des montants, en recul de 3 points de pourcentage par rapport à sa part de 42% enregistrée une année auparavant. La lettre de change normalisée (LCN) occupe le troisième rang avec 11% des montants globaux échangés, contre 12% en 2024. Les prélèvements et les virements instantanés demeurent relativement modestes, avec des parts respectives de 4% et 2% des montants échangés.

Répartition en valeur des moyens de paiement échangés en inter établissement - 2025



Ces instruments sont souvent utilisés pour les échanges de montants moyens et élevés, la moyenne du montant des transactions étant de 47,45 KDH pour le chèque, de 70,50 KDH pour la LCN et de 13,30 KDH pour le virement standard. Ce dernier, qui matérialise essentiellement le règlement des salaires et les paiements d'impôts et taxes divers, enregistre la moyenne la plus faible puisque, depuis 2010, le GSIMT a procédé au plafonnement des montants unitaires des virements standards à 10 millions de dirhams, plafond au-delà duquel les ordres de transfert doivent être réglés systématiquement via le SRBM.

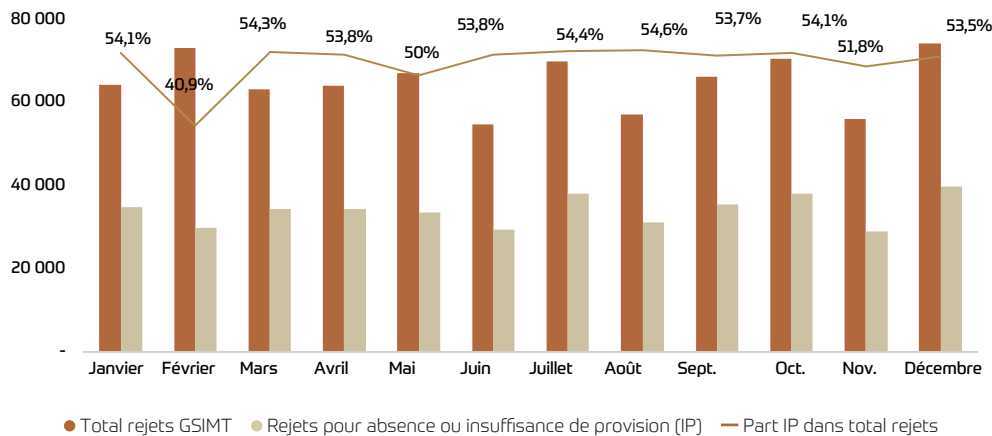
Quant au virement instantané, il a enregistré un montant moyen par transaction de 3,70 KDH compte tenu du plafonnement des montants unitaires de ces virements à 20 000 dirhams.

Le prélèvement, quant à lui, a enregistré un montant moyen par transaction de 3,54 KDH, étant donné qu'il demeure un moyen de paiement privilégié notamment pour le paiement des traites de crédits à la consommation, pour les paiements répétitifs auprès des grands facturiers ainsi que pour le règlement des redevances téléphoniques et celui des factures d'eau et d'électricité.

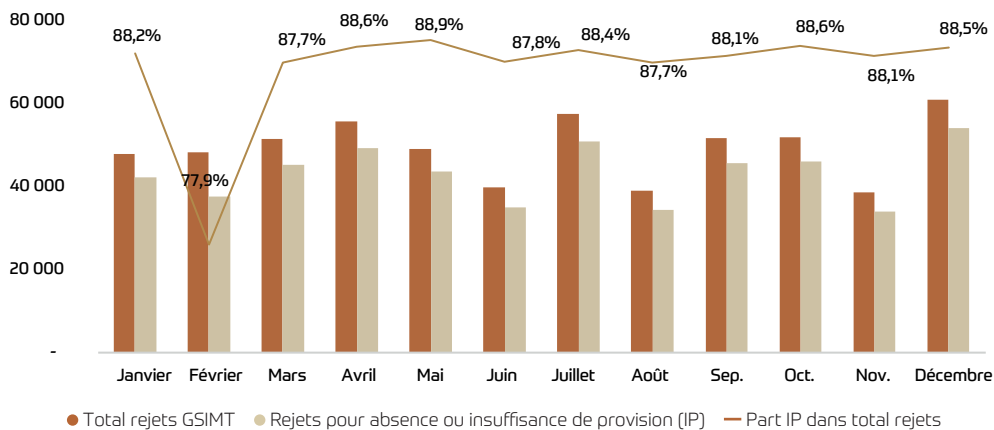
Par ailleurs, le nombre total de rejets de chèques, tous motifs confondus, s'est élevé à 782 880 opérations, correspondant à un taux de rejet global de 3,44% (contre 3,23% en 2024). 52,30% de ces rejets étaient liés à l'insuffisance de provision lors de la présentation au règlement contre 55,74% en 2024.

Parallèlement, la proportion des LCN rejetées s'est établie à 13,17% en 2025 contre 12,96% en 2024. Cependant, la part des LCN rejetées demeure assez élevée, d'autant plus que 87,43% de ces rejets sont liés à une absence ou à une insuffisance de provision.

Evolution des rejets sur chèques - Année 2025



Evolution des rejets sur LCN - Année 2025



Par ailleurs, le nombre de prélèvements rejetés reste toujours très élevé malgré la baisse continue de sa part dans les échanges inter-établissements, avec un taux de rejet de 72,62% (après 75,60% en 2024, 76,60% en 2023, 78,67% en 2022, 76,80% en 2021, 72% en 2020 et 68% en 2019). Le motif principal du rejet des prélèvements demeure lié à l'absence ou l'insuffisance de provision à l'échéance.

Le virement, quant à lui, demeure le moyen de paiement ayant enregistré le taux de rejet le plus faible sur le compartiment inter-établissement, avec un taux en nombre de 0,08% contre 0,09% en 2024. 53,73% de ces rejets sont liés à des comptes bénéficiaires clôturés.

I.2. Échanges Intra-établissements

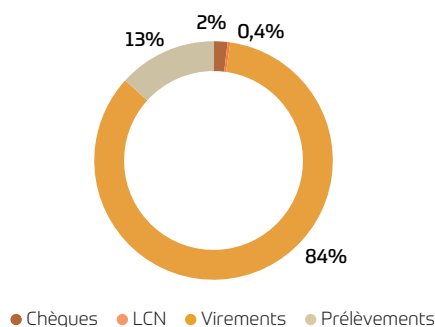
Au terme de l'année 2025, le nombre de moyens de paiement scripturaux échangés¹⁴ entre les comptes domiciliés sur les livres d'un même établissement s'est élevé à 296 millions d'opérations contre 261 millions en 2024 (en progression de 13%), correspondant à une valeur de 3 255 milliards de dirhams¹⁵ contre 2 923 milliards en 2024 (soit une hausse de 11%).

L'amélioration de l'usage des moyens de paiement sur le compartiment intra-établissement s'explique par l'augmentation du nombre d'opérations réalisées par la majorité des moyens de paiement. Le virement a enregistré une évolution de 16%, suivi par les prélèvements dont l'évolution annuelle s'élève à 5%. En revanche, les opérations en nombre effectuées par chèque et LCN ont accusé des baisses respectives de 7% et 2% par rapport à 2024.

En termes de montants, cette progression est principalement attribuable à la hausse de 19% des opérations réalisées par prélèvement et 12% de celles effectuées par virement. La LCN a également enregistré une progression de 7%. En revanche, les montants échangés par chèque sont demeurés globalement stables par rapport à l'année précédente.

A l'instar du circuit inter-établissement, la répartition des échanges intra-établissement s'est caractérisée par la prédominance des virements dans l'ensemble des paiements scripturaux. En effet, leur part en nombre s'est élevée à 84% contre 83% en 2024, suivie par les prélèvements et le chèque avec des parts respectives de 13% et 2% du total des échanges. Les lettres de change normalisées, ne représentent, quant à elles, que 0,4% des transactions en nombre.

Répartition en nombre des moyens de paiement échangés en intra-établissement 2025

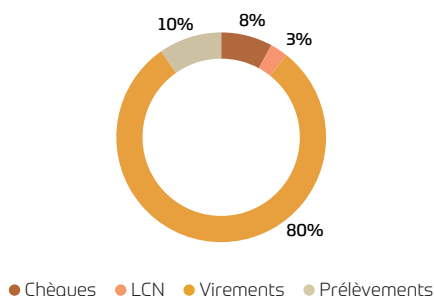


¹⁴ Inclut les chèques, les LCN et les virements, les prélèvements.

¹⁵ Déclarations actualisées reçues par les établissements bancaires.

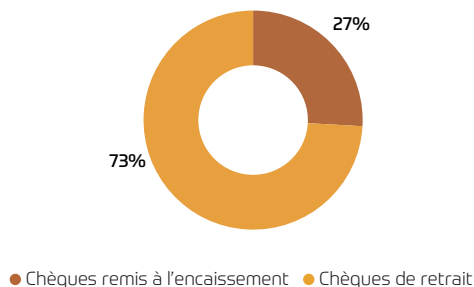
En valeur, le virement demeure largement prédominant, représentant à lui seul 80% des montants échangés (contre 79% en 2024). Il est suivi par les prélèvements et les chèques, dont les parts s'établissent respectivement à 10% et 8%. Les lettres de change normalisées (LCN) conservent une contribution limitée, avec une part ne dépassant pas 3% des montants échangés.

Répartition en valeur des moyens de paiement échangés en intra-établissement 2025

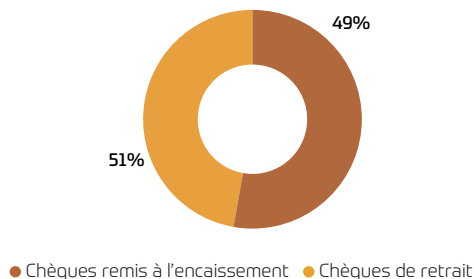


En ce qui concerne les chèques échangés en intra-bancaire, 73% d'entre eux correspondent à des chèques remis en contrepartie d'un retrait d'espèces au niveau des guichets des banques¹⁶, accusant ainsi une diminution d'un point de pourcentage par rapport à 2024. Le reste couvre les chèques remis à l'encaissement au niveau d'un compte bancaire.

Typologie en nombre des chèques échangés en intra bancaire 2025



Typologie en valeur des chèques échangés en intra bancaire 2025



¹⁶ Il est à noter que l'ensemble des données relatives à l'intra établissement sont issues des déclarations des banques.

Par ailleurs, le nombre de rejets de chèques, en intra, tous motifs confondus, s'est élevé à 302 729 en 2025 contre 335 305 en 2024, correspondant à un taux de rejet de 1,46% (contre 1,45% en 2024), dont 52,68% correspondent à des rejets pour absence ou insuffisance de provision.

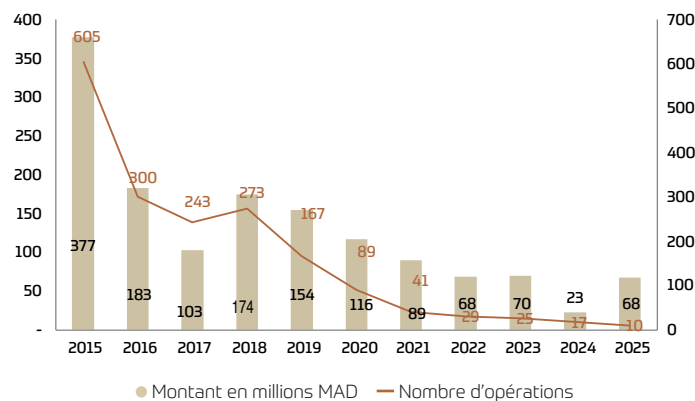
Parallèlement, et à l'instar de l'inter-établissement, le nombre des LCN rejetées est demeuré globalement stable, s'établissant à 15,2% en 2025 contre 15,1% en 2024 et 15,3% en 2023. Cette situation demeure préoccupante dans la mesure où près de 90,16% des rejets sont imputables à des rejets pour absence ou insuffisance de provision.

I.3. Echanges en bilatéral

Depuis la fermeture définitive de la chambre de compensation manuelle de Casablanca en décembre 2009, l'ensemble des valeurs non éligibles au traitement via le GSIMT, à savoir les chèques et les lettres de change non normalisées, font l'objet d'échanges en bilatéral entre les banques, conformément à un accord signé, permettant aux deux parties d'échanger directement leurs obligations mutuelles, sans passer par une chambre de compensation automatique.

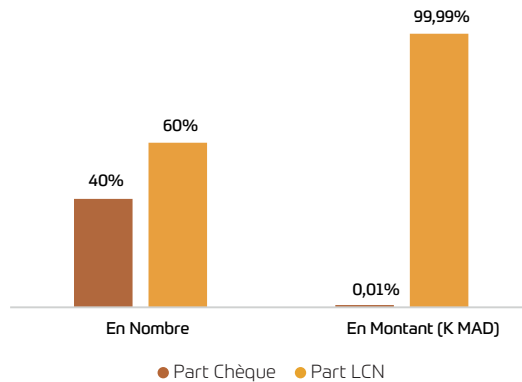
En 2025, le nombre traité pour ces valeurs demeure ainsi marginal, enregistrant 10 opérations contre 17 en 2024, pour un montant de 68 millions contre 23 millions de dirhams en 2024. Le nombre total des échanges bilatéraux a ainsi reculé de 41% en nombre entre 2024 et 2025. En valeur, ces échanges ont été multipliés par 3 sur la même période.

Evolution des valeurs échangées en bilatéral 2015 – 2025



Les lettres de change non normalisées continuent de représenter l'essentiel des échanges en bilatéral, avec des parts respectives en nombre et en montant, de 60% et 99,9% du total des transactions bilatérales réalisées.

Répartition par type de valeurs échangées en bilatéral - Année 2025

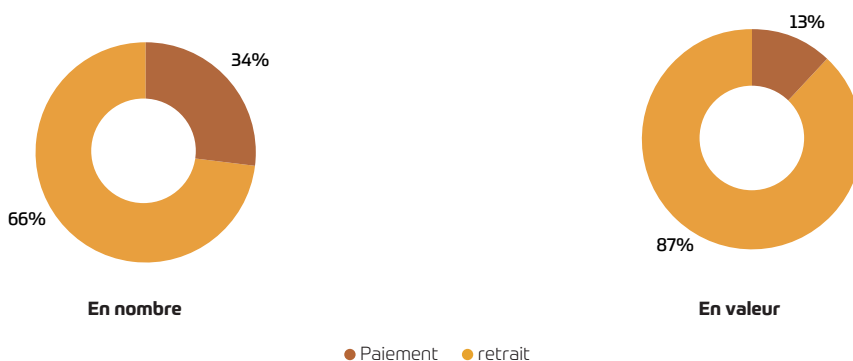


II. Cartes bancaires

Le nombre de paiements par cartes, y compris les paiements sur GAB et ceux en ligne, s'est établi globalement à 230,1 millions d'opérations pour une valeur de 70,8 milliards de dirhams, ce qui représente une augmentation d'environ 20% en nombre et de 12% en valeur par rapport à 2024, après celles de 17% et 11% respectivement entre 2023 et 2024. Les retraits d'espèces, quant à eux, continuent de représenter l'essentiel des opérations effectuées par cartes bancaires et ont connu une hausse de 12% en nombre en 2025, passant de 401 millions d'opérations à 450 millions. En valeur, les retraits ont connu une progression de 14%, passant de 403 à 460 milliards de dirhams.

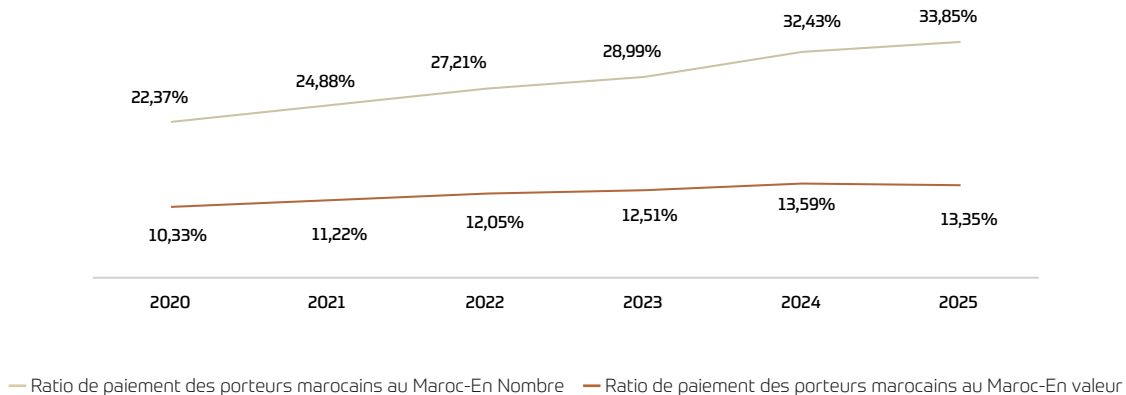
En termes de structure des transactions, la part des retraits par carte bancaire, en nombre, a légèrement diminué, passant de 68% en 2024 à 66% en 2025, au profit des paiements dont la part est passée de 32% à 34% sur la même période. En revanche, en valeur, la part des retraits a progressé, passant de 86% en 2024 à 87% en 2025 tandis que celle des paiements a reculé de 14% en 2024 à 13% en 2025 sur la même période.

Structure des transactions par cartes en 2025



Concernant le ratio de paiement¹⁷ des porteurs marocains au Maroc, il a connu une progression, passant en nombre de 32,43% en 2024 à 33,85% en 2025. En revanche, ce ratio a enregistré une baisse en valeur, passant de 13,59% à 13,35%.

Evolution du ratio de paiement - 2020-2025



Il est à noter que les paiements par carte ont enregistré une évolution à la hausse sur l'ensemble des canaux de paiement, avec des rythmes de progression différenciés.

En effet, le nombre des paiements à travers les Terminaux de Paiement Électroniques (TPE) a connu une hausse de 20% entre 2024 et 2025 passant de 153,3 à 184,5 millions d'opérations, représentant une valeur de 58,6 milliards de dirhams contre 52,2 milliards.

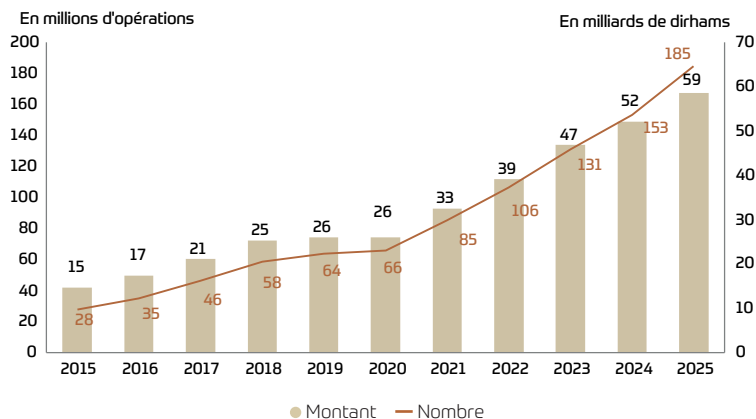
De même, les paiements E-commerce ont progressé de 16% en nombre, passant de 38,5 millions en 2024 à 44,8 millions d'opérations en 2025 et de 10% en valeur, atteignant 12,1 milliards de dirhams contre 11 milliards de dirhams une année auparavant.

Les paiements en ligne ont ainsi poursuivi leur tendance haussière, confirmant la consolidation progressive des usages de paiement digitalisés.

Quant aux paiements sur GAB, ils ont enregistré une hausse de 9% en nombre et de 30% en montant par rapport à 2024.

¹⁷ Calculé en rapportant les transactions de paiement sur le total des transactions par carte bancaire.

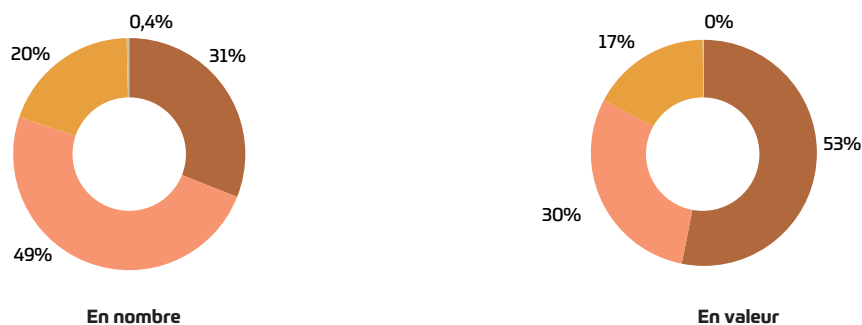
Evolution des paiements TPE 2015- 2025



Avec une part de 80,2% des transactions effectuées, les opérations sur TPE¹⁸ continuent de représenter la part la plus importante des paiements réalisés par cartes bancaires, contre 80% en 2024. En valeur, la part du paiement sans contact dans le total des paiements par TPE est passée de 27%¹⁹ en 2024 à 30% en 2025. En nombre, les paiements sans contact ont atteint 113,1 millions d'opérations en 2025 contre 94,4 millions en 2024²⁰.

Les paiements domestiques sur GAB ont, quant à eux, maintenu une part stable en nombre, à 0,4% en 2025.

Structure des paiements par cartes en 2025



● Paiement TPE (avec code) ● Paiement TPE (sans contact) ● Paiement E-Com ● Paiement sur GAB ● Paiement sur GAB confrère

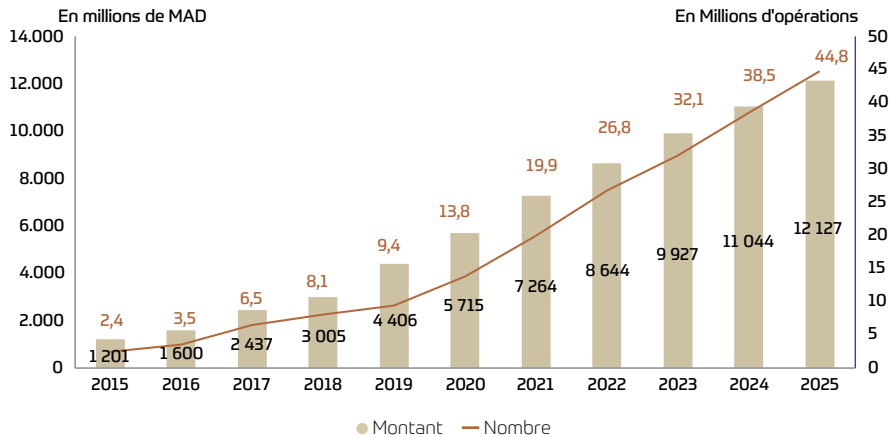
¹⁸ Y compris les opérations de paiement sans contact.

¹⁹ Chiffres 2024 revus.

²⁰ Chiffres 2024 revus.

Cette dynamique est notamment portée par le développement du règlement des factures en ligne, par le recours croissant aux services e-gov ainsi que l'élargissement progressif des parcours de paiement digitalisés. Ainsi, en 2025, les transactions e-commerce représentent, à l'instar de l'année 2024, 20% du total des paiements en nombre et 17% en valeur, traduisant ainsi le maintien d'une part significative des paiements en ligne dans l'activité monétique.

Evolution des paiements E-commerce 2015-2025



Concernant les transactions réalisées par des cartes internationales au Maroc, elles ont totalisé 55,5 millions d'opérations en 2025, correspondant à une valeur de 55,7 milliards de dirhams, enregistrant ainsi une hausse de 28% en nombre et de 16% en valeur par rapport à 2024.

Structure globale des transactions par cartes en 2025



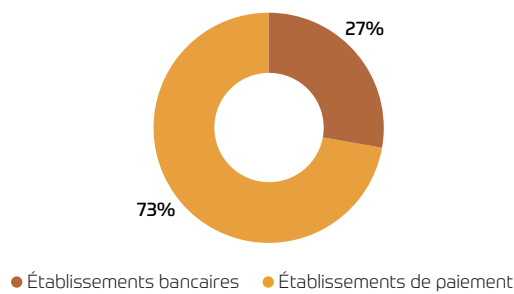
III. Paiement mobile

III.1. Emission des M-Wallets

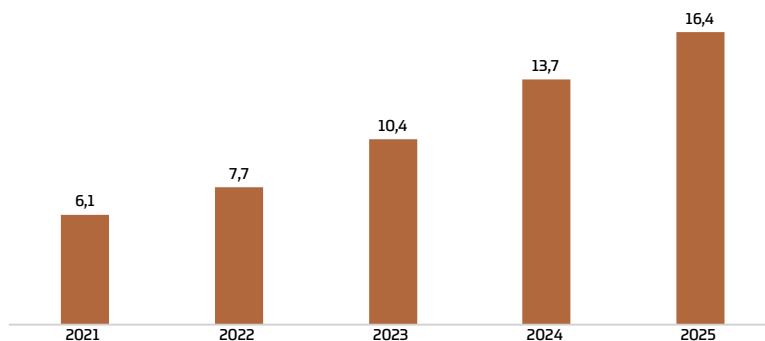
À fin 2025, 20 offres M-Wallets sont présentes sur le marché, dont 13 émises par des établissements de paiement. L'encours global des M-Wallets émis par les établissements a poursuivi sa progression en 2025, passant de 13,7 millions à fin 2024 à 16,4 millions à fin 2025, soit une hausse des souscriptions de près de 20%.

La part des M-Wallets émis par les établissements de paiement a représenté 73% du total de l'encours, soit 12 millions de M-Wallets à fin 2025 contre 10 millions à fin 2024.

Répartition de l'encours des M-Wallets par type d'établissement



Evolution annuelle des encours des M-Wallets - 2025

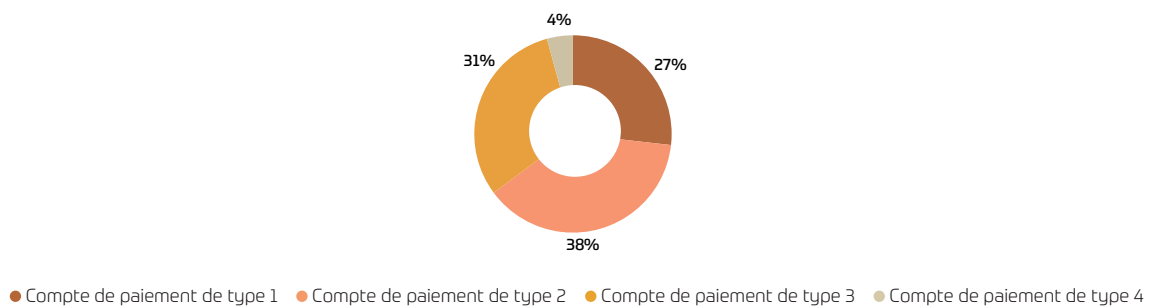


Sur la base des déclarations des établissements concernés, l'encours de M-Wallets émis progresse de façon continue, aussi bien auprès des établissements de paiement qu'auprès des établissements bancaires. En effet, le stock des M-Wallets émis par les établissements bancaires et les établissements de paiement a connu des augmentations respectives de 18% et 20% en 2025 après 26% et 36% respectivement en 2024.

Cette progression demeure corrélée à l'évolution des ouvertures des comptes de paiement. Dans le cadre de la mise en œuvre de la circulaire N°2/W/2024 du 20 décembre 2024, ayant introduit à partir de 2025 une nouvelle classification des comptes de paiement, le stock de ces comptes a atteint 16,2²¹ millions contre 13,8²² millions en 2024, 10,3 millions en 2023 et 6,8 millions en 2022 ce stock est réparti comme suit : 4,3 millions de comptes « type 1²³ », 6,2 millions de comptes « type 2²⁴ », 5 millions de comptes « type 3²⁵ » et 0,7 million de comptes « type 4²⁶ ».

L'analyse de la structure des comptes de paiement en 2025 fait ressortir une configuration différente de celle des exercices précédents suite à leur nouvelle classification. Les comptes de paiement de niveau 2 demeurent majoritaires, représentant 38% du total, bien qu'en baisse par rapport à 2024 (41%). Les comptes de niveau 3 ont également vu leur poids diminuer, de 33% à 31%. En revanche, les comptes de niveau 1 et de niveau 4 représentent respectivement 27% et 4% de l'ensemble des comptes.

Structure des ouvertures de comptes de paiement - Année 2025



III.2. Panorama des échanges électroniques par M-Wallet

Sur la base des déclarations mensuelles des établissements bancaires et des établissements de paiement, le nombre de transactions réalisées par M-Wallets en 2025 a atteint 28 millions contre 19,7 millions d'opérations en 2024, pour un montant total de 7,3 milliards contre 3,9 milliards, en raison principalement du déversement des aides sociales directes au niveau des comptes de paiement. Près de 93% du nombre des échanges a été effectué par des M-Wallets émis par des établissements de paiement contre 7% par des M-Wallets adossés à des comptes bancaires. En valeur, 90% des transactions réalisées par les M-Wallets ont été enregistrées par des établissements de paiement contre 10% par des établissements bancaires.

21 Dont 2,5 millions de comptes ouverts durant l'année 2025.

22 Dont 3,5 millions de comptes ouverts durant l'année 2024.

23 Compte de paiement niveau 1 : Plafond maximal de 1000 DH ; Ouverture avec l'identification suivante (nom, prénom, téléphone mobile actif et document d'identité officiel en cours de validité).

24 Compte de paiement niveau 2 : Plafond maximal de 4 000 DH ; Ouverture sur présentation d'un document d'identité officiel en cours de validité.

25 Compte de paiement niveau 3 : Plafond maximal de 20 000 DH ; Ouverture après entretien, établissement d'une fiche d'ouverture de compte et vérification de l'identité avec conservation d'une copie du document d'identité.

26 Compte de paiement niveau 4 : Plafond maximal de 100 000 DH ; Ouverture après entretien, vérification de l'identité, des revenus et du domicile.

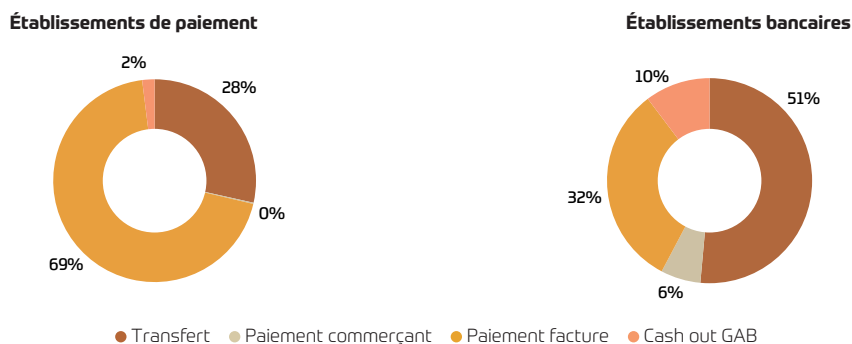
Répartition des transactions effectuées via M-Wallets par type d'établissement



Concernant la structure des transactions réalisées par les M-Wallets émis par les établissements de paiement, et à l'instar de l'année 2024, les paiements de factures représentent, en nombre, la part la plus importante des transactions effectuées, avec 69% contre 72%²⁷ en 2024. Ils sont suivis par les transferts Mobile to Mobile, dont la part a progressé légèrement, passant de 26%²⁸ en 2024 à 28% en 2025. La part des retraits GAB demeure inchangée, soit de 2% du total des transactions tandis que les paiements des commerçants conservent une part marginale.

S'agissant des M-Wallets adossés à des comptes bancaires, la structure des transactions diffère sensiblement de celle observée pour les établissements de paiement. Les transferts Mobile to Mobile deviennent la principale catégorie de transactions en nombre, avec une part de 51% contre 26% en 2024, traduisant une progression significative de leur usage. À l'inverse, les paiements de factures voient leur part reculer à 32%, contre 53% un an auparavant. Les retraits via GAB représentent 10% des transactions, en baisse par rapport à 2024 (14%), tandis que les paiements auprès des commerçants enregistrent un léger recul, leur part passant de 7% à 6%.

Répartition des transactions M-Wallets par type de transaction - En nombre



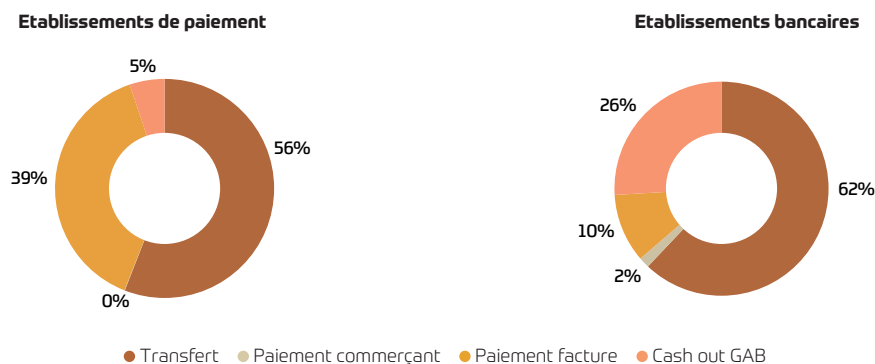
²⁷ Chiffres 2024 revus.
²⁸ Chiffres 2024 revus.

En revanche, et à l'instar de l'année 2024, la répartition en valeur des transactions effectuées via les M-Wallets diffère selon la catégorie d'émetteurs. Ainsi, pour les établissements bancaires, les transferts Mobile to Mobile ont constitué la principale catégorie de transactions, avec une part de 62% contre 47% en 2024. Ils sont suivis par les retraits auprès des GAB, dont la part s'est établie à 26% contre 34% un an auparavant, puis par les paiements de factures avec 10% contre 17%. Les paiements auprès des commerçants demeurent marginaux, représentant 2% des transactions, soit une part identique à celle observée en 2024.

S'agissant des établissements de paiement, les transferts Mobile to Mobile sont également prépondérants, avec une part de 56% contre 35% en 2024. Les paiements de factures occupent la deuxième position, avec 39% des transactions en valeur, contre 58% un an auparavant. La part des retraits auprès des GAB s'est repliée à 5%, contre 7% en 2024, tandis que les paiements auprès des commerçants restent quasi inexistants, leur part demeurant marginale.

Cette structure des usages met en évidence la prédominance des transferts de personne à personne et des paiements de factures dans l'activité de paiement mobile. Elle souligne également que la montée en charge des paiements mobiles auprès des commerçants reste tributaire du développement de l'acceptation marchande, ainsi que de l'élargissement des cas d'usage de proximité et de l'adoption de solutions de paiement mobile adaptées aux besoins des commerçants et des consommateurs.

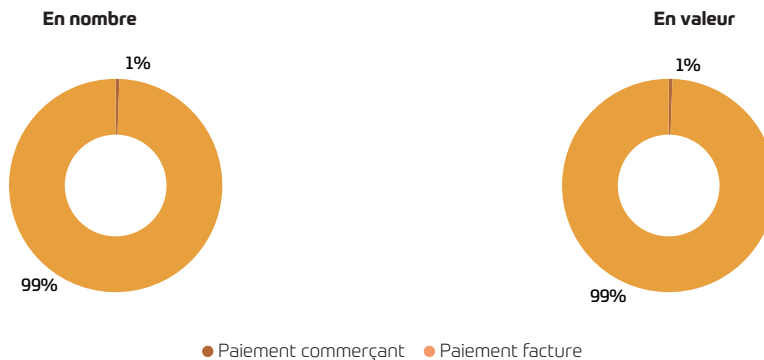
Répartition des transactions M-Wallets par type de transaction - En valeur



Le développement de l'utilisation du paiement mobile comme moyen de paiement, notamment pour le règlement des transactions d'achat, constitue un enjeu majeur. Cette phase nécessite des efforts coordonnés en matière d'information, d'accompagnement et d'incitations, afin de favoriser l'acceptation de ce moyen de paiement. Bank Al-Maghrib œuvre à créer un environnement favorable à cette transition, en collaboration avec toutes les parties prenantes.

Dans cette perspective, et en vue de consolider l'usage du paiement mobile à l'échelle nationale, Bank Al-Maghrib a poursuivi, en étroite collaboration avec l'ensemble de l'écosystème, le déploiement de campagnes de communication à destination du grand public, visant à mieux faire connaître les avantages et les modalités d'utilisation de ce moyen de paiement numérique.

Répartition des paiements par M-Wallets par type de paiement - 2025



Le développement des moyens de paiement électroniques, en particulier du paiement mobile, constitue un levier essentiel de la stratégie de Bank Al-Maghrib visant à accélérer la digitalisation des paiements. Dans cette optique, la Banque poursuit, en coordination avec les établissements bancaires et les établissements de paiement, les infrastructures de marché et les autorités concernées, plusieurs chantiers destinés à renforcer l'attractivité et l'usage des paiements électroniques.

CHAPITRE III.

SURVEILLANCE DES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX

I. Mise en œuvre de la surveillance des moyens de paiement scripturaux

I.1. Conduite des missions de contrôle sur place

La surveillance des moyens de paiement constitue une mission fondamentale de Bank Al-Maghrib, qui a pour objectif de veiller à la sécurité des moyens de paiement et à leur alignement aux meilleures normes et pratiques internationales.

À cet égard, Bank Al-Maghrib a mené, au titre de l'exercice 2025, quatre missions de contrôle sur place auprès des établissements de paiement, dont trois ont couvert, notamment, les dispositifs de gestion de fraude, de gestion des incidents et de qualité des reportings réglementaires. La quatrième mission a porté sur l'évaluation du dispositif de l'activité d'acquisition dans le contexte de l'ouverture du marché des paiements électroniques ainsi que sur le suivi des recommandations issues des contrôles antérieurs.

A l'issue de ces contrôles, des plans d'actions sont mis en œuvre par les établissements concernés pour prendre en charge les recommandations de Bank Al-Maghrib. Un suivi rigoureux desdits plans est effectué dans le cadre du dispositif de surveillance permanente.

I.2. Coordination de la lutte contre la fraude sur les moyens de paiement

Dans le cadre du renforcement de la coopération entre les acteurs de l'écosystème des paiements, Bank Al-Maghrib a poursuivi l'animation du Comité de coordination de lutte contre la fraude sur les moyens de paiement, mis en place en février 2023.

À cet égard, une réunion du Comité a été tenue au cours de l'année 2025 et a réuni les principaux acteurs concernés. Les travaux ont porté notamment sur le partage d'informations relatives aux tendances et typologies émergentes de fraude, l'examen des incidents significatifs observés sur le marché, le suivi des actions engagées par les parties prenantes ainsi que l'identification de mesures visant à renforcer la prévention, la détection et la maîtrise des risques de fraude sur les moyens de paiement.

I.3. Suivi des incidents relatifs aux moyens de paiement

Dans le cadre de sa mission de surveillance des moyens de paiement scripturaux, Bank Al-Maghrib a poursuivi en 2025 le suivi des incidents opérationnels affectant les moyens de paiement et les applications associées.

À cet effet, la Banque a assuré une surveillance continue des incidents sur les moyens de paiement, en veillant à l'évaluation de leur impact, à l'identification de leurs causes racines ainsi qu'au suivi des mesures correctives mises en œuvre. Une attention particulière a été accordée aux incidents susceptibles d'affecter la disponibilité, l'intégrité ou la sécurité des moyens de paiement, d'une part, ainsi qu'à ceux susceptibles d'engendrer des risques pour les établissements et d'altérer la confiance des utilisateurs d'autre part.

I.4. Renforcement de la sécurité des moyens de paiement

Face à l'évolution des menaces cybernétiques et à la sophistication croissante des schémas de fraude, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses actions visant le renforcement de la sécurité des moyens de paiement scripturaux.

Dans ce cadre, la Banque a continué à assurer un suivi régulier des dispositifs de prévention, de détection et de monitoring de la fraude mis en place par les établissements assujettis.

La Banque a également évalué les nouveaux produits et services de paiement afin de s'assurer de leur conformité aux exigences réglementaires et normatives applicables.

I.5. Veille au renforcement des standards de sécurité des moyens de paiement

La Banque a veillé au respect, par les assujettis, des principales normes et standards internationaux en matière de sécurité des paiements, notamment la norme EMV applicable aux cartes bancaires, dont le taux de conformité s'est établi à 99,9% à fin 2025, la norme PCI DSS relative à la sécurisation des données de paiement, ainsi que les dispositifs d'authentification forte, tels que 3D Secure, pour les paiements à distance. Ces actions contribuent à renforcer la sécurité des paiements, à limiter les risques de fraude et à favoriser l'adoption de bonnes pratiques en matière de protection des utilisateurs des services de paiement.

I.6. Veille réglementaire et accompagnement des innovations

Bank Al-Maghrib a renforcé sa veille réglementaire et technologique portant sur les évolutions nationales et internationales relatives aux moyens de paiement, à la sécurité des paiements et à la lutte contre la fraude.

À ce titre, elle a accompagné le développement de nouveaux produits et services et veillé à leur intégration dans un cadre garantissant la sécurité des consommateurs, la protection des données et le maintien de la confiance dans les paiements numériques.

II. Centrale des incidents de paiement (CIP)

Au cours de l'année 2025, le nombre d'incidents de paiement sur chèques s'est situé à 462 mille, en baisse de 5,1% par rapport à 2024. Le montant de ces incidents a, quant à lui, accusé une hausse de 2,8%, contrairement à la tendance constatée l'année dernière de 3,8%.

S'agissant des demandes de renseignement émanant des banques, elles se sont situées à 1,99 million de requêtes, en baisse de 4% par rapport à l'année 2024.

L'examen du profil mensuel des IP déclarés en 2025 montre une tendance générale à la baisse durant les premiers mois (janvier à mars), affichant une moyenne d'environ 37 mille impayés par mois.

Au milieu de l'année (avril à août), le niveau moyen des IP s'est maintenu autour de 38 mille impayés par mois, avec une variation notable en juin qui a enregistré le point le plus bas de l'année, avant un rebond significatif en juillet qui a constitué le pic annuel avec 43 274 incidents.

Pour la fin de l'année (septembre à décembre), la moyenne des IP s'est stabilisée autour de 40 mille incidents par mois, présentant des oscillations légères sur cette période.

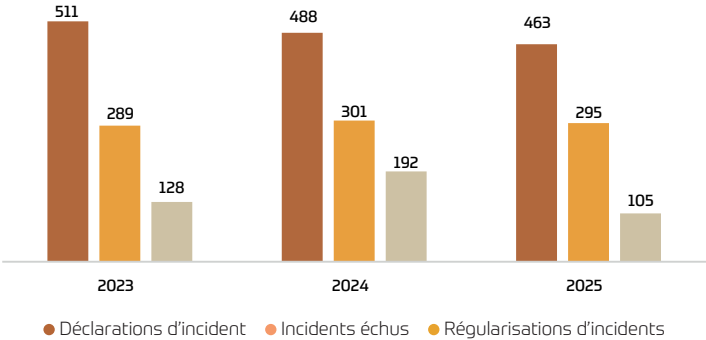
S'agissant des régularisations, leur nombre a accusé une baisse de 45,6%, allant de 192 à 104 mille contrairement à la hausse constatée un an auparavant. Dans le même sens, leur montant s'est inscrit en baisse, s'établissant à 2,4 milliards de dirhams au lieu de 5,4 milliards l'année d'avant.

Evolution annuelle en nombre et en montant des opérations traitées par la CIP

	2023	2024	2025	Variation	Variation
				2024/2025	2023/2024
Déclarations d'incidents	511 420	487 613	462 617	-5,1%	-4,7%
Montant déclaré (MDhs)	16 786	16 144	16 599	+2,8%	-3,8%
Régularisations d'incidents de paiement	127 858	192 346	104 710	-45,6%	+50,4%
Montant régularisé (MDhs)	2 719	5 431	2 367	-56,4%	+99,7%
Incidents échus	288 746	300 762	294 651	-2,0%	+4,2%
Interdictions judiciaires d'émettre des chèques	5	10	-	-	-100%
Demandes de renseignements émanant des banques	2 043 607	2 078 422	1 998 682	-4%	+2%

[*] Les déclarations des incidents de paiement, en nombre et en montant, sont minorées des annulations.

Evolution annuelle des flux de données impactant le stock des incidents (en milliers)



Traitement des requêtes clients

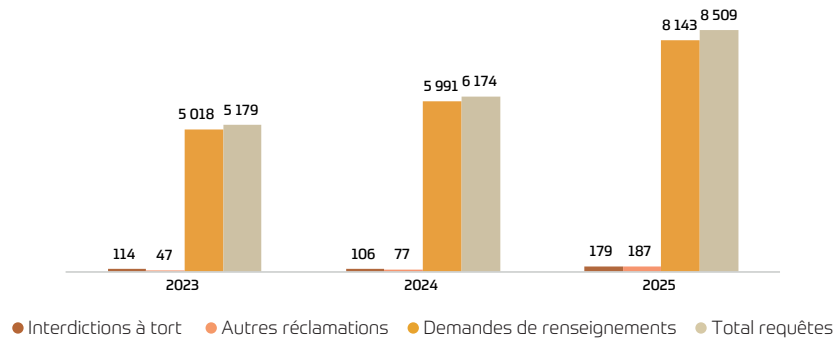
Le dispositif d'écoute mis en place par Bank Al-Maghrib a permis de traiter 8 509 requêtes, dont 63% sont prises en charge par le réseau de la Banque. Ce dispositif a en effet permis de :

- Lever 179 interdictions à tort ;
- Répondre à 8 143 demandes d'accès à l'information.

Portail numérique dédié aux usagers des services d'intérêt commun

Lancé en avril 2025, le portail des usagers des services d'intérêt commun offre un point d'accès unique et sécurisé pour la gestion à distance des incidents de paiement et des réclamations. Depuis sa mise en service, ce canal digital a déjà absorbé 36% du volume total des requêtes annuelles.

Evolution annuelle des requêtes clients

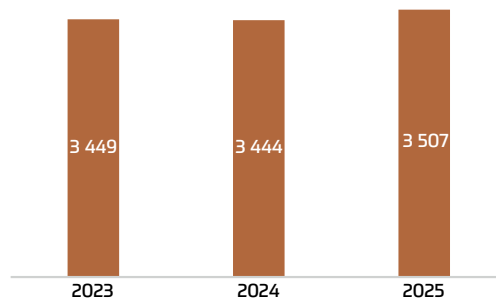


La répartition des demandes de renseignement par agence de Bank Al-Maghrib révèle la prédominance des Succursales régionales de Casablanca et de Rabat, avec une part de 48% (33% pour Casablanca et 15% pour Rabat) du total des demandes traitées en 2025, contre 47% en 2024.

Incidents de paiement non régularisés

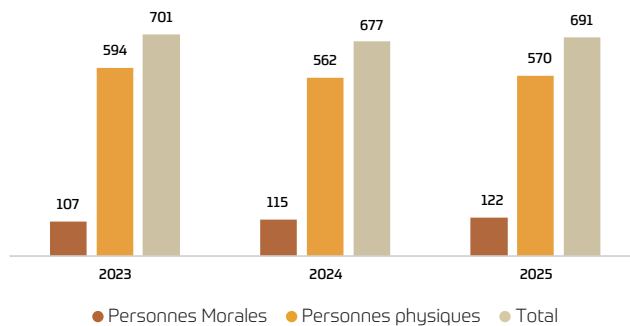
Durant l'année 2025, les incidents de paiement, non encore régularisés, conformément aux termes de l'article 313 de la loi 15-95 formant code de commerce, ont cumulé près de 3,5 millions de cas, soit une légère hausse de 1,8%, contrairement à la légère baisse constatée pour l'année 2024. La répartition par catégorie de clientèle indique que 72% des impayés, soit 2,5 millions de cas, concernent des personnes physiques.

Evolution du nombre des IP non régularisés (en milliers)



Pour sa part, le nombre d'interdits d'émission de chèques est passé de 677 mille personnes à 691 mille personnes. Ces interdictions restent prédominées par celles concernant les personnes physiques à hauteur de 82%.

Evolution des personnes interdites d'émettre des chèques (en milliers)

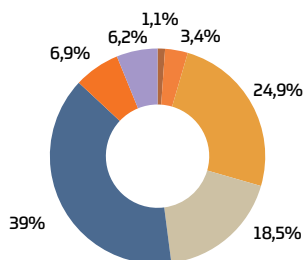


Ventilation par montant de chèque des incidents de paiement non régularisés

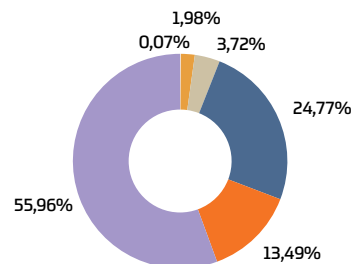
La répartition par tranche de montant des incidents de paiement non régularisés à fin 2025 fait apparaître qu'en nombre d'incidents, 82% des incidents sont d'une valeur comprise entre mille et 50 mille dirhams, et 39% portent sur des montants entre 10 mille et 50 mille dirhams.

S'agissant de l'encours de ces incidents, les chèques supérieurs à 100 mille dirhams représentent 56% de la valeur totale des impayés alors que leur part en nombre ne dépasse pas 6,2%.

Ventilation par tranche de montant du nombre d'incidents de paiement non régularisés 2025 (En nombre)



Ventilation par tranche de montant de l'encours d'incidents de paiement non régularisés 2025 (En valeur)



● Inférieur à 500 DH ● Entre 500 DH et 1 000 DH ● Entre 1 000 DH et 5 000 DH ● Entre 5 000 DH et 10 000 DH ● Entre 10 000 DH et 50 000 DH ● Entre 50 000 DH et 100 000 DH ● Supérieur à 100 000 DH

III. Centrale des impayés sur lettre de change normalisée (CIL)

Evolution des flux traités par la Centrale des impayés sur LCN

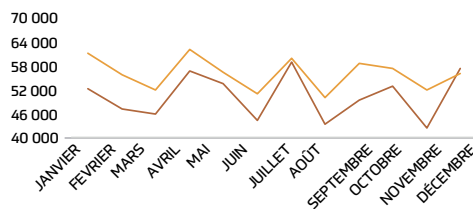
Pour ce qui est des LCN, les impayés déclarés en 2025 se sont établis à 602 mille incidents, nombre en baisse de 2,5% en glissement annuel. Leur montant a également marqué une baisse de 4,7% totalisant 37 milliards de dirhams.

Les régularisations ont marqué une baisse de 11% en nombre et une hausse de 7% en valeur.

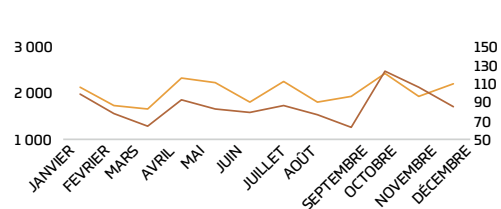
Focus sur les déclarations mensuelles des impayés LCN et leurs régularisations

L'examen du profil mensuel des déclarations des impayés LCN montre que le nombre des impayés s'est inscrit dans une tendance haussière pour les mois de janvier, avril, mai, juillet, octobre et décembre affichant ainsi une moyenne de 55 mille, cette cadence a légèrement ralenti pour se limiter à une moyenne de 50 mille pour la fin de l'année.

Evolution mensuelle des déclarations des impayés sur LCN



Evolution mensuelle des régularisations sur LCN

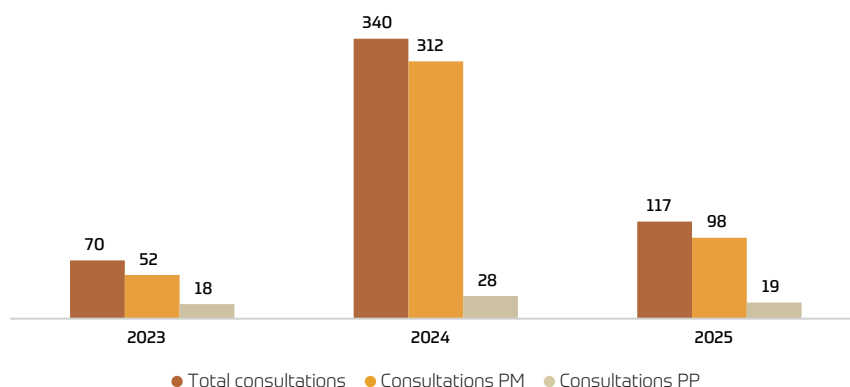


— Nombre d'impayés sur LCN
— Montant d'impayés sur LCN (en millions de dhs)

Evolution des demandes de renseignements émanant des banques

Les demandes de renseignements émanant des banques ont atteint 117 consultations en 2025, dont 84% ont concerné les personnes morales.

Evolution des demandes de renseignements émanant des banques



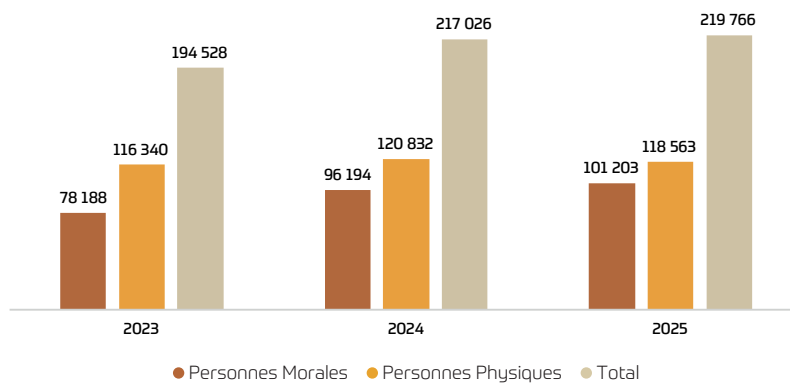
Impayés LCN non régularisés

A fin 2025, le cumul des LCN non encore régularisées en nombre s'est établi à près de 5 millions, en progression annuelle de près de 7%.

La répartition par catégorie de clientèle fait ressortir que :

- Les impayés imputables aux personnes morales représentent 52% en valeur et 38% en nombre ;
- Le nombre de personnes ayant des impayés LCN est passé à 220 mille, en augmentation de 1,3% par rapport à 2024.

Evolution des personnes ayant des impayés LCN

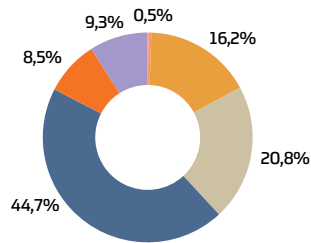


Ventilation par montant des impayés LCN non régularisés

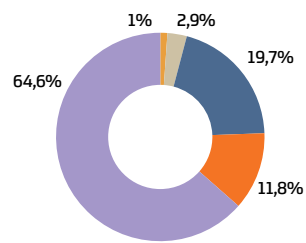
La répartition par tranche de montant du stock des LCN impayés à fin 2025 est demeurée inchangée en comparaison à 2024 :

- Les LCN d'un montant inférieur ou égal à 5 mille dirhams représentent 17% en nombre et 1% en valeur ;
- Celles portant sur des montants entre 5 mille et 100 mille dirhams représentent 74% en nombre et 35% en valeur ;
- La part des impayés de LCN supérieurs à 100 mille dirhams ressort faible en nombre (9%) mais importante en valeur (65%).

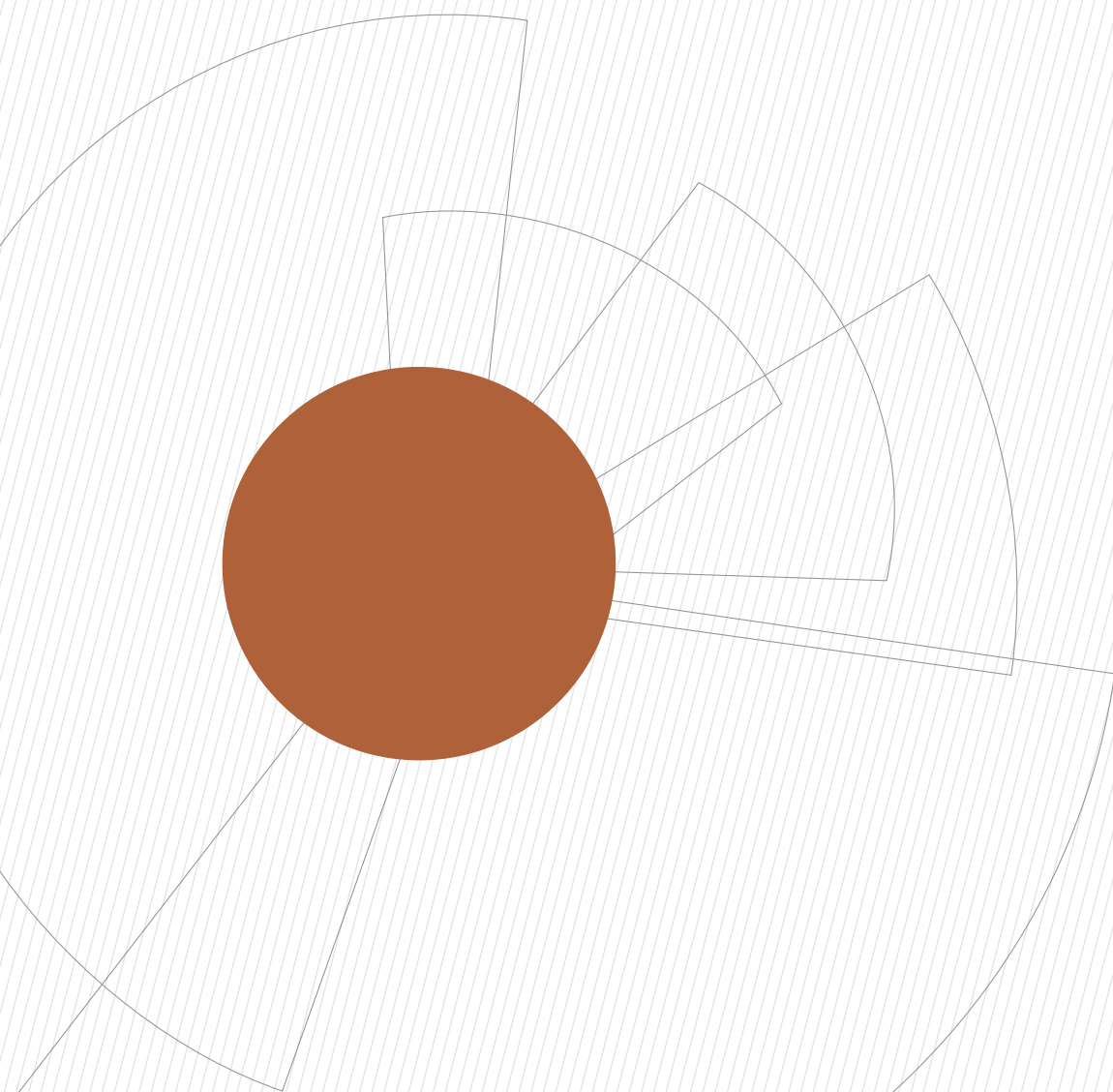
Ventilation par tranche de montant du nombre des impayés LCN non régularisés



Ventilation par tranche de montant de l'encours des impayés LCN non régularisés



● Inférieur à 500 DH ● Entre 500 DH et 1 000 DH ● Entre 1 000 DH et 5 000 DH ● Entre 5 000 DH et 10 000 DH
● Entre 10 000 DH et 50 000 DH ● Entre 50 000 DH et 100 000 DH ● Supérieur à 100 000 DH





Développement et transformation de l'écosystème des paiements

Partie

L'année 2025 a marqué une nouvelle étape dans les actions conduites par Bank Al-Maghrib en faveur du développement des paiements. Après plusieurs années consacrées à la modernisation des infrastructures, à la diversification des instruments de paiement et à l'amélioration de leur sécurité, les travaux se sont davantage orientés vers la transformation effective des usages, l'élargissement de l'acceptation des paiements électroniques et la réduction progressive de la dépendance au cash.

Dans cette perspective, Bank Al-Maghrib a intensifié ses efforts de modernisation du cadre juridique régissant les moyens de paiement à travers, notamment, la tenue d'ateliers de travail avec le Ministère de la Justice et le Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) dédiés à la refonte globale des dispositions du Code de commerce, pour la partie régissant les moyens de paiement, avec pour double objectif de renforcer la sécurité des transactions de paiement et d'accompagner la dynamique de digitalisation de l'écosystème financier. Ces travaux ont abouti à la finalisation du projet de loi n° 71-24 modifiant et complétant le Code de commerce.

Au-delà de leur fonction transactionnelle, les paiements constituent un levier transversal de modernisation de l'économie. Des règlements plus fluides, sûrs et accessibles contribuent à réduire les frictions transactionnelles, à favoriser l'inclusion financière et la formalisation des échanges, tout en accompagnant la transformation numérique des activités. Dans cette perspective, l'action de la Banque vise à créer un environnement de paiement efficient, concurrentiel, interopérable et résilient, permettant aux différents agents économiques de disposer de solutions adaptées à leurs usages.

Cette évolution s'est traduite par la finalisation de la Stratégie de Développement des Paiements, qui constitue le cadre de référence des actions conduites par la Banque et les acteurs de l'écosystème. Élaborée notamment à partir des enseignements de l'étude sur l'usage du cash et du diagnostic de l'acceptation des paiements électroniques réalisé avec l'appui de la Banque Mondiale, cette stratégie vise à agir simultanément sur les principaux déterminants du développement des paiements : Gouvernance, cadre réglementaire et économique, interopérabilité, acceptation marchande, usages, confiance et suivi de l'évolution des comportements de paiement.

Les actions engagées au cours de l'année ont ainsi porté sur le renforcement de la gouvernance de place, l'évolution du marché de l'acquisition et de son modèle économique, la préparation du Fonds de Développement de l'Acceptation ainsi que l'ouverture des paiements nationaux sur leur environnement régional.

CHAPITRE I : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES PAIEMENTS

1. Un cadre stratégique centré sur la transformation des usages

La progression soutenue des paiements électroniques observée au cours des dernières années confirme l'évolution des habitudes de paiement et l'appropriation progressive des instruments numériques. Elle ne s'est toutefois pas encore traduite par une diminution significative du recours au cash, qui demeure fortement présent dans les transactions du quotidien.

Ce constat a conduit Bank Al-Maghrib à inscrire son action dans une approche plus globale, dépassant le seul développement de l'offre de paiement. La Stratégie de Développement des Paiements vise ainsi à créer les conditions permettant aux moyens de paiement électroniques de constituer une alternative effective au cash, en agissant de manière coordonnée sur l'accessibilité des solutions, leur interopérabilité, leur coût, leur acceptation par les commerçants, leur simplicité d'usage et la confiance des utilisateurs.

Cette approche confirme que l'enjeu n'est plus uniquement de favoriser la disponibilité des instruments, mais de créer les conditions de leur utilisation régulière dans les principaux actes de paiement de la vie économique.

Le développement de la carte, du paiement mobile ou du virement instantané n'est ainsi plus envisagé uniquement sous l'angle de chaque instrument, mais au regard des usages auxquels ils peuvent répondre et de leur capacité à se substituer progressivement aux règlements au cash.

Encadré 2 : Stratégie de Développement des Paiements

La Stratégie de Développement des Paiements constitue le cadre de référence pour la modernisation des paiements de détail au Maroc et la coordination des initiatives conduites par les différentes parties prenantes.

Elle s'inscrit dans une nouvelle phase de développement du marché national des paiements. Après les avancées enregistrées en matière d'infrastructures et de diversification des instruments, la priorité porte désormais sur l'élargissement de l'usage effectif des paiements électroniques, notamment pour les paiements de proximité, ceux de faible montant et les flux récurrents.

La stratégie tient compte, à cet égard, du caractère biface du marché des paiements : Le développement de l'usage par les porteurs suppose un réseau d'acceptation suffisamment large, tandis que l'intérêt des commerçants pour les solutions d'acceptation se renforce à mesure que leur utilisation progresse. Elle vise ainsi à créer les conditions permettant d'enclencher des effets de réseau, en agissant de manière coordonnée sur la demande et sur l'offre d'acceptation.

Sa mise en œuvre s'articule autour de six dimensions complémentaires :

- le renforcement de la gouvernance et de la coordination de place ;
- l'adaptation du cadre légal, réglementaire et économique ;
- le développement de l'interopérabilité et l'optimisation des infrastructures de paiement ;
- l'élargissement de l'acceptation des paiements électroniques et des cas d'usage ;
- le renforcement de la confiance, de l'accompagnement et de la communication ;
- le développement de la donnée et d'indicateurs permettant de suivre l'évolution des usages et du recours au cash.

L'ambition poursuivie est ainsi de faire évoluer progressivement l'écosystème d'une logique principalement fondée sur le développement des instruments et des infrastructures vers une approche centrée sur l'utilisation effective, la qualité de l'expérience de paiement et l'impact des actions engagées.

Le suivi de la stratégie repose, dans cette perspective, sur des indicateurs d'usage et de résultat. Au-delà du nombre de comptes, de cartes ou de points d'acceptation, il porte notamment sur l'activité des instruments, la fréquence des opérations, la part des paiements marchands, l'évolution des retraits d'espèces, la disponibilité des infrastructures et la couverture des principaux cas d'usage.

L'élargissement du réseau d'acceptation marchande constitue l'un des leviers prioritaires de cette transformation. La possibilité d'utiliser aisément les moyens de paiement électroniques auprès des commerçants et prestataires de services, en particulier pour les achats du quotidien, conditionne leur adoption durable et contribue à réduire le recours systématique au cash.

Le Fonds de Développement de l'Acceptation constitue, à cet égard, un mécanisme d'amorçage destiné à lever les principaux freins à l'acceptation numérique et à favoriser l'activation durable des commerçants.

Le changement d'échelle repose également sur la digitalisation de flux récurrents et de transactions du quotidien présentant un potentiel élevé de substitution au cash. Leur basculement vers des circuits électroniques est de nature à renforcer l'usage actif des comptes transactionnels et à réduire l'incitation au retrait immédiat des fonds reçus.

La réduction du recours au cash ne constitue ainsi pas un effet automatique de la seule digitalisation des instruments. Elle repose sur leur intégration dans des parcours de paiement simples, accessibles, fiables et économiquement soutenables, répondant à des besoins d'usage concrets. À travers cette approche, la Stratégie de Développement des Paiements vise à soutenir l'efficacité des échanges, l'inclusion financière et la formalisation progressive de l'économie.

2. Renforcement de la gouvernance de place

La mise en œuvre de la Stratégie de Développement des Paiements nécessite une coordination étroite entre les différents acteurs publics et privés intervenant dans la chaîne du paiement.

Dans cette perspective, l'année 2025 a été marquée par la mise en place du Comité de Place des Paiements, présidé par Bank Al-Maghrib. Cette instance réunit notamment les établissements de crédit, les établissements de paiement et les gestionnaires des principales infrastructures de paiement de détail.

Le Comité constitue un cadre structuré de concertation sur les évolutions du marché des paiements. En 2025, il s'est notamment réuni pour examiner la Stratégie de Développement des Paiements et ses principaux chantiers prioritaires. Il permet également de partager l'état d'avancement des travaux, d'examiner les problématiques nécessitant une action coordonnée de la Place et de dégager les orientations communes nécessaires au développement des paiements électroniques.

Cette gouvernance vise notamment à assurer une meilleure articulation entre les initiatives engagées par les différents acteurs et à favoriser l'émergence de positions communes sur les sujets présentant des enjeux transversaux, tels que l'interopérabilité, la tarification, l'acceptation, les standards techniques et le développement de nouveaux cas d'usage.

Dans le prolongement de cette démarche, les travaux relatifs à la définition d'un Schéma National de Paiement ont été engagés afin de structurer progressivement un socle commun de règles et de standards. Ce chantier doit notamment contribuer à renforcer la cohérence des règles applicables aux paiements électroniques et à structurer progressivement un cadre commun couvrant les conditions d'accès, les standards, l'interopérabilité, la qualité de service ainsi que les mécanismes de gestion des risques et des litiges.

3. Un pilotage davantage orienté vers les résultats

La mise en œuvre de la stratégie s'accompagne parallèlement d'un renforcement du dispositif de pilotage et de suivi des paiements.

Afin de traduire les orientations de la stratégie en actions coordonnées, la Banque a structuré le suivi des principaux chantiers de développement des paiements selon une approche transversale permettant d'identifier leurs jalons, leurs dépendances, les parties prenantes concernées ainsi que les principaux risques d'exécution. Cette organisation vise notamment à faciliter la priorisation des projets structurants et les arbitrages nécessaires à leur mise en œuvre. L'objectif escompté est de compléter les indicateurs traditionnels de diffusion et de transaction par des mesures permettant d'apprécier plus directement l'évolution des comportements de paiement. Les travaux portent notamment sur l'activité des comptes, l'utilisation des instruments à des fins de paiement plutôt que de retrait, l'acceptation marchande, la disponibilité des infrastructures et le développement des principaux cas d'usage.

En 2025, Bank Al-Maghrib a renforcé le dispositif de pilotage de la Stratégie à travers la consolidation de la collecte des données de paiement, le renforcement des contrôles de qualité et l'enrichissement des tableaux de bord dédiés au suivi des principaux usages. Ces travaux permettent de mieux suivre l'avancement des chantiers et d'apprécier l'évolution des comportements de paiement.

4. Innovation et accompagnement de l'écosystème

En 2025, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses actions visant à favoriser l'innovation dans le domaine des paiements et à accompagner l'émergence de nouveaux services adaptés à l'évolution des usages. Cette démarche s'est notamment appuyée sur le renforcement des échanges avec les acteurs de l'écosystème dans le cadre des actions du MFC, en particulier les FinTechs et les porteurs de projets innovants, afin de mieux appréhender les nouveaux modèles d'affaires, les technologies émergentes ainsi que les besoins encore insuffisamment couverts par l'offre existante.

Les enseignements issus de ces échanges alimentent la mise en œuvre et l'évolution de la Stratégie de Développement des Paiements, notamment en matière de développement de nouveaux cas d'usage, d'amélioration de l'expérience utilisateur et d'accessibilité des services de paiement. Cette approche vise à favoriser l'émergence de solutions innovantes répondant aux besoins des particuliers, des entreprises et des commerçants, tout en veillant à leur développement dans un cadre sécurisé, résilient et compatible avec les exigences applicables au système national de paiement.

Cette démarche d'innovation complète les actions engagées sur les autres leviers de transformation des usages, au premier rang desquels figure l'élargissement de l'acceptation des paiements électroniques.

CHAPITRE II. DÉVELOPPEMENT DE L'ACCEPTATION ET TRANSFORMATION DES USAGES

1. Evolution du marché de l'acquisition et de son modèle économique

L'élargissement de l'acceptation constitue l'un des principaux leviers de développement des paiements électroniques. Si les porteurs disposent aujourd'hui d'une gamme diversifiée de moyens de paiement, leur utilisation dans les transactions courantes demeure directement conditionnée par la disponibilité de solutions d'acceptation adaptées chez les commerçants et prestataires de services.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a poursuivi en 2025 l'accompagnement de la transformation du marché de l'acquisition, dans le prolongement de son ouverture à de nouveaux acteurs.

Cette évolution vise à favoriser une concurrence accrue, la diversification des offres d'acceptation et une meilleure couverture des différentes catégories de commerçants. Elle doit également contribuer à l'émergence de solutions présentant des coûts d'équipement et d'exploitation adaptés aux petits commerces et aux activités de proximité.

L'ouverture du marché de l'acquisition constitue, à cet égard, une évolution structurante. Elle doit permettre de faire évoluer le marché d'un modèle historiquement concentré vers un environnement plus concurrentiel, dans lequel plusieurs acquéreurs sont en mesure de développer des offres différenciées en matière de tarification, de services et de solutions technologiques.

En parallèle, les travaux relatifs au modèle économique des paiements électroniques se sont poursuivis. Dans le prolongement de la décision de Bank Al-Maghrib plafonnant à 0,65% HT les commissions d'interchange domestiques applicables aux paiements par cartes émises au niveau national, des travaux ont été engagés avec les acteurs du marché en vue de simplifier progressivement la structure des commissions d'interchange.

Ces travaux visent à disposer d'un modèle tarifaire plus lisible, cohérent avec les objectifs de développement de l'acceptation et permettant d'améliorer l'attractivité économique des paiements électroniques pour les commerçants, tout en préservant les conditions nécessaires à l'investissement et à l'innovation des acteurs de la chaîne de paiement.

2. Mise en place du Fonds de Développement de l'Acceptation

Afin d'accélérer l'élargissement du réseau d'acceptation, Bank Al-Maghrib a créé un Fonds de Développement de l'Acceptation des paiements électroniques.

Conçu comme un mécanisme d'amorçage, ce Fonds a vocation à accompagner prioritairement les commerçants et prestataires de services, notamment les micro, petites et moyennes unités et les activités de proximité, pour lesquels le coût, la complexité de l'enrôlement ou la faible rentabilité initiale constituent encore des freins à l'adoption des paiements électroniques.

Les travaux conduits en 2025 ont principalement porté sur la conception du dispositif et la préparation de son opérationnalisation. Ils ont concerné notamment la gouvernance du Fonds, son modèle de financement, les modalités d'intervention, les critères de ciblage des commerçants, les conditions de participation des établissements acquéreurs ainsi que les mécanismes de reporting, de contrôle et de mesure de la performance.

L'approche retenue vise à éviter que le dispositif ne se limite au financement de terminaux ou de solutions d'acceptation. Son efficacité devra être appréciée au regard de l'utilisation effective des dispositifs déployés, à travers notamment le nombre de commerçants actifs, la fréquence des paiements, les volumes et valeurs traités ainsi que la pérennité de l'usage après la période d'accompagnement. L'approche retenue privilégie l'activation effective des solutions d'acceptation au-delà de leur seul déploiement. La performance du dispositif sera ainsi appréciée notamment au regard du nombre de commerçants actifs, de la fréquence des paiements, des volumes et valeurs traités ainsi que de la pérennité des usages.

3. Des usages électroniques en progression dans un environnement encore fortement marqué par le cash

Les évolutions observées en 2025 confirment la progression soutenue des usages électroniques. Les échanges scripturaux ont atteint près de 718 millions d'opérations, tandis que le virement instantané et le paiement mobile ont enregistré des hausses respectives d'environ 78% et 42% en nombre. Cette dynamique témoigne d'une appropriation croissante des solutions numériques, qui doit toutefois être appréciée au regard de la persistance d'un recours important au cash.

Ces évolutions confirment l'intérêt croissant des utilisateurs pour des parcours de paiement plus digitaux et immédiats. Elles doivent toutefois être appréciées au regard de la dynamique persistante du cash. À fin 2025, la circulation fiduciaire s'est établie à 513 milliards de dirhams, en hausse de 15,5% sur un an, représentant près de 30% du PIB. La progression concomitante des paiements électroniques et de la monnaie fiduciaire témoigne ainsi du caractère encore progressif de la transformation des comportements de paiement.

Le niveau de la circulation fiduciaire ne saurait, à lui seul, rendre compte de l'évolution des usages transactionnels du cash, l'encours des billets intégrant également des comportements de thésaurisation et de précaution. L'appréciation de la transformation des comportements doit dès lors mobiliser un faisceau d'indicateurs portant notamment sur les retraits d'espèces, les paiements marchands, l'utilisation effective des comptes bancaires et des portefeuilles électroniques à des fins de paiement, ainsi que sur le développement du réseau d'acceptation.

Dans ce contexte, la réduction de la dépendance au cash constitue davantage un objectif de transformation structurelle des usages qu'une conséquence mécanique de la croissance des transactions électroniques. Elle suppose d'agir simultanément sur l'acceptation, les coûts, les cas d'usage, l'expérience utilisateur et la confiance.

4. Sécurité et résilience des systèmes et moyens de paiement

Bank Al-Maghrib accorde une attention particulière au renforcement de la sécurité des systèmes et instruments de paiement, dans un contexte marqué par l'accélération de la digitalisation des usages et la diversification des canaux. À ce titre, la Banque Centrale veille au déploiement de dispositifs de sécurité couvrant l'ensemble de la chaîne de paiement, notamment en matière d'authentification forte, de sécurisation des échanges de données, de prévention et de détection de la fraude ainsi que de protection des infrastructures critiques contre les cybermenaces. Cette démarche s'inscrit dans une approche fondée sur la maîtrise des risques, le renforcement des exigences applicables aux acteurs de l'écosystème et l'amélioration des mécanismes de détection, de signalement et de traitement des incidents. Elle vise à préserver la confiance des utilisateurs et à accompagner le développement de moyens de paiement innovants, tout en garantissant un niveau élevé de sécurité et d'intégrité des transactions.

En parallèle, Bank Al-Maghrib poursuit le renforcement de la résilience opérationnelle et technologique des infrastructures et services de paiement, afin d'en assurer la disponibilité et la continuité, y compris en situation de perturbation majeure. Les actions engagées portent notamment sur les dispositifs de continuité et de reprise d'activité, la redondance des infrastructures critiques, la réalisation régulière de tests de basculement et de scénarios de crise ainsi que le suivi des niveaux de disponibilité et d'engagement de service. Une attention particulière est également accordée aux dépendances à l'égard des prestataires et infrastructures critiques ainsi qu'à la coordination entre les différents acteurs de l'écosystème. L'objectif est de limiter l'impact des incidents sur les utilisateurs et de renforcer la capacité collective du système national de paiement à absorber les perturbations, à maintenir les fonctions essentielles et à rétablir rapidement les services, le cas échéant.

CHAPITRE III. INTEROPÉRABILITÉ ET OUVERTURE DE L'ÉCOSYSTÈME DES PAIEMENTS

1. Renforcement de l'interopérabilité des paiements de détail

Le développement des paiements électroniques repose également sur la capacité des différents instruments, acteurs et infrastructures à fonctionner dans un environnement cohérent et interopérable.

Dans cette perspective, Bank Al-Maghrib œuvre à faire évoluer l'écosystème des paiements instantanés vers une architecture davantage unifiée et inclusive, fondée sur des règles et des standards communs et ouverts, selon des conditions harmonisées.

L'objectif est de mettre en place une couche d'interopérabilité supplémentaire permettant de fluidifier les échanges entre solutions, de réduire la fragmentation des parcours et d'élargir l'accès aux services de paiement instantané.

Cette évolution doit également favoriser le développement de nouveaux cas d'usage au-delà des transferts de compte à compte, notamment pour les paiements entre particuliers, les paiements marchands et les transactions de proximité et de faible montant.

Le Schéma National de Paiement constitue l'un des axes prioritaires de la Stratégie de Développement des Paiements. À ce titre, Bank Al-Maghrib a engagé en 2025, en concertation avec les principales parties prenantes de l'écosystème, les travaux visant à définir un socle commun de règles de fonctionnement et de standards applicables aux différents parcours de paiement, notamment en matière d'interopérabilité et de continuité de l'expérience utilisateur.

Ces travaux couvrent notamment les standards techniques, les règles d'interopérabilité et de qualité de service, l'harmonisation des formats de messages, la standardisation du QR Code ainsi que la mise en place d'un annuaire central des alias de paiement.

Ces différents dispositifs ont vocation à constituer des briques communes sur lesquelles les acteurs pourront développer leurs propres offres et innovations, tout en garantissant la capacité des utilisateurs à effectuer et recevoir des paiements indépendamment de leur prestataire.

Parmi les prérequis au développement d'un écosystème de paiements plus ouvert, interopérable et innovant, Bank Al-Maghrib a engagé, en concertation avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc, les travaux relatifs à la mise en place d'un dispositif conventionnel d'Open Banking. Ce chantier vise à instaurer un cadre sécurisé et encadré d'échange de données, nécessaire à l'émergence de nouveaux services financiers numériques et, à terme, à l'ouverture progressive de l'écosystème vers l'Open Finance.

2. Développement des paiements transfrontaliers

Dans le prolongement des orientations du G20 visant à améliorer l'efficacité des paiements transfrontaliers, notamment par la réduction de leurs coûts, de leurs délais et de leur complexité, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses actions visant à renforcer l'intégration du système national de paiement dans son environnement régional et international. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche destinée à faciliter les échanges commerciaux, les investissements et les transferts avec les principaux partenaires du Maroc.

Dans cette dynamique, Bank Al-Maghrib a poursuivi en 2025 les travaux engagés à la suite de son adhésion au système régional de paiements transfrontaliers BUNA, afin d'approfondir l'intégration du système national de paiement dans son environnement régional arabe. À ce titre, des échanges ont été menés avec BUNA en vue d'examiner les conditions d'intégration du Dirham Marocain parmi les monnaies de règlement admises sur la plateforme.

Ces travaux ont porté sur les modalités opérationnelles et les prérequis liés à l'utilisation de la devise nationale dans les opérations de compensation et de règlement inter-arabe. Ils s'inscrivent dans l'objectif d'élargir les canaux de règlement transfrontaliers disponibles pour les établissements marocains, d'améliorer l'efficacité des paiements régionaux et de réduire la dépendance aux circuits traditionnels souvent plus coûteux. L'intégration ouvrirait également de nouvelles perspectives pour les banques marocaines pour assurer le rôle de correspondant régional pour les règlements en Dirham Marocain.

Dans le même objectif de renforcement de l'intégration régionale des paiements, l'année 2025 a également été marquée par l'adhésion de Bank Al-Maghrib au Système panafricain de paiement et de règlement — Pan-African Payment and Settlement System (PAPSS).

Encadré 3 : Adhésion de Bank Al-Maghrib au Système panafricain de paiement et de règlement

Le développement des échanges intra-africains demeure étroitement lié à la capacité du continent à disposer de circuits de paiement transfrontaliers efficaces, sûrs et accessibles. Une part importante de ces opérations continue toutefois de recourir à des circuits de correspondants bancaires et à des devises tierces, ce qui peut accroître les délais, les coûts et la complexité des règlements intra-africains.

Développé dans le cadre des initiatives d'intégration économique et financière du continent, le Système panafricain de paiement et de règlement (Pan-African Payment and Settlement System – PAPSS) vise à faciliter les paiements transfrontaliers entre pays africains et à permettre leur règlement en monnaies locales.

C'est dans ce contexte que le Conseil des Gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) a acté, en août 2018, le lancement d'une initiative visant à favoriser l'intégration des systèmes de paiement interrégionaux en Afrique. Dans le prolongement de cette dynamique, l'Union Africaine a confié, en juillet 2019, à Afreximbank²⁹ le mandat d'étendre à l'échelle du continent le Système panafricain de paiement et de règlement (Pan-African Payment and Settlement System – PAPSS), en vue d'accompagner le développement des échanges intra-africains dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

Lancé commercialement en 2022, le PAPSS constitue une infrastructure panafricaine de paiement et de règlement en monnaies locales. Il assure l'acheminement des instructions de paiement entre les institutions financières participantes, tandis que le règlement des opérations s'effectue, selon le modèle retenu par chaque pays, par l'intermédiaire d'une banque centrale ou de banques commerciales agissant en qualité d'agents de règlement. L'émetteur initie ainsi le paiement dans sa monnaie nationale, tandis que le bénéficiaire reçoit les fonds dans la monnaie de son pays, limitant le recours à une devise internationale comme monnaie intermédiaire. Ce mécanisme vise à raccourcir les circuits de paiement et à réduire les coûts liés aux opérations de change et de correspondant bancaire.

L'architecture interopérable du système PAPSS prévoit plusieurs modalités de connexion permettant la participation des banques, des prestataires de services de paiement, des fintechs ainsi que des commutateurs de paiement nationaux et régionaux.

Depuis son lancement, PAPSS a progressivement étendu sa couverture à l'échelle du continent. À fin novembre 2025, son réseau couvrait 19 pays, regroupait plus de 160 banques commerciales et était connecté à 15 Switchs de paiement.

²⁹ Afreximbank (African Export-Import Bank) est une institution financière multilatérale panafricaine dédiée au financement et à la promotion du commerce intra- et extra-africain. Son siège est situé au Caire, en Égypte. Elle joue un rôle central dans le développement et l'opérationnalisation du PAPSS ainsi que dans son dispositif de règlement.

Dans le prolongement de son engagement en faveur de l'intégration financière africaine, Bank Al-Maghrib a rejoint PAPSS en juin 2025. Cette adhésion ouvre la voie à une participation progressive du secteur bancaire marocain au système et constitue une étape dans le développement de solutions à même d'améliorer l'efficacité des paiements entre le Maroc et ses partenaires africains. Les échanges techniques menés entre Bank Al-Maghrib et PAPSS ont porté notamment sur les principales caractéristiques fonctionnelles et techniques du système, les modèles de règlement proposés et les modalités de participation du secteur bancaire marocain. Ils ont également permis d'aborder les implications du dispositif au regard du cadre national, notamment en matière de réglementation des changes, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de gestion des risques financiers et opérationnels ainsi que de sécurité et de résilience de l'infrastructure.

L'économie nationale, PAPSS pourrait contribuer à fluidifier les règlements liés au commerce et à l'investissement avec les partenaires africains, à améliorer les services proposés aux entreprises, notamment aux petites et moyennes entreprises exportatrices, et à accompagner le développement des activités transfrontalières des banques marocaines.

La concrétisation de ces bénéfices demeure néanmoins tributaire de la maîtrise des enjeux juridiques, financiers et opérationnels associés au fonctionnement d'une infrastructure transfrontalière, notamment en matière de finalité du règlement, de gestion des risques de change et de liquidité, de sécurité, de protection des données et de coopération entre autorités. L'adhésion de Bank Al-Maghrib au PAPSS marque ainsi une nouvelle étape dans le processus d'intégration du secteur bancaire marocain aux infrastructures panafricaines de paiement. Sa mise en œuvre progressive devra s'opérer dans le respect du cadre réglementaire national et des standards internationaux applicables, tout en contribuant à l'émergence d'une architecture africaine de paiement plus interopérable et résiliente, à même d'accompagner le développement des échanges intra-africains.

3. Monnaie Numérique de Banque Centrale et Crypto-Actifs

Les transformations technologiques qui affectent les paiements ont conduit Bank Al-Maghrib à approfondir ses travaux sur les nouvelles formes de monnaie et d'actifs numériques susceptibles, à terme, d'interagir avec l'écosystème des paiements.

À l'échelle mondiale, la monnaie numérique de banque centrale (MNBC), de détail comme de gros, fait l'objet de réflexions de la part de nombreuses banques centrales, à des stades d'avancement variables : De la recherche à l'expérimentation, jusqu'à la mise en production et à l'amorce du passage à l'échelle dans quelques programmes pilotes parmi les plus avancés.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib examine depuis 2021, dans le cadre de son dispositif d'études et de prospective, l'opportunité d'une MNBC répondant aux spécificités de l'économie nationale.

Les travaux conduits visent à apprécier les cas d'usage pertinents, les bénéfices potentiels, les risques et les prérequis associés aux différentes options de conception, notamment au regard de l'inclusion financière, de l'efficacité des paiements, de la stabilité financière et des paiements transfrontaliers.

Ils ont donné lieu à la mise en place d'une gouvernance dédiée et ont bénéficié de l'appui technique d'institutions internationales, notamment du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale. Les analyses ont progressivement couvert les dimensions juridiques, technologiques, macro-financières, opérationnelles et de sécurité d'une éventuelle MNBC.

Sur le plan expérimental, une première preuve de concept relative à un paiement de bout en bout en MNBC avait été réalisée en 2023. En 2025, ces travaux ont été approfondis, notamment à travers l'analyse des impacts potentiels sur la liquidité et la rentabilité bancaires, la transmission de la politique monétaire, les modalités de distribution, l'interopérabilité et la résilience du dispositif.

Bank Al-Maghrib a également mené, conjointement avec la Banque Mondiale et la Banque Centrale d'Égypte, une expérimentation portant sur un cas d'usage de paiement transfrontalier entre particuliers en environnement multidevises. Cette démarche a permis d'approfondir les réflexions sur les possibilités d'interopérabilité entre MNBC dans le cadre des paiements transfrontaliers.

Ces travaux demeurent de nature exploratoire et ne préjugent d'aucune décision d'émission. Ils visent à permettre à la Banque Centrale de disposer des analyses et des capacités opérationnelles nécessaires pour apprécier les options qui pourraient être envisagées à l'avenir en fonction de l'évolution des usages, des technologies et de l'environnement international.

4. Mise en place d'un cadre applicable aux crypto-actifs

Les travaux relatifs aux crypto-actifs, engagés par Bank Al-Maghrib dès 2022, se sont poursuivis sur le plan réglementaire en vue de doter ces activités d'un cadre adapté, conciliant accompagnement de l'innovation financière, sécurité juridique, intégrité du système financier et protection des utilisateurs. Ils se sont appuyés sur une analyse comparative des approches internationales, sur l'identification des risques propres à ces actifs — notamment en matière de protection des utilisateurs et de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme — ainsi que sur une concertation avec les autorités et régulateurs concernés.

Menés au sein d'un groupe de travail réunissant la Banque Centrale, le Ministère de l'Économie et des Finances et l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), ces travaux ont privilégié la voie d'un cadre législatif dédié. Ils ont abouti à l'élaboration d'un avant-projet de loi qui définit le périmètre des services et des prestataires concernés, répartit les compétences de supervision entre les régulateurs et fixe les dispositions applicables en la matière.

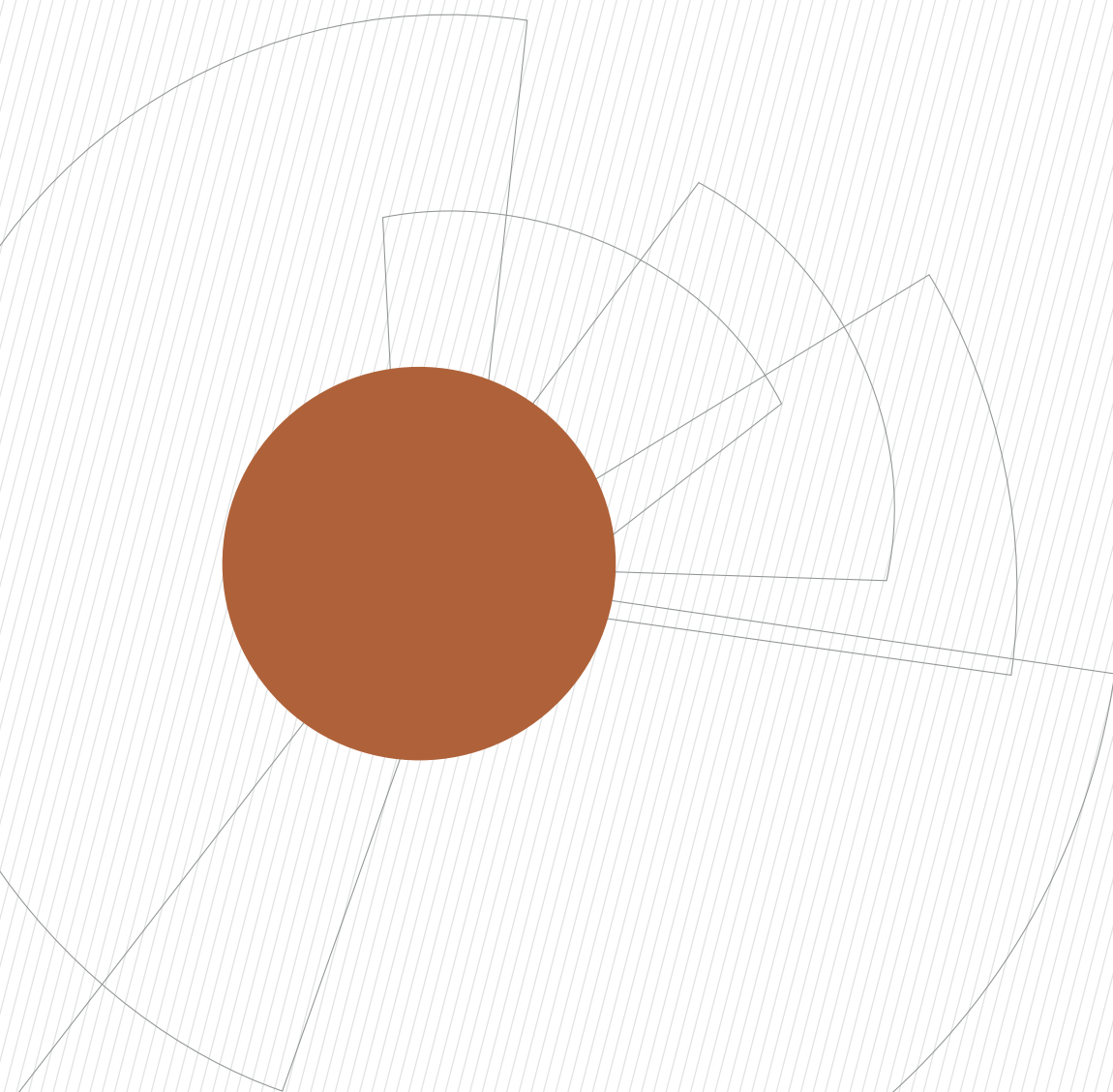
L'avant-projet de loi n° 42-25 relatif aux crypto-actifs a été publié par le Secrétariat Général du Gouvernement et soumis à la consultation publique en octobre 2025, marquant une étape importante dans la mise en place du futur cadre national applicable à ces activités.

Parallèlement, les textes réglementaires d'application de ce projet de loi sont en cours d'élaboration avec l'appui technique de la Banque Mondiale. Ces textes auront pour objectif de préciser les modalités opérationnelles de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les conditions d'agrément des acteurs, les exigences organisationnelles et prudentielles ainsi que les dispositifs de supervision applicables aux activités liées aux crypto-actifs.

Dans l'ensemble, les travaux conduits en 2025 traduisent l'entrée de la stratégie de développement des paiements dans une nouvelle phase, davantage centrée sur la transformation effective des usages. Les actions engagées ont porté notamment sur le renforcement de la gouvernance, l'évolution du marché de l'acquisition, la préparation du Fonds de Développement de l'Acceptation et l'ouverture progressive du système national de paiement sur son environnement régional.

La Stratégie de Développement des Paiements constitue désormais le cadre structurant de ces actions. Sa mise en œuvre vise à consolider les acquis du marché national tout en levant progressivement les obstacles qui continuent de limiter l'utilisation des paiements électroniques dans les transactions courantes.

L'enjeu est ainsi de faire en sorte que la modernisation des infrastructures et la diversification de l'offre se traduisent par une évolution durable des comportements de paiement, contribuant à l'efficacité des échanges, à l'inclusion financière et à la réduction progressive du recours au cash.





Annexes

ANNEXE 1 : CIRCULATION FIDUCIAIRE

Evolution de la circulation fiduciaire (2017-2025)

ANNÉE	Valeur totale (en milliards de dirhams)	Nombre de billets (en milliards d'unités)	Nombre de pièces (en milliards d'unités)	Nombre de coupures (en milliards d'unités)
2017	214,8	1,5	2,6	4,1
	222,8	1,6	2,6	4,2
	232,0	1,6	2,7	4,3
	231,8	1,6	2,7	4,3
2018	232,0	1,6	2,7	4,3
	236,3	1,6	2,7	4,3
	247,8	1,7	2,7	4,5
	248,5	1,7	2,8	4,5
2019	249,7	1,7	2,8	4,5
	254,2	1,7	2,8	4,5
	263,5	1,8	2,8	4,6
	266,5	1,8	2,8	4,7
2020	282,4	1,9	2,9	4,8
	311,5	2,1	2,9	5,0
	318,4	2,1	2,9	5,0
	318,9	2,1	2,9	5,1
2021	314,7	2,1	2,9	5,0
	323,9	2,2	2,9	5,1
	336,2	2,3	3,0	5,2
	336,8	2,3	3,0	5,3
2022	340,5	2,3	3,0	5,3
	351,8	2,4	3,0	5,4
	360,1	2,4	3,1	5,5
	371,9	2,5	3,1	5,6
2023	380,0	2,5	3,1	5,6
	408,5	2,7	3,1	5,8
	405,4	2,7	3,2	5,8
	412,8	2,7	3,2	5,9
2024	415,9	2,7	3,2	5,9
	437,8	2,9	3,2	6,1
	444,2	2,9	3,3	6,2
	444,3	2,9	3,3	6,2
2025	455,5	3,01	3,31	6,32
	470,1	3,11	3,33	6,44
	487,6	3,22	3,36	6,58
	513,0	3,37	3,39	6,76

Structure des billets en circulation (en volume du pourcentage total)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
200 DH	51	52	54	55	56	57	57	57
100 DH	37	36	36	35	35	34	34	34
50 DH	4	4	3	4	3	3	3	3
20 DH	7	7	6	6	6	6	6	6
Autres	1	1	0	0	0	0	0	0

Structure des pièces en circulation (en volume du pourcentage total)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
10 DH	4	4	4	4	4	5	5	5
5 DH	7	7	7	7	7	8	8	8
2 DH	2	2	2	2	2	2	2	2
1 DH	28	28	28	29	29	29	29	29
1/2 DH	12	12	12	12	13	13	13	13
20 C	16	16	16	15	15	15	15	15
10 C	19	19	19	19	18	18	18	18
Autres	12	12	11	11	11	10	10	10

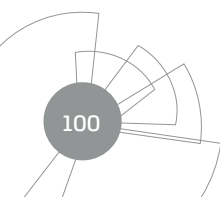
Annexe 2 : Approvisionnement de l'économie en monnaie fiduciaire

Evolution de l'approvisionnement global des BBM (en millions de billets) 2019-2025

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recyclage BV CPT	1 709	1 656	1 805	1 991	2 177	2 433	2 474
Sorties BV CPT	473	458	495	526	585	607	627
Contribution CPT	2 182	2 114	2300	2 517	2 762	3 040	3 101
Sorties BN	574	613	512	581	651	654	797
Sorties BV BAM	138	199	242	367	328	376	445
Contribution BAM	713	813	753	947	980	1 030	1 243
Approvisionnement global	2 894	2 926	3 053	3 464	3 742	4 070	4 344

Structure des sorties de billets aux guichets par région 2021-2025

	2021	2022	2023	2024	2025
Casablanca-Settat	22,4%	22,3%	22,6%	23,0%	24,3%
Rabat-Salé-Kénitra	18,9%	17,8%	16,7%	16,0%	16,7%
Marrakech-Safi	13,3%	13,6%	14,7%	16,1%	15,8%
Fès-Meknès	11,8%	10,6%	11,3%	11,8%	11,8%
Tanger-Tétouan-Al Hoceima	11,0%	12,3%	11,8%	11,0%	10,8%
Souss-Massa	10,0%	9,7%	9,6%	9,5%	9,5%
L'Oriental	6,6%	8,1%	7,7%	6,5%	6,5%
Autres régions	5,9%	5,6%	5,7%	6,1%	4,6%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%



Mouvements de billets aux guichets de BAM 2019-2025 (en millions de coupures)

En volume	Sorties des billets							Versements des billets						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
200 DH	531	607	559	662	711	758	880	456	402	481	520	554	640	607
100 DH	491	532	518	615	671	689	804	461	419	503	551	590	619	668
50 DH	61	49	64	74	66	69	68	59	51	55	72	63	60	62
20 DH	102	82	107	122	117	121	119	98	83	93	118	108	108	99
Total	1 185	1 271	1 248	1 473	1 565	1 637	1 871	1 074	955	1 132	1 262	1 315	1 426	1437

**Evolution des mouvements de pièces de monnaie aux guichets de BAM (en millions de pièces)
2019 -2025**

	Sort.	Vers.	Sort.	Vers.	Sort.	Vers.	Sort.	Vers.	Sort.	Vers.	Sort.	Vers.	Sort.	Vers.
	2019	2019	2020	2020	2021	2021	2022	2022	2023	2023	2024	2024	2025	2025
10 DH	7,3	0,3	5,5	0,7	6,7	0,5	6,0	0,6	7,95	0,26	9	0,00	9	0
5 DH	11,6	0,2	9,5	1,1	12,3	0,7	11,7	0,6	13,07	0,20	15	0,00	15	0
2 DH	0,2	0,1	0,4	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	0,06	0,06	0	0,00	0	0
1 DH	37,9	0,0	26,8	0,1	35,5	0,0	35,6	0,0	33,39	0,03	38	0,01	42	0
1/2 DH	11,1	0,0	11,5	0,0	17,2	0,1	19,6	0,1	17,22	0,04	18	0,00	17	0
20 Cts	10,5	0,1	8,8	0,1	10,8	0,0	11,4	0,1	9,38	0,03	10	0,04	9	0
10 Cts	10,8	0,0	8,0	0,1	9,7	0,0	11,5	0,0	9,45	0,01	9	0,04	8	0
5 Cts	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,04	0,00	0	0,00	0	0
1Cts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,04	0,00	0	0,05	0	0
Total	90,0	0,7	70,5	2,5	92,4	1,5	95,9	1,5	90,6	0,6	99	0,2	99	0,1

Annexe 3 : Qualité des billets en circulation et faux monnayage

Evolution du volume d'entretien des billets en millions de coupures (2019-2025)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Billets traités par les CPT	2 771	2 613	2 948	3 294	3 539	3 901	3 991
Billets traités par BAM	476	470	586	621	515	666	669
Total	3 247	3 083	3 534	3 915	4 054	4 567	4 660

Evolution des versements de billets aux guichets de la Banque en millions de coupures (2019-2025)

En millions de coupures	2019	2 020	2021	2022	2023	2024	2025
Vers. BNV CPT	597	474	633	742	721	793	830
Vers. BV CPT	477	480	499	520	593	634	607
Total	1074	955	1132	1 262	1 315	1 427	1 437

Evolution du nombre de BBM contrefaits (2019-2025)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de faux billets	9 575	6 335	7372	7 090	6 290	4 495	4 064
Billets en circulation (en millions de coupures)	1 825	2 178	2257	2 468	2 718	2 928	3 368
Nombre de faux billets / million de billets en circulation	5,2	2,9	3,3	2,9	2,3	1,5	1,2

Annexe 4 : PRINCIPAUX INDICATEURS MONÉTIQUES EN 2025

Encours d'émission de cartes par système de paiement

Périodes	Cartes Visa	Cartes MasterCard	Cartes COBAGDE- CMI	Cartes privatives	Total
Au 31/12/2024	10 390 034	9 437 529	1 447 745	195 264	21 470 572
Au 31/12/2025	11 064 748	10 723 445	1 289 871	364 559	23 442 623
Variation	6,49%	13,63%	-10,90%	86,70%	9,19%

• ACTIVITÉ PAIEMENT

Paie ment des porteurs marocains au Maroc

Périodes	Visa / MasterCard		Cartes cmi		Cartes Privatives		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2024	147 460	50 872	15 022	5 788	391	98	162 873	56 758
Au 31/12/2025	211 488	64 922	17 475	5 711	197	38	229 160	70 671
Variation	43,4%	27,6%	16,3%	-1,3%	-49,6%	-61,2%	40,7%	24,5%

Paie ment des porteurs marocains à l'étranger

Périodes	Visa		Mastercard		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2024	13 975	5 328	14 347	5 565	28 322	10 894
Au 31/12/2025	18 517	8 776	28 266	9 724	46 783	18 500
Variation	32,5%	64,7%	97,0%	74,7%	107,6%	69,8%

• ACTIVITÉ RETRAIT

Retraits « on us* » globaux

Périodes	Visa / MasterCard		Cartes cmi		Cartes Privatives		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2024	315 337	337 689	19 217	14 992	809	800	335 363	353 481
Au 31/12/2025	351 009	383 922	21 791	17 544	1 334	1 210	374 135	402 677
Variation	11%	14%	13%	17%	65%	51%	12%	14%

Retraits « on us » : Retraits effectués par les porteurs sur les GAB de leurs propres banques.

Retraits des porteurs étrangers au Maroc

Périodes	Visa		Mastercard		Total	
	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)	Nbre trx (K)	Val (MDH)
Au 31/12/2024	6 034	10 962	4 129	6 795	10 163	16 949
Au 31/12/2025	7 791	12 573	5 200	8 163	12 992	20 736
Variation	29,1%	14,7%	25,9%	20,1%	27,8%	22,3%

Annexe 5 : Evolution des échanges sur les places de compensation (Montants bruts et rejets)

Evolution des échanges inter établissements (montants bruts) (en milliers de dirhams)

	2025	2024	2023	2022	Var 25/24
Chèques	1 080 915 937	1 060 607 296	1 043 333 668	1 009 708 260	1,9%
LCN	317 304 047	304 055 450	294 205 518	280 186 814	4,4%
Virements *	1 130 601 815	1 131 776 813	945 991 107	811 903 326	-0,1%
Prélèvements	58 606 842	56 075 872	55 145 746	52 220 452	4,5%
Paieement mobile	380 810	73 793	47 405	33 853	416,1%
TOTAL	2 787 809 451	2 552 589 224	2 338 723 443	2 154 052 706	9,2%

* INCLUANT LE VIREMENT INSTANTANE

Evolution des rejets (en nombre)

	2025	2024	2023	2022	Var 25/24
LCN	592 591	594 350	588 510	598 103	-0,3%
Chèques	782 880	776 288	802 826	843 069	0,8%

Evolution des rejets (en valeur) (en milliers de dirhams)

	2025	2024	2023	2022	Var 25/24
LCN	25 629 560	26 947 220	27 701 583	26 798 881	-4,89%
Chèques	35 689 140	34 196 053	34 573 266	32 715 008	4,37%

Taux de rejet (en pourcentage du nombre des opérations échangées)

	2025	2024	2023	2022
LCN	13,17%	12,96%	13,52%	13,97%
Chèques	3,44%	3,23%	3,24%	3,34%

Taux de rejet (en pourcentage de la valeur des opérations échangées)

	2025	2024	2023	2022
LCN	8,08%	8,86%	9,42%	9,56%
Chèques	3,30%	3,22%	3,31%	3,24%

Annexe 6 : Activité de la centrale des incidents de paiement en 2025

Etat récapitulatif des opérations traitées par la CIP durant l'année 2025

Mois	Déclarations d'incidents de paiement	Régularisations d'incidents de paiement	Incidents de paiement échus	Demandes de renseignements
JANVIER	40 500	14 550	25 305	195 242
FEVRIER	33 758	9 568	21 442	174 456
MARS	37 708	9 667	23 193	144 085
AVRIL	38 695	8 922	25 913	171 405
MAI	38 984	9 085	25 754	161 003
JUIN	33 951	7 609	24 901	138 426
JUILLET	43 274	8 493	25 320	169 515
AOÛT	36 878	5 976	24 393	141 678
SEPTEMBRE	38 785	8 195	24 547	172 842
OCTOBRE	42 742	9 121	26 656	191 566
NOVEMBRE	36 013	6 369	21 844	161 206
DECEMBRE	41 329	7 155	25 383	177 258
TOTAL	462 617	104 710	294 651	1 998 682

Ventilation par objet et canal d'arrivée des requêtes des clients, reçues et traitées durant l'année 2025

Mois	Répartition des réclamations et demandes de renseignements par canal d'arrivée				Répartition des réclamations par objet			
	Guichet	Courrier	Application Web	Total	Interdictions à tort	Autres réclamations	Demandes de renseignements	Total
JANVIER	488	4	28	520	48	27	445	520
FEVRIER	433	0	1	434	2	39	393	434
MARS	336	2	31	369	31	3	335	369
AVRIL	524	4	1139	1667	25	32	1610	1667
MAI	481	0	998	1479	19	30	1430	1479
JUIN	413	3	368	784	22	7	755	784
JUILLET	442	7	116	565	3	9	550	562
AOÛT	364	1	118	483	0	23	463	486
SEPTEMBRE	441	1	70	512	6	4	502	512
OCTOBRE	422	6	102	530	9	6	515	530
NOVEMBRE	520	0	93	613	14	4	595	613
DÉCEMBRE	468	2	83	553	0	3	550	553
TOTAL	5332	30	3147	8509	179	187	8143	8509

Ventilation par tranche de montant de l'encours des IP déclarés à la CIP au 31 décembre 2025 (En nombre)

Catégorie	Personnes physiques		Personnes morales		TOTAL	
	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Montant du chèque						
Inférieur à 500 DH	1,35%	1,35%	0,53%	0,53%	1,12%	1,12%
Entre 500 DH et 1 000 DH	4,06%	5,41%	1,76%	2,30%	3,42%	4,54%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	26,88%	32,28%	19,88%	22,18%	24,93%	29,47%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	19,29%	51,57%	16,38%	38,55%	18,48%	47,95%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	38,00%	89,57%	41,59%	80,14%	39,00%	86,95%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	5,73%	95,30%	9,91%	90,05%	6,89%	93,84%
Supérieur à 100 000 DH	4,70%	100,00%	9,95%	100,00%	6,16%	100,00%
TOTAL	100,00%		100,00%		100,00%	

Ventilation par tranche de montant de l'encours des IP déclarés à la CIP au 31 décembre 2025 (En valeur)

Catégorie	Personnes physiques		Personnes morales		TOTAL	
	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Montant du chèque						
Inférieur à 500 DH	0,02%	0,02%	0%	0%	0,01%	0,01%
Entre 500 DH et 1 000 DH	0,10%	0,12%	0,03%	0,03%	0,07%	0,09%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	2,47%	2,58%	1,20%	1,24%	1,98%	2,06%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	4,54%	7,12%	2,44%	3,67%	3,72%	5,78%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	27,43%	34,55%	20,59%	24,26%	24,77%	30,55%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	13,03%	47,58%	14,22%	38,47%	13,49%	44,04%
Supérieur à 100 000 DH	52,42%	100,00%	61,53%	100,00%	55,96%	100,00%
TOTAL	100,00%		100,00%		100,00%	

Ventilation par tranche de montant de l'encours des impayés LCN déclarés à CIL au 31 décembre 2025 (En nombre)

Catégorie	Personnes Physiques		Personnes Morales		TOTAL	
	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Tranche de Montant						
Inférieur à 500 DH	0,07%	0,07%	0,12%	0,12%	0,09%	0,09%
Entre 500 DH et 1 000 DH	0,48%	0,55%	0,48%	0,60%	0,48%	0,57%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	18,62%	19,17%	12,41%	13,01%	16,18%	16,75%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	24,74%	43,91%	14,60%	27,61%	20,76%	37,51%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	46,03%	89,94%	42,55%	70,16%	44,66%	82,18%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	5,90%	95,83%	12,57%	82,73%	8,52%	90,69%
Supérieur à 100 000 DH	4,17%	100,00%	17,27%	100,00%	9,31%	100,00%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Ventilation par tranche de montant de l'encours des impayés LCN déclarés à CIL au 31 décembre 2025 (En valeur)

Catégorie	Personnes Physiques		Personnes Morales		TOTAL	
	%	% cumulé	%	% cumulé	%	% cumulé
Tranche de Montant						
Inférieur à 500 DH	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Entre 500 DH et 1 000 DH	0,01%	0,01%	0,00%	0,01%	0,01%	0,01%
Entre 1 000 DH et 5 000 DH	2,05%	2,06%	0,48%	0,49%	1,03%	1,04%
Entre 5 000 DH et 10 000 DH	5,81%	7,87%	1,29%	1,78%	2,87%	3,91%
Entre 10 000 DH et 50 000 DH	32,51%	40,38%	12,79%	14,56%	19,69%	23,60%
Entre 50 000 DH et 100 000 DH	13,70%	54,08%	10,77%	25,33%	11,80%	35,40%
Supérieur à 100 000 DH	45,92%	100,00%	74,67%	100,00%	64,60%	100,00%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Dépôt Légal : 2022PE0038
Code ISSN : 3009-5093
e-ISSN : 3119-6446



 www.bkam.ma

 BankAlMaghrib

 Bank Al-Maghrib

 Bank Al-Maghrib